

vendredi 1<sup>er</sup> juillet 1938  
dix-huitième année, n° 15

Bibliothèque de l'Université  
de Liège — PÉRIODIQUES

publication hebdomadaire  
un an : 75 frs; six mois : 40 frs  
le numéro : 2 frs

# La revue catholique des idées et des faits

*UT SINT UNUM!*

FONDÉE LE 25 MARS 1921  
sous les auspices du  
**CARDINAL MERCIER**

*Directeur* : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

## SOMMAIRE

La Belgique et les grandes Puissances  
La mort héroïque du comte de Plelo  
Problèmes actuels  
En quelques lignes...  
Du sens littéral de la Bible  
Guillaume I<sup>er</sup> et la transformation économique  
des provinces belges  
Le Roi et l'Etat

Vicomte Charles **TERLINDEN**  
Vicomte des **GARETS**  
Hilaire **BELLOC**  
\* \* \*  
Lucien **CERFAUX**  
  
Fernand **DESONAY**  
Robert **DEMOULIN**

Bruxelles, 57, rue Royale

Tél. 17.20.50

Compte-chèque postal 489,16

meubles  
d'art

bureaux et salles d'exposition  
8789 av. du Midi Bruxelles

A. Van Eynde

style moderne  
style anglais  
arts décoratifs



chambre à coucher 2350 - salle à manger 2500

Pompes **CHAUVER**

Boulevard Emile de Laveleye, 205 - LIÈGE  
Tél. 110.54 — Registre du Commerce 8364

Spécialité de Pompes à très haut rendement - - Pompes pour tous liquides  
Pompes à Air et à Gaz - - Pompes à vide pour l'Industrie et les Laboratoires

ÉTUDES D'INSTALLATIONS

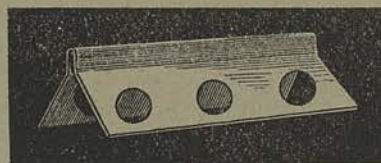
Les meilleures références - Exposit. Intern. Liège 1930 - Médaille d'Or

Établissements **PRINCEN**

CONSTRUCTEURS : 31, RUE DE L'AVENIR, SOLESSIN  
Téléphone Liège 29842

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Machines pour Plombiers-Zingueurs et Tôliers. — Baguettesuses  
Plièuses - Rouleuses. — Couvercle — Grilles économiques —  
Para-Graisse



marques : « Chicane-Etoile »  
et « Gondole ».

Fabrication Belge. — Breveté.

« ENCASTRO »

Profilé en tôle galvanisée  
pour la protection des angles  
de mur.

*A chacun son chocolat.*

**MARTOUGIN**

*est celui des vrais amateurs.*

POUEZ-VOUS DÉSIRER UNE MACHINE A COUDRE  
SANS DÉSIRER LA NOUVELLE

# SINGER

## 206 D 1

TOUS LES TRAVAUX DE COUTURE!

Nos anciens clients peuvent s'adresser dans tous nos Magasins et à tous nos Représentants pour obtenir un BON permettant la réparation gratuite de toute machine SINGER de famille.

Exposition Internationale de Bruxelles : Membre du Jury.

Siège social : rue des Fripiers, 31, BRUXELLES

Fournisseurs brevetés de la Cour



## Galerie BOUCKOMS

47, boulevard d'Avroy — LIÈGE

LIQUIDATION

# La maison du TAPIS

Le plus grand choix

Prix les plus bas



La colonne cannelée, le plus gros stalagmite connu dans le monde

Visitez la Vallée du  
SAMSON

Les Grottes et Cavernes  
préhistoriques de  
GOYET-MOZET (Namur)

Les beaux châteaux de Goyet-  
Faulx-Arville. L'Abbaye de  
Grand-Prés

ENTRÉE : 10 francs  
RÉDUCTION pour groupes  
et pensionnats

POUR LA COUTURE  
N'EMPLOYEZ QUE

LA SOIE A COUDRE  
CORDONNET POUR BOUTONNIÈRE

” Au Baton ”

OU

LES SIMILI-SOIES

” La Bella ”

ET ” Opera ”

2 fils

CE SONT LES MEILLEURES

POUR REPRISER

# La Nouvelle

ET

” Sepco ”

LAINES MAMY

CE SONT DES PRODUITS S. E. P.

Fabrication belge En vente dans toutes les merceries

# MAZOUT



Le meilleur combustible pour votre

## CHAUFFAGE CENTRAL

Qualité, Service, Conseils techniques

TOUT EST DE PREMIER ORDRE CHEZ :

BELGIAN GULF OIL C<sup>y</sup> S<sup>TÉ</sup> A<sup>ME</sup>, 99, avenue de France, Anvers

## PHENIX WORKS

Soc. Anon.

FLEMALLE-HAUTE (Belgique)

TOLES GALVANISÉES ONDULÉES POUR TOITURES  
TOLES GALVANISÉES PLANES, TOLES PLOMBÉES.  
FEUILLARDS GALVANISÉS.  
CHENEAUX, GOUTTIÈRES, TUYAUX DE DESCENTE  
ARTICLES DE MÉNAGE GALVANISÉS.  
ARTICLES DE MÉNAGE ÉMAILLÉS.

1118

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE CONSTRUCTION  
ET DE GALVANISATION

## SAUBLEINS

20, rue Wattoelar, à JUMET      Téléph. Charleroi 509.94

Tôles galvanisées, planes ou ondulées, droites ou ondulées. —  
Toitures en tôles ondulées, droites ou ondulées. — Cheneaux,  
gouttières, tuyaux de descente et tous les accessoires de toitures  
— Oûtures en tôles ondulées galvanisées. — Garage pour vélos.  
Constructions métalliques. — Charpentes en fer,  
Chaudronnerie en fer et en cuivre, réservoirs.  
Tuyaux pour charbonnages (canars). Tuyauteries en tôles  
galvanisées.  
GALVANISATION à façon de petites et grosses pièces.  
GALVANISATION RICHE A CHAUD

Société Métallurgique  
**d'ENGHIEN S<sup>t</sup>ELOI**

Soc. Anon.

ENGHIEN (Belgique)

CONSTRUCTION RIVÉE & SOUDÉE

PONTS — CHARPENTES — RÉSERVOIRS  
LEVAGE — MANUTENTION — WAGONS  
VOITURES — PIÈCES DE FORGE  
BOULONS — RIVETS — TIRE-FONDS

## LES PRODUITS REFRACTAIRES DE GAND E. J. DE MEYER

ALLÉE VERTE, 120, à GAND

Téléphone : 11928      —      Compte Ch. Post. 205030

Usine de Briques et Pierres Réfractaires de toutes formes et  
dimensions pour toutes les industries, pour tous les usages.  
Spécialité de Briques Réfractaires à haute teneur d'Alumine  
Prix sur demande.

## P. R. P. PLOEGSTEERT P. R. P.

Sté Ame DES BRIQUETERIES MÉCANIQUES

“ Le Progrès ”

Adm.-dél. : R. DE BRUYN, à Ypres

BRIQUES DE PAREMENT GENRE

« SILÉSIE » et « ÉCONOMIQUE »

en style brute, rugueux, sablé, nervuré, écorce et lisse

Toutes teintes      Tous formats

Hourdis en terre cuite, système breveté

RÉFÉRENCES : par milliers de mètres carrés

BRIQUES CREUSES LÉGÈRES ET CLOUABLES

REMISE A NEUF DES FAÇADES

par le

SILEXORE L. M. de Paris

Peinture directe inaltérable sur ciment sans brâlage  
Protège les murs contre les intempéries. — Résiste à l'air  
salin. — Application facile et économique.

Distributeur général pour  
la Belgique

LES FILS LEVY FINGER

32-34, rue Edm. Tollenaere  
BRUXELLES

Agent général pour le Hainaut  
S. A.

Établiss. FIDELE MAHIEU

96, aven. de Philippeville  
MAROINELLE

NOMBREUX DÉPOSITAIRES

Demandez-nous le moyen d'obtenir gratuitement  
le Manuel de la Décoration Plastique dans l'Art Moderne.

## Établissements Lavenne Frères

DOUR

Téléphone N° 56

Manufacture de Couleurs & Vernis

BROSSERIE et OUTILLAGE POUR PEINTRES

Vernis et Émaux « LAMÉOR »

Couleurs préparées « VATALINE »

Blanc « LAMÉOR » spécial pour extérieur

TOUT POUR LA PEINTURE

## Société Belge de l'Azote

et des Produits Chimiques du Marly

Société Anonyme au capital de 211.050.000 francs

Usines à RENORY-OUGRÉE (Belgique)

**Fabrication d'ammoniaque synthétique suivant les procédés G. Claude**

Ammoniac anhydre — solutions ammoniacales — acide nitrique de toutes concentrations — anhydride sulfureux et dérivés.

**Nitrate d'ammoniaque et nitrate de potasse pour explosifs.**

Engrais divers : sulfate d'ammoniaque — nitrate d'ammoniaque agricole — sulfonitrate d'ammoniaque — nitrate de soude — nitrate de chaux ammoniacal — calciammon — cyanamide — engrais pour jardins.

Alcool éthylique synthétique — acétone — éther 720 et 725 — solvants.

Alcool méthylique (Méthanol) — Formol 30-40 % — hexaméthylènetétramine pharmaceutique et technique — trioxyméthylène,

Résines synthétiques et vernis spéciaux — Poudre à mouler.

**Fongicides. - Herbicides. - Insecticides.**

TOUT CE QUI CONCERNE

## la VERRERIE

(Bocaux - Boutelles - Verres - Gobelets - Carafes  
Verres Pyrex - Verres à Vitres - Glaces)

vous sera fourni rapidement, aux prix les plus réduits

Renseignements ou voyageur sur demande

**S<sup>rs</sup> C<sup>rs</sup> Havrenne frères**

Verriers-Gobeletiers—**JUMET**

## Anciens Etabliss. François PEETERS

Sous-Toitures Économiques et très légères en Ciment armé formant Plafonds clairs et unis Dalles pour Cours

Conditions spéciales pour Congrégations religieuses

**BRUXELLES, Avenue des Nations, 9**

Registre du Commerce de Bruxelles : 838

Téléphone 48.07.55

Compte Chèques Postaux : 118.84

Usine raccordée à la Gare de HAREN-NORD

Sous-Toitures Translucides brevetées

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

## Ateliers René De Malzine

SCLESSIN près Liège (BELGIQUE)

Télégr. Demalzine-Sclessin

Tél. 118.71 et 276.70

Engrenages droits, coniques, hélicoïdaux et à chevrons en toutes matières et de toutes dimensions.

Moteurs-réducteurs. — Réducteurs de vitesse.

Pièces mécaniques de précision pour toutes industries.

Machines spéciales.

Machines de ménage : batteurs-mélangeurs, hache-viandes, coupe-légumes, presse-fruits, etc.

## SOCIÉTÉ ANONYME de Produits Galvanisés et de Constructions Métalliques

Ancienne firme J.-F. JOWA, fondée en 1851, LIÈGE

Bâtiments coloniaux en tôle ondulée galvanisée

Spécialité de toitures pour Églises, Missions, Bâtiments d'administration

**ENVOI DE L'ALBUM ILLUSTRÉ SUR DEMANDE**

Tôles galvanisées planes. — Tôles galvanisées ondulées pour toitures, planchers, parois, tabliers de ponts, etc.

Fers marchands et feuillards galvanisés. Réservoirs galvanisés.

## S. A. G. DUMONT & Frères

Usines à Plomb et à Zinc

— à SCLAIGNEAUX

SOLAYN (Province de Namur, Belgique)

Adresse télégraphique :

Dumfrer Sclaigneaux Belgique.

Téléphone

Andenne 14 (quatre lignes)

ZINC OUVRÉ, en feuilles, tuyaux, couvre-joints, pattes, etc.

ZINC BRUT en lingots — PLOMB LAMINÉ — PLOMB

TUYAUX — PLOMB A SOELLER — SOUDURE D'ÉTAIN —

PLOMB BRUT en saumons — SIPHONS ET OUVRES EN

PLOMB — LAINE ET FIL DE PLOMB — ACIDE SULFURIQUE

Arseniate de plomb — Sulfate de zinc — Cadmium électrolytique

Alun de potasse — Sulfate d'alumine

Fers - Aciers - Tôles

Boulons - Rivets

Poutrelles et rails

Sciage de tous profils

Ronds pour beton

Découpage sur spécifications

Poutrelles de clôtures

Spécialité de tôles fortes

Société Anonyme des Établissements

**— D. L. C. —**

TÉLÉPHONE 289 04

2 lignes

BUREAUX ET MAGASINS :

Rue du Viaduc,

SCLESSIN (Gare)

## S. A. Fonderie DEJAER

SCLESSIN

Télégr. : Dejaer-Sclessin

Téléphone : 314.55

**Broyeurs — Mélangeurs — Malaxeurs**  
pour toutes industries

Système breveté **PIRLET-BRASSINE**. — Pièces de rechange  
pour broyeurs. — Toutes pièces en fonte

**PARACHÈVEMENT**

## CÉRAMIQUES



de la Lys

Marcke lez Courtrai

Carreaux céramiques de pavements en grès cérame fin

Société Anonyme Naamlooze Vennootschap

Belgique Téléphone Courtrai 629. België

Compte chèque postal : 223.012. — Reg. du Com. : Courtrai 483

## Appareils Sanitaires

EN GROS

### R. Van Marcke

Place du Casino, 7, Courtrai

**Pompes électriques. — Tuyauteries.**  
Métaux

et tous accessoires pour installations sanitaires.  
Multiples références.

Pierres blanches

Marbres - Granits

Pierres reconstituées

A<sup>NC.</sup> E<sup>TS</sup> SOILLE F<sup>RES</sup> S.A.

Avenue du Port, 106, Bruxelles

## A. SARRASIN

Ingénieur civil diplômé E. P. F. ZURICH

84, rue de la Loi, BRUXELLES

Tél. 11.55.27

Compte chèq. post. 2134.75

**BÉTON ARMÉ**

DEVIS - PROJETS - EXPERTISES

## BRIQUES DE LUXE POUR FAÇADE

### La Cérabric Fouquemberg

Brevetée et déposée

Usines à HAUTRAGE-ÉTAT et à STAMBRUGES

Directeur : MAX FOUQUEMBERG, Docteur en sciences U. L. V.

SIX COLORIS DIFFÉRENTS

Tous les formats et profilés, haute résistance mécanique  
Géllivité nulle, porosité minime

ÉCHANTILLONS ET CATALOGUES SUR DEMANDE

Nombreuses références :

Hôtels de ville, Écoles, Maisons de rapport, Villas, Buildings

BUREAU D'ÉTUDE

## Heylen - Courtois

Ingénieur A. I. A.

**LE BÉTON ARMÉ**

dans toutes ses applications

184, rue de la Loi, Bruxelles - Tél. 33.88.70

## Carrières et Fours à Chaux

de la Dendre

à MAFFLES lez-ATH

PIERRES BLEUES : PETIT GRANIT POUR BATIMENTS,  
MONUMENTS

TRAVAUX D'ART. — SPÉCIALITÉ DE BLOCS FONDÉS  
POUR MARBRERIE

PIERRES BRUTES ET SOIÉES. — BORDURES. — PAVÉS.

OHAUX GRASSE POUR PLAFONNER, MAÇONNER  
ET POUR L'AGRICULTURE

## A CEUX QUI SOUFFRENT DE HERNIES

Un conseil de prudence : avant d'acheter un bandage, faites l'essai du nouveau **Néo-Barrère**, premier bandage **sans pelotes ni ressort** qui ait été breveté dans le monde entier. Le **Néo-Barère sans pelotes** contient toutes les hernies quel qu'en soit le volume comme la main posée à plat sur l'orifice; il ne se déplace jamais et n'occasionne aucune gêne. Essai gratuit sans engagement : Etabl. du Doct. L. BARRÈRE (J. SAUBOUA, D<sup>r</sup>), 98, rue du Marais, Bruxelles, et en province chez MM. les pharmaciens bandagistes dépositaires de la méthode **Barrère**. Brochures gratuites.

## S.A. H. & O. DE CRAENE

WAEREGHEM (Belgique)

**Céruse par procédé hollandais**  
Blanc de Zinc — Minium de plomb  
Litharge — Mine-orange

## Maurice VAN ASSCHE

Ex-policier judiciaire des Parquet et Sûreté militaire, ancien élève de l'École belge de Criminologie, directeur-propriétaire de la Centrale Belge d'Information  
**BRUXELLES — 23, avenue EMILE MAX, 23 — BRUXELLES**  
Téléphone 33-73-52 Reg. du Comm. 82356 C. C. P. 52038

**RECHERCHE** preuves et témoins; griefs précis et faits nouveaux; opportunité d'actions en justice dans tous litiges civils et commerciaux.  
**RENSEIGNE** en prévision d'associations ou commandites: démasque les contrefacteur; concurrent déloyal, espion commercial, saboteur, auteurs de divulgations ou menaces.  
**CONTROLE** les agissements d'enfants prodiges ou dangereusement liés, d'intendants, gérants, caissiers, représentants, etc.  
**ENQUÊTE** sur origines, antécédents, réputation, religion, fortune, caractère conduits, relations. (Devoir qui s'impose avant tout mariage et qui se justifie par la gravité de cet acte.)  
*Vingt-trois années de probité professionnelle justifient la notoriété acquise par l'informateur MAURICE VAN ASSCHE*

## FABRIQUE DE CÉRUSE

Procédé hollandais

Société Anonyme ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

**Auguste BOULEZ**  
COURTRAI (Belgique)

Bureaux : Chaussée de Gand, 103  
Usines : Rue de la Céruse

Téléphone : Courtrai 151, Waereghem 30  
Compte Chèques Postaux n° 76673  
BLANC DE GROENINGHE Marque LES ÉPERONS D'OR

## ARCONITE

PLAQUE « ISOLANTE »  
SPÉCIALE POUR LA CONSTRUCTION  
Légère, Ininflammable, Impulrescible.

**CONTRE** : chaud, froid, bruit, condensation.  
**POUR** : cloisons, sous-toitures, sous-parquets, plafonds.  
Se scie, se cloue, se plafonne, se décore.  
S'emploie dans les : églises, hôpitaux, couvents, pensionnats, écoles, colonies.

Nombreuses références

Établissements R. ARCOLY  
OBAIX-BUZET Tél : Luttre 72

## TOITURES EN CIMENT VOLCANIQUE ET EN ROOFING

Travaux d'isolation et d'étanchéité

Bitume — Ciment volcanique — Feutres bitumés — Roofing — Jute bitumé — Liège aggloméré — Feutres asphaltés pour fondation — Enduit plastique à froid — HYDROFUGE « RENSEC »

**Jos. GOESSENS** Suc. de Gaston PRADEZ

(Licencié Technique)

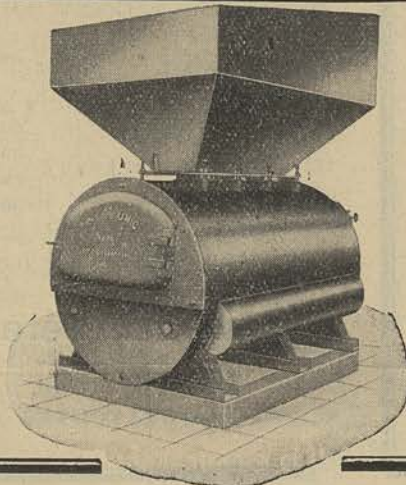
RUE AUGUSTE HOCK, 7 et 9 — LIÈGE  
Téléphone 204.61

## Une RÉVOLUTION dans le CHAUFFAGE

par l'emploi du brûleur avant-foyer « UNIC », le ROI des BRÛLEURS à charbon. Se place devant toutes les chaudières.

18, rue des Comédiens

PHOTO :  
3 brûleurs de 400.000 C. H., placés à l'Asile de la Vieillesse de la Société La Vieille Montagne, à Liège



SOCIÉTÉ S. E. B. U.

18, RUE DES COMÉDIENS

## BRÛLEUR « UNIC »

Automatique au petit charbon. Le plus parfait de tous les brûleurs au charbon. PUISSANCE : de 50.000 à 400.000 C.H. ECONOMIES : Sur la qualité et la quantité combustible. ENTRETIEN presque nul du chauffage. Près de TROIS FOIS moins cher que le mazout. RÉGULARITÉ. AUTOMATICITÉ parfaite. IDÉAL comme CONFORT et FACILITÉ. Entièrement en acier soudé.

Chaudière automatique « UNICA » du même principe. Nombreuses références et ATTESTATIONS de nos clients.

Demandez-les-nous. Nous vous visiterons.

# LA ROYALE BELGE

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
d'assurances sur la Vie  
et contre les Accidents  
*Fondée en 1853*

FONDS DE GARANTIE :  
plus de  
**700.000.000 de francs**

SIÈGE SOCIAL

74, rue Royale, et 68, rue des Colonies

Adresse télégraphique  
**Royabelass**

**BRUXELLES**

Téléphones :  
**12.30.30 (6 lignes)**

**VIE — ACCIDENTS — VOL — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES — RENTES VIAGERES**

Assurez-vous aux conditions les plus avantageuses

sur la vie et contre tous les accidents



Fournisseur de la Cour

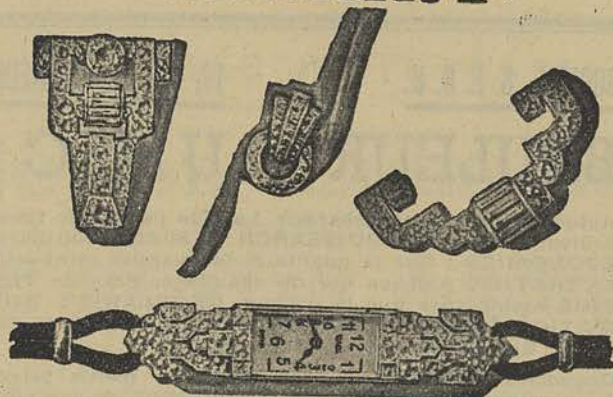
**SIMONET-DEANSCUTTER**

EXPERT.  
FABRICANT.

JOAILLIER ET ORFEVRE.

72 rue Coudenberg

— BRUXELLES —



La montre DUOPLAN.

**ÉDITIONS**

TOURNAI



**CASTERMAN**

PARIS

Pour réaliser  
**L'Action catholique**

par F. LELOTTE, S. J.

Avec une préface de M. Pierre HARMEL,  
Président général de l'A. C. J. B.

— In-12, 216 p. : 15 fr. —

« Un manuel pratique entre les mains des  
aumôniers et des militants d'A. C. »

« Tous les objectifs ouverts à l'A. C. ne  
nous paraissent pas encore dégagés. [...] On  
ne saurait assez souvent faire le point et  
ramener l'attention sur les idées centrales  
qui confèrent à l'A. C. ses notes essentielles. »

PIERRE HARMEL,  
Président général de l'A. C. J. B.

Le Livre du Père Lelotte, « Fait le Point »

DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES



# La revue catholique des idées et des faits

## SOMMAIRE

La Belgique et les grandes Puissances  
 La mort héroïque du comte de Plelo  
 Problèmes actuels  
 En quelques lignes...  
 Du sens littéral de la Bible  
 Guillaume I<sup>er</sup> et la transformation économique  
 des provinces belges  
 Le Roi et l'Etat

Vicomte Charles TERLINDEN  
 Vicomte des GARETS  
 Hilaire BELLOC  
 \* \* \*  
 Lucien CERFAUX  
  
 Fernand DESONAY  
 Robert DEMOULIN

# La Belgique et les grandes Puissances

1919-1938

Pour apprécier sainement le rôle de la Belgique dans la vie internationale, il importe, tout d'abord, de rappeler rapidement les leçons du passé.

Dès que, à la suite de la dislocation de l'Empire carolingien, se sont formées deux grandes puissances forcément rivales, la France et l'Allemagne, le besoin s'est fait sentir, dans l'intérêt supérieur de la paix, d'un Etat intermédiaire qui les séparât l'une de l'autre. Telle fut la raison politique de la création de la Lotharingie par le traité de Verdun en 843.

Dès que Lothaire eût fermé les yeux et que le traité de Meersen eût mis en contact la France et l'Allemagne, les hostilités éclatèrent et la bataille livrée près d'Andernach, le 8 octobre 876, mit pour la première fois en présence Allemands et Français. Ainsi commençait une lutte séculaire pour la prédominance en Occident.

La crise de la féodalité et le morcellement qui en résulta empêchèrent pendant longtemps cette rivalité de se développer. Mais, dès que la monarchie française se fût consolidée, sa politique d'expansion vers le nord-est s'affirma et la victoire des communiens flamands sur Philippe le Bel à Courtrai, en 1302, consacra l'échec de la première tentative de la France dirigée vers la rive gauche du Rhin. Quelques années plus tôt, en 1288, la victoire de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, à Woeringen avait assuré aux principautés belges la maîtrise de la grande voie commerciale de Bruges à Cologne et avait fait de la Belgique, ce qu'elle est toujours restée, un pays de transit entre l'Allemagne et les Iles britanniques.

Lorsque, au lendemain de la Guerre de Cent ans, la rivalité reprit entre la France et l'Allemagne, l'Etat bourguignon créé par le génie politique de Philippe le Bon hérita du rôle politique de l'ancienne Lotharingie et l'on peut dire que si les conceptions grandioses de Charles le Téméraire avaient pu se réaliser, la

constitution d'un puissant royaume, s'étendant du Zuiderzée aux Alpes, aurait définitivement assuré la paix en Europe occidentale.

La catastrophe de Nancy empêcha la Belgique, qui formait le noyau de l'Etat bourguignon, de jouer un rôle actif dans la politique européenne. Désormais les provinces belges, bien que constituant une entité politique distincte au point de vue du droit international, comme le confirmèrent la Transaction d'Augsbourg du 26 juin 1548 et la « pragmatique sanction » du 4 novembre 1549, ne furent plus qu'un des éléments de la politique internationale des grandes puissances, auxquelles les rattachait une union personnelle avec les souverains d'Espagne et d'Autriche.

Mais, pour être passif, ce rôle international des provinces belges n'en fut pas moins considérable, surtout à partir du moment où triompha comme principe directeur de la politique internationale l'équilibre européen. Par leur situation géographique, par leur importance au point de vue économique, les Pays-Bas méridionaux formaient le nœud vital du système. La puissance qui les annexait faussait l'équilibre à son profit et provoquait inévitablement une réaction aboutissant à une guerre européenne par la coalition de toutes les puissances qui, à commencer par l'Angleterre, avaient intérêt au maintien de l'équilibre. C'est ce qui explique les coalitions formidables qui finirent par avoir raison de la France de Louis XIV, de Louis XV et de Napoléon, comme plus tard de l'Allemagne de Guillaume II. C'est avant tout le rétablissement de l'équilibre qui inspira les rédacteurs des traités d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle et de Vienne. Malheureusement les politiciens mués en diplomates qui élaborèrent le Traité de Versailles méconnurent cette grande leçon de l'histoire.



Le rôle de barrière érigée dans l'intérêt de la paix et de l'équilibre en Europe fut ainsi le rôle traditionnel de la Belgique. Lorsque, en 1830, s'écroula la barrière militaire constituée par le royaume des Pays-Bas, les Puissances représentées à la Conférence de Londres y substituèrent une barrière juridique basée sur le principe de l'inviolabilité et de la neutralité perpétuelles du nouveau royaume. Rappelons en passant que la neutralité ainsi imposée à la Belgique en 1831 n'était pas entièrement une nouveauté et qu'elle avait déjà été établie, à titre passager, pour les Pays-Bas autrichiens en 1733, lors de la guerre de la Succession de Pologne, et en 1756, lors de la guerre de Sept ans.

Cette neutralité, entrée dans le droit public européen d'une façon stable en 1839 et garantie par toutes les puissances signataires des XXIV articles, fut malheureusement violée par l'Allemagne impériale en 1914. Cet attentat perpétré à la fois contre les traités et contre l'équilibre européen, dont la neutralité belge était une des principales garanties, décida, comme on le sait, de l'intervention de l'Angleterre et eut les conséquences incalculables que l'on connaît.

Il importait de rappeler brièvement ces données historiques pour permettre de juger sainement de la politique actuelle de la Belgique.

\* \* \*

Les relations de la Belgique avec les grandes Puissances, depuis la fin de la Grande Guerre jusqu'à nos jours, peuvent être divisées en trois périodes distinctes : une période de flottement et d'incertitude, au cours de laquelle la Belgique cherche d'une façon empirique à s'assurer les réparations et la sécurité indispensables à son redressement; une période, où à la suite de la conclusion du Pacte rhénan de Locarno, la Belgique entre dans un système où elle est non seulement garantie, mais aussi garante de la paix en Europe occidentale; enfin une période où, à la suite de la déclaration royale du 14 octobre 1936, la Belgique est retournée à un système de neutralité souverainement établi et interprété par elle, système conforme à ses traditions historiques et aux nécessités de sa situation géographique, au centre du triangle formé par les trois grandes puissances occidentales.

\* \* \*

La neutralité avait été imposée à la Belgique par le protocole de la Conférence de Londres en date du 20 janvier 1831 dans l'intérêt de l'Europe et non dans l'intérêt de la Belgique elle-même. Aussi les Belges lui avaient-ils fait mauvais accueil et, à la quasi unanimité, le Congrès National avait repoussé ce protocole, sans vouloir même le discuter.

En effet, cette conception de la neutralité imposée ne correspondait pas à l'idée que les Belges se faisaient de leur indépendance et leur premier ministre des Affaires étrangères Joseph Lebeau, déclarait : « La Belgique ne s'est pas séparée de la Hollande pour se réunir à un autre peuple, mais pour redevenir et rester elle-même. La part qu'elle a à remplir dans les devoirs européens est de maintenir son indépendance en respectant celle des autres Etats; hors de là, l'Europe n'a rien à exiger d'elle. »

Aussi cette neutralité imposée pesait-elle comme une *capitis diminutio* sur l'indépendance de la Belgique. Comme l'écrit F. Stinval dans le numéro de janvier 1938 de la *Revue de Droit international et de Législation comparée* : « le régime de la neutralité ayant été lié à la reconnaissance de l'indépendance belge par les Puissances garantes, une certaine tendance de la part de celles-ci à intervenir dans les affaires belges s'est à diverses reprises manifestée; les Puissances ont notamment considéré que si la Belgique était en droit de faire appel à leur garantie

en cas d'agression, il leur appartenait de prétendre sauvegarder la neutralité belge, quand bien même leur intervention n'aurait pas été requise. La neutralité permanente de la Belgique comportait de la sorte des conséquences qui apparaissaient comme portant atteinte à sa souveraineté. »

Autre inconvénient de la neutralité : la Belgique, endormie dans une trompeuse sécurité, avait cru, surtout à partir du moment où l'esprit de parti se fut emparé de la question pour faire de la surenchère électorale, pouvoir négliger la préparation de la défense nationale. On sait combien le Parlement resta sourd à la voix de Léopold II avant de consentir à l'établissement du service personnel, et comment, sous le règne du roi Albert, la loi établissant le service général fut votée trop tardivement pour pouvoir sortir tous ses effets à l'heure du danger.

Cependant cette neutralité imposée avait toujours été une garantie bien précaire. C'était par des mesures de précaution militaire que la Belgique avait dû se défendre en 1848 contre les incursions des bandes révolutionnaires parties de Paris; c'était en renforçant son système de défense et en le combinant avec une action diplomatique que Léopold I<sup>er</sup> avait dû se protéger contre l'annexionnisme de Napoléon III et, en 1870, c'était au rapport des forces qu'à cette époque d'armées de métier elle pouvait avec ses 100.000 hommes détruire entre Français et Allemands, bien plus qu'à la solidité des traités, que la Belgique avait dû de ne pas être entraînée dans la tourmente. Aussi, lorsqu'en août 1914, la violation de la neutralité belge par deux des Puissances garantes, l'Allemagne et l'Autriche, eut consacré la faillite du système, la Belgique profita de l'élaboration de la paix pour s'en libérer.

\* \* \*

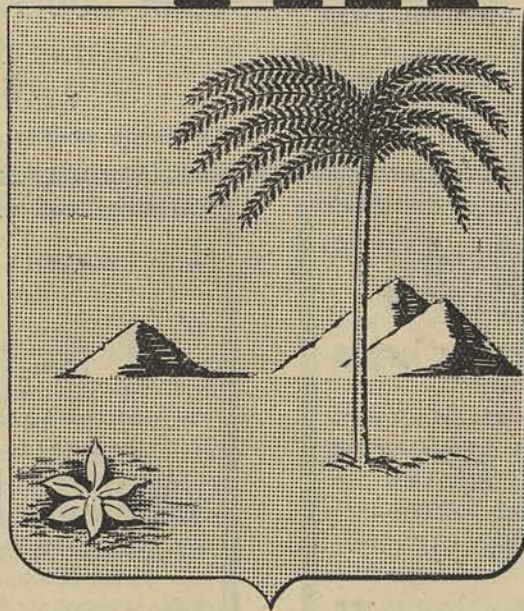
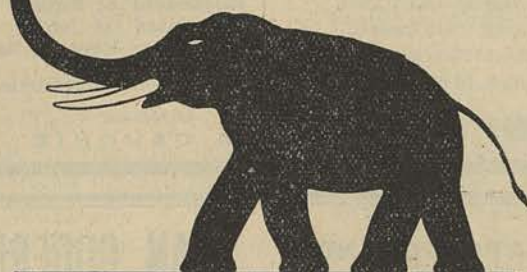
Dès le mois de septembre 1918 le Gouvernement belge avait notifié à Londres, à Paris, à Rome et à Washington qu'il était « opposé au rétablissement, au moment de la paix, du régime de neutralité permanente qui, dans le passé, a mis des entraves à sa liberté d'action, sans assurer la paix au pays... La Belgique a donné tant de preuves de sa loyauté, de son amour de l'indépendance et de sa sollicitude pour l'intérêt général de l'Europe qu'elle est fondée à refuser qu'on lui impose, contre son gré, une diminution de souveraineté, où elle ne pouvait voir qu'une humiliation après les épreuves et les efforts de cette guerre... Pour sauvegarder, après le rétablissement de la paix, l'indépendance du pays, le Gouvernement belge compte, avant tout, sur la volonté de la nation, qui lui inspirera les sacrifices nécessaires, et sur l'intérêt permanent des Puissances alliées à l'existence d'une Belgique libre et forte. »

Déférant à ce désir, le Traité de Versailles proclamait dans son article 34 que : « Les traités du 19 avril 1839, qui établissaient, avant la guerre, le régime de la Belgique, ne correspondent plus aux circonstances actuelles. »

Cette attitude de la Belgique s'inspirait non seulement des raisons d'ordre général inspirées par le sentiment public à l'égard d'un régime discrédité, qui n'avait pu sauvegarder le pays de l'invasion, mais aussi de la nécessité dans laquelle se trouvait le Gouvernement belge pour obtenir les réparations indispensables au relèvement matériel du pays de s'associer à la politique d'exécution du traité de paix poursuivie par les Puissances victorieuses, notamment en participant à l'occupation interalliée des territoires rhénans.

Il paraissait du reste, à cette époque, que la constitution de la Société des Nations, dans laquelle tous les peuples, las de la guerre, espéraient trouver le moyen d'assurer définitivement la paix, et que l'établissement d'une zone démilitarisée le long des frontières germano-belge et franco-allemande dans l'intérêt

**CÔTE D'OR**



1883

**LE BON  
CHOCOLAT BELGE**

**QUATORZIÈME CONCOURS  
DE FAMILLES NOMBREUSES**

**LE 25 JUIN 1938 DEUX CENTS PRIX DE  
500 FR. SERONT DISTRIBUÉS À DEUX CENTS  
FAMILLES NOMBREUSES DE BELGIQUE**

**POUR LES FAMILLES NOMBREUSES, OUTRE LE PAQUET  
SUPPLÉMENTAIRE, 30 CARTONS PRIMES DU BON CHOCOLAT  
"CÔTE D'OR" DONNENT DROIT AU SUPERBE COFFRET  
"ENFANTS ROYAUX" CONTENANT 700 GRAMMES BONBONS FINS**

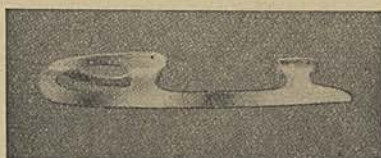
## PÈLERINAGES — et — VOYAGES

**Lourdes**, 8 jours : 13 juillet, 3 et 24 août. Depuis 695 francs.  
 Sans parcours de nuit, 9 jours, 21 juillet, 11 août : 900 francs.  
**Rome** : 13 et 18 jours, départs : 19 août, 5 et 17 septembre.  
**Lisieux, Mont-Saint-Michel**, 5 jours, 15 juillet, 19 août : 575 francs.

**Kussnacht et Suisse** en car, 31 juillet, 7 jours : 1,095 francs.  
**Dolomites** (14 jours). — **Europe Centrale**, 13 jours, fréquents départs. — **Voyages de noces** : programmes divers.

**Les Grands Pèlerinages**

Brochures gratuites au 23, avenue Mont Kemmel, Bruxelles.  
 Directeur : **M. CAUCHIE** **Voyages Viator**



LA PLUS GRANDE  
 PRODUCTION  
 de patins à glace  
 en Belgique

**JEAN GODFRIN** rue de Haerne, 147-151  
 — Etterbeek-Bruxelles —

PATINS DE LUXE ET ORDINAIRES  
 GROS - DEMI-GROS - EXPORTATION

Téléphone 48.45.18

Reg. Comm. 31342



### LE "MOSAN"

Poêle breveté dans tous les pays

SPÉCIALEMENT construit pour  
 le chauffage des grands locaux  
**ÉGLISES, ÉCOLES  
 SALLES DE FÊTES**



### Le "Mosan"

est le plus

**Propre**

**Économique**

**Hygiénique**

**Pratique**

**Solide**

**Élégant**

**et absolument sans  
 danger**

Éolété Anonyme

**LES FONDERIES DE LA MEUSE**  
 A HUY (Belgique)

### Les Beaux Voyages à LOURDES

en autocar confortable  
 12 jours — 1.500 francs.

Tous frais — boissons — pourboires — taxes de séjour.  
 Hôtels premier ordre — Itinéraire parfait.

A l'aller : par Lisieux-La Rochelle-Bordeaux-Biarritz.  
 Au retour : par Carcassonne-Gorges du Tarn-Mont-Dore Vichy-Nevers.

Départs : 16 juillet — 6, 9, 12 août — 6 septembre.

### VACANCES ET LOISIRS 13, rue de la Madeleine

Bruxelles - Tél. 11.01.31 Charleroi - Tél. 112.87-126.91

Tous voyages en car : Italie-Corse-Tyrol-Vosges-Savoie-Lisieux.  
 Demandez les brochures et notices diverses.

### APPAREILS de CINÉMA

### KINGSTONE

(VAN MARCKE)

Tél. 15 54.54 — 10, rue James Watt — Bruxelles

Installations complètes — Postes itinérants  
 Sonorisation d'appareils muets  
**LES MEILLEURES RÉFÉRENCES**



Tailleur - 1<sup>er</sup> Ordre

**DUPAIX**

Téléphone 17.35.79

13, RUE ROYALE  
 BRUXELLES

## VOLETS

### J. Van Huyneghem & Fils

fournisseurs des Ministères

Jalousies. — Volets légers et demi-lourds. — Stores hindous. — Stores Ombra.  
 — Claires fixes et roulantes pour ombrage des serres et verandas. —

RÉPARATIONS

151, rue Jourdan, 151, BRUXELLES Tél. 37.28.35

commun de la sécurité occidentale constituait pour la Belgique de nouveaux éléments de sécurité pouvant remplacer avantageusement la formule usée de la neutralité permanente.

\* \* \*

La Belgique, ayant ainsi acquis la pleine liberté de ses mouvements et désireuse avant tout de paix et de sécurité, crut devoir chercher des garanties plus effectives que celles des articles 10, 11, 12 et 16 du Pacte de la Société des Nations.

Elle avait espéré trouver pareilles garanties dans l'acte que signèrent à Versailles, en même temps que le traité de paix, Clemenceau, Wilson et Lloyd George pour assurer à la France l'assistance des Etats-Unis et de l'Angleterre contre tout acte non provoqué d'agression de la part de l'Allemagne. Ce pacte garantissant le maintien de la paix en Europe occidentale aurait indirectement profité à la Belgique. Mais le refus du Congrès américain de ratifier le traité de paix entraîna l'abandon de ce pacte d'assistance.

Cet échec n'avait fait que renforcer le désir de la Belgique de trouver des garanties à sa sécurité. Elle avait la conviction que l'entente de la France et de l'Angleterre, ses deux grandes voisines, auxquelles elle était liée par des liens historiques, par le souvenir récent d'épreuves subies en commun et par des intérêts solidaires, était la base la plus solide de la paix européenne. Elle ne négligea donc aucun effort pour assurer le maintien des relations cordiales entre les deux nations qui avaient été en 1830 les marraines de son indépendance et s'appliqua au cours des négociations qui suivirent la conclusion de la paix à obtenir, de l'une comme de l'autre, des garanties nouvelles.

Les pourparlers aboutirent du côté de la France à la signature du fameux accord militaire du 7 septembre 1920, dans lequel le maréchal Foch, le général Maglinse, chef d'état-major de l'armée belge, et le général Buat, chef d'état-major de l'armée française, arrêtaient en commun une série de mesures militaires pour parer à l'éventualité d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne contre la France ou la Belgique.

\* \* \*

Cet accord a fait couler des flots d'encre et a donné lieu, en Belgique et ailleurs, aux commentaires les plus passionnés et à des interprétations qui l'ont souvent déformé et travesti. Dans certains milieux, même en Belgique, on l'a représenté comme entraînant une limitation de notre indépendance et comme imposant au pays des charges, des dépenses et une certaine politique. On y dénonça même une alliance qui aurait fait de la Belgique une satellite de la France.

Rien n'est moins exact. Il ne s'agissait nullement d'un traité. La Constitution belge dit dans son article 68 que le Roi fait les traités d'alliance et que « ceux qui pourraient grever l'Etat ou lier individuellement des Belges » n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment des Chambres. Or, l'accord franco-belge, ne concernant que des mesures militaires d'un caractère défensif établies par les chefs des deux armées en prévision de l'éventualité d'une action commune des deux Etats pour repousser une agression non provoquée de la part de l'Allemagne contre l'un d'eux, ne fut soumis ni à la signature royale, ni à l'approbation du Parlement. Comme il ne s'agissait point d'un traité, cette approbation eût été superfétatoire. Du reste, l'accord respectait l'autonomie de chacun des deux Etats et formulait deux réserves expresses. L'une disait que : « Chaque Etat conserve sa souveraineté intacte quant aux charges militaires qu'il imposera à son pays », par conséquent, la Belgique, comme la France, con-

servait le droit de régler à son gré son régime militaire et son système défensif; l'autre proclamait que : « Chaque Etat appréciera souverainement, dans chaque cas, la réalisation de l'éventualité en vue de laquelle l'accord est conclu. » En d'autres termes, les deux Etats auraient à décider, chacun selon les circonstances, s'il y avait lieu ou s'il n'y avait pas lieu à coopération. La liberté de décision de la Belgique restait ainsi complète; elle n'aliénait en rien son indépendance.

L'on tenta cependant d'accréditer la légende de clauses secrètes qui auraient dissimulé des combinaisons belliqueuses et impérialistes et qui auraient assujéti la politique belge à la politique française. La mise en circulation de ces légendes fut facilitée par la rédaction incomplète des lettres échangées les 10 et 15 septembre 1920 entre le Premier ministre belge Delacroix et le président du Conseil français Millerand, et par le texte sommaire de la mention insérée, le 4 novembre 1920, dans le registre officiel des traités enregistrés par la Société des Nations. Bien qu'il ne s'agît pas d'un traité, le gouvernement belge avait cru cependant devoir communiquer au secrétariat, en application de l'article 18 du Pacte, la correspondance échangée entre les gouvernements belge et français. Ni ces lettres, ni le texte publié au registre de la Société des Nations ne mentionnaient, en effet, le cas d'agression non provoquée qui était seul visé par l'accord, comme le précisait cependant la lettre adressée le 2 novembre 1920 par le Premier ministre Delacroix à sir Eric Drummond.

\* \* \*

Bien que dégagé de l'atmosphère de légende dont on a essayé de l'entourer, l'accord militaire du 7 septembre 1920 n'était pas sans inconvénients pour la Belgique. Il engageait ce pays dans un système qui ne correspondait nullement à sa politique traditionnelle et qui n'était pas sans danger au point de vue de sa liberté d'action dans le domaine international. Son organisation défensive était, en fait, orientée dans un sens qui la rendait dépendante de la politique internationale de la France. Il est en effet impossible de séparer un système militaire d'un système politique, car l'organisation militaire d'un pays ne peut exister qu'en fonction de la politique étrangère de ce pays. Cet accord avait donc pour résultat de donner à l'organisation défensive de la Belgique un caractère unilatéral, basé sur l'idée erronée que les circonstances sont choses immuables et que ce qui peut être avantageux aujourd'hui le sera encore nécessairement demain. La Belgique avait ainsi, qu'elle le veuille ou non, à subir le contre-coup de la politique d'alliance de sa voisine du sud, politique qui ne faisait qu'envenimer les relations franco-allemandes.

Il importe cependant, avant de juger *a posteriori* cet accord militaire franco-belge, de tenir compte des circonstances dans lesquelles il fut signé. On sortait de la guerre, l'idée de la guerre était encore dans tous les esprits; on n'avait pas oublié les leçons de 1914 et la nécessité d'être prêt à l'heure du danger. La Belgique savait qu'elle n'était pas assez forte pour se défendre seule et la France, de son côté, connaissait le péril auquel l'exposait le mouvement tournant d'une armée allemande au travers du territoire belge. On n'avait en vue qu'un danger nettement précisé : l'agression non provoquée et c'est contre ce danger que l'on cherchait une garantie de sécurité.

\* \* \*

Il faut ajouter également que dans l'esprit de la diplomatie belge, cet accord militaire de sécurité avec la France devait avoir pour corollaire un accord militaire de sécurité avec la Grande-Bretagne. Le gouvernement belge ne négligea aucun effort pour

réussir dans cette voie. Au début ses démarches restèrent vaines. Cependant un projet d'accord négocié à Londres par lord Curzon et le baron Moncheur fut élaboré au cours de l'année 1921 et examiné à la Conférence interalliée de Cannes en janvier 1922. Le texte qui en fut communiqué par M. Jaspar à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre belge était ainsi conçu :

« ART. 1. — Dans le cas d'une attaque directe non provoquée de l'Allemagne contre le territoire de la Belgique, la Grande-Bretagne viendra immédiatement au secours de celle-ci, avec toutes ses forces navales, militaires et aériennes.

» ART. 2. — La Belgique emploiera toutes ses forces militaires, navales et aériennes pour défendre ses frontières en cas d'attaque ou de violation de territoire par l'Allemagne. »

On sait combien cette Conférence de Cannes amena d'amères déceptions. Briand et Lloyd George étaient tombés d'accord pour faire estimer à nouveau les moyens financiers de l'Allemagne et pour réduire en proportion ses obligations. Ils estimaient également indispensable de manifester l'accord de la France et de la Grande-Bretagne sur la stabilisation de l'Europe par l'organisation d'une sécurité affermie et un redressement économique. L'affaire était en bonne voie et si Lloyd George paraissait peu disposé à prendre un engagement concernant l'Europe centrale, par contre il se déclarait prêt à intervenir sur le Rhin, aux côtés de la France et de la Belgique, si celles-ci étaient attaquées sans provocation. La crise ministérielle qui éclata à Paris et provoqua la retraite de Briand fit perdre une occasion qui ne devait plus se représenter.

La Belgique n'avait assumé aucune responsabilité dans cet échec qui la déçut profondément. Tous ses efforts à Cannes, comme au cours des mois qui précédèrent cette Conférence manquée, ne tendaient qu'à montrer le parallélisme et le sens de la politique belge qui n'entendait nullement rester orientée vers un seul pays, mais visait à une double entente et à une double garantie en conformité avec ses nécessités géographiques, le souci de la sécurité et ses intérêts économiques.

\* \* \*

L'échec de l'entente franco-britannique de Cannes fut particulièrement pénible pour la Belgique dont, bien malgré elle, la politique étrangère restait ainsi uniquement orientée vers la France. La Belgique vécut alors trois années de difficultés internationales et de complications politiques et économiques dominées par le problème des réparations.

En mars 1921, les Alliés, devant la carence de l'Allemagne, occupèrent militairement Dusseldorf et Duisbourg et se saisirent des douanes allemandes. Mais, dès la fin de l'année, ils renoncèrent aux sanctions douanières pour ne laisser subsister que les sanctions militaires et, en janvier 1923, les Français et les Belges pénétraient dans la Ruhr. Cette politique, dont la responsabilité incombe à Poincaré, se révéla pleine de difficultés. Les dirigeants allemands, comprenant que cette entreprise exaspérerait la fierté nationale, ordonnèrent la résistance passive. En dépit de multiples attentats contre les troupes occupantes, les Franco-Belges appesantirent leur étreinte, aggravèrent l'état de siège et isolèrent le bassin houiller et sidérurgique. Le résultat fut que les usines du Reich manquèrent de combustible et de matières premières, que le Trésor fut obligé d'entretenir un nombre sans cesse croissant de chômeurs et de fugitifs et que l'économie allemande fut gravement compromise. L'Allemagne dut céder; le 12 août 1923 le chancelier Cuno démissionnait, faisant place à un ministère de réalisation dans lequel Stresemann devait jouer le premier rôle.

Si cette occupation avait abouti à ce résultat et si son bilan, d'après les chiffres communiqués au Sénat belge le 17 février 1925, se liquidait en faveur de la Belgique par des versements en espèces, des livraisons en nature et des divers se montant à 1.830.000.000 de francs, le résultat au point de vue politique était nettement fâcheux. L'Angleterre n'avait pas dissimulé sa désapprobation à l'égard de cette opération, dont elle voyait les conséquences tant au point de vue de ses propres intérêts économiques que de ses répercussions sur l'opinion publique en Allemagne. La Belgique, quelles que fussent les véritables raisons qui l'avaient déterminée à intervenir dans cette saisie de gages, était compromise aux yeux de la plupart des gouvernements, qui ne voyaient plus en elle qu'un satellite de la France.

La croyance dans une alliance effective entre les deux pays en sortait consolidée, en dépit des efforts que multipliaient en Belgique tous les bons esprits pour présenter la situation sous son véritable jour. Le Gouvernement belge n'allait pas tarder à manifester ses véritables sentiments par l'esprit de conciliation dont il fit preuve dans l'affaire de la reprise des marks de l'occupation, ainsi que par les immenses concessions qu'il fit sur son droit aux réparations lors de l'élaboration du plan Dawes en 1924. La Belgique devait faire preuve du même esprit de modération cinq ans plus tard, lorsque le plan Young, en apportant à l'Allemagne de nouveaux et considérables allègements et en préconisant la création à Bâle d'une Banque des Règlements internationaux, fit passer le problème des réparations du plan politique sur le plan financier.

\* \* \*

Les incidents de la Ruhr avaient montré combien était précaire le statut international de la Belgique reposant uniquement, au point de vue juridique, sur le Pacte de la Société des Nations et garanti, en fait, contre toute agression du côté de l'Allemagne par le seul accord militaire franco-belge. On comprenait de plus en plus, en Belgique comme à l'étranger, que la première conséquence de cet accord devait être, en cas de conflit franco-allemand, de porter immédiatement les hostilités sur le territoire belge. L'Angleterre vit enfin le danger de ce système unilatéral et, en 1924, lorsque la Conférence de Londres, d'où devaient sortir le plan Dawes et l'évacuation de la Ruhr, eut détendu l'atmosphère internationale, la Société des Nations aborda à nouveau le problème de la sécurité. Mac Donald et Herriot assignèrent à l'Assemblée le programme de l'organisation de la paix d'après la formule devenue classique : « arbitrage, sécurité, désarmement ».

Après trois semaines d'études et de délibérations, l'Assemblée adopta, le 2 octobre 1924, le « protocole de Genève » qui interdisait les guerres d'agression, instituait l'arbitrage obligatoire, menaçait de sanctions sévères l'Etat agresseur et assurait à l'Etat attaqué l'appui financier et militaire de tous les autres.

Mais plusieurs Etats, dont l'Angleterre, déclarèrent ne pouvoir ratifier ce protocole. Le 22 mars 1925, sir Austen Chamberlain exposa devant le Conseil de la Société des Nations les raisons de l'abstention de son pays. Mais tout en expliquant que l'Empire britannique ne pouvait s'engager partout où dans le monde surgirait un conflit, il reconnut qu'il y avait en Europe des situations particulières qui exigeaient des mesures spéciales et il montra la possibilité d'arrangements particuliers entre certains Etats en vue d'assurer leur sécurité et de stabiliser la paix dans des régions particulièrement dangereuses et vulnérables.

C'était affirmer l'idée des « ententes régionales », idée pratique, conforme à l'esprit de la Société des Nations sans verser dans l'idéologie, et dont la Belgique pouvait tirer un heureux profit.

# Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

## Institut Saint-Louis

38, boulevard du Jardin Botanique, BRUXELLES  
(Maison de campagne à Zellick.)

**Internat — Externat — Demi-pension**

**Section préparatoire :** 38, boulevard du Jardin Botanique et 18, rue de Verviers (ancien Institut Saint-Josse).  
Les enfants sont admis dès l'âge de 6 ans.

**Humanités modernes** (commerciales).

**Humanités anciennes.**

### SECTION SCIENTIFIQUE

préparatoire à l'École Militaire  
et aux Écoles spéciales des Universités

#### Enseignement supérieur :

**Institut Supérieur de Commerce** reconnu par l'Etat (le soir, de 19 à 22 heures); diplôme de candidat en sciences commerciales (3 années d'études), licencié en sciences commerciales et financières (2 années d'études), en sciences commerciales et consulaires (2 années d'études).

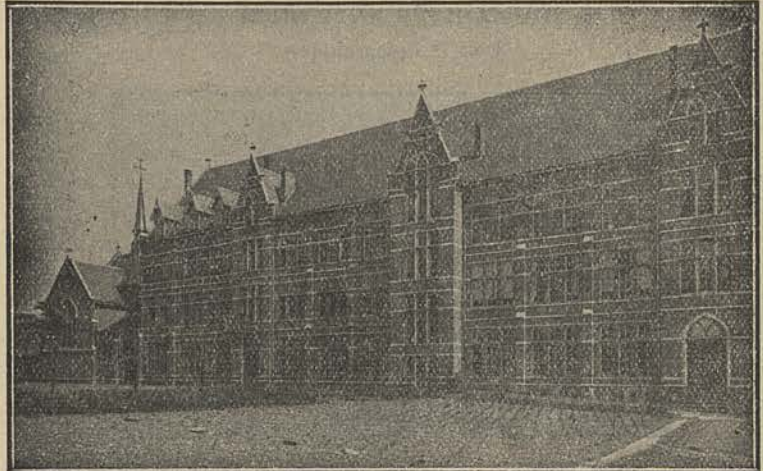
**Ecole des Sciences Philosophiques et Religieuses** (quatre soirées par semaine, de la Toussaint à Pâques).

**Faculté de Philosophie et Lettres** conférant le grade de candidat en philosophie et lettres préparatoire, au doctorat en droit et à la licence en philosophie et lettres.

## Collège Ste-Gertrude

Faubourg de Mons, NIVELLES

**Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat**



**Humanités anciennes. — Humanités modernes.**

**Section scientifique. — Section préparatoire.**

**Ecole moyenne d'Agriculture** sous le contrôle de l'Etat.

**Situation magnifique. Propriété de 2 hect. 1/2**

*Pour renseignements demander prospectus.*

## École Centrale des Arts et Métiers

Agréée par l'État



**École Spéciale d'Ingénieurs Techniciens**

4 années d'études

Diplôme officiel

Rue du Tir, 14, St-GILLES-Bruxelles

Téléphone 37,89,86

## INSTITUT SAINT-BONIFACE

82, rue du Viaduc, Bruxelles

65, rue du Conseil, Bruxelles



**Externat  
Demi-Pensionnat  
Internat**

**Section  
scientifique**

**Humanités  
anciennes**

**Humanités  
modernes**

**Section  
préparatoire**

# Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

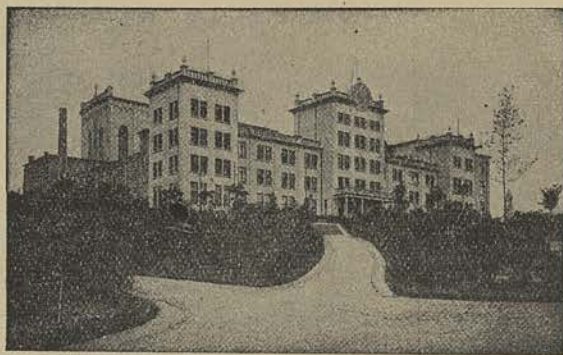
## Collège Saint-Paul

Sous la direction de la Compagnie de Jésus

**GODINNE-SUR-MEUSE**

**HUMANITÉS ANCIENNES**

8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Préparatoires



Pensionnat situé à 25 min. de Namur, à 15 min. de Dinant. - 00 chambres avec radiateur et eau courante. - Vie au grand air. - Education physique. - Etudes très soignées.

*Réductions pour familles nombreuses.*

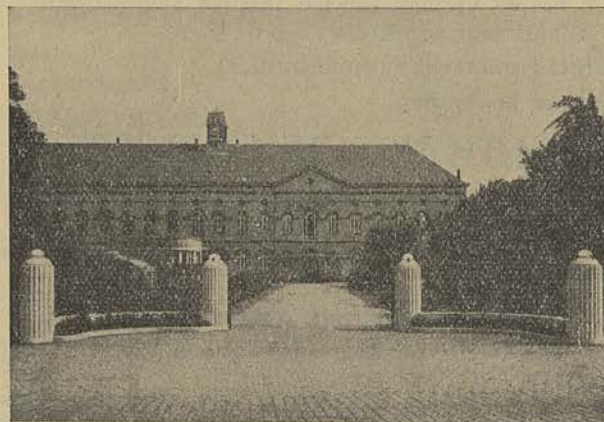
**PROSPECTUS SUR DEMANDE**

## Collège de Melle

**LEZ-GAND**

SOUS LA DIRECTION DES PP. JOSÉPHITES  
1837-1937

Section préparatoire Humanités anciennes  
SECTIONS FRANÇAISE ET FLAMANDE  
**ÉCOLE SPÉCIALE de COMMERCE et d'INDUSTRIE**  
SECTION SCIENTIFIQUE



Installations modernes de premier ordre : 350 chambres avec eau courante, électricité, chauffage central. Chambres communes pour frères. Soins matériels et sanitaires confiés aux religieuses. Les élèves, admis dès l'âge de 8 ans, sont groupés en trois collèges distincts et indépendants. - Vie au grand air. - Terrains de jeux et de sports. Bassin de natation. Conditions hygiéniques excellentes.

*Demandez prospectus et conditions.*

**ON N'ADMET QUE DES INTERNES**

## ÉCOLE SAINT-LUC

57, rue d'Irlande, 57, St-Gilles-Bruxelles

*École d'Arts décoratifs agréée en vue de délivrer le diplôme d'architecte*

**INATEURS DE MÉTIERS D'ART**

**PENSIONNAT**

(Confort moderne)

Prospectus sur demande

## Hooger Instituut voor Kunst- en Vakonderwijs

**"SINT-LUCAS"**

**GAND, rue des Sœurs-Noires, 28**

École d'Architecture et d'Art décoratifs.

Cours du jour et du soir

École d'imprimerie d'art.

**Internat**

**Externat**

## Collège St-Jean Berchmans

(Ancien Collège Saint-Michel)

Rue des Ursulines, 4, BRUXELLES

Sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT

Humanités anciennes — Humanités modernes.

Section commerciale — Section préparatoire.

A proximité de la gare du Midi, de la Bourse, du Grand-Sablon et de la place Rouppe.

## PENSEZ-VOUS à l'AVENIR DE VOTRE FILS?

Que deviendra-t-il?

Architecte?

Architecte urbaniste?

Dessinateur architecte?

Architecte ensemblier?

Entrepreneur?

Conducteur des travaux?

Sculpteur?

Ferronnier d'art?

Peintre de tableaux?

Peintre décorateur?

Peintre verrier?

Dessinateur en tissus?

Dessinateur en papier peint?

Dessinateur publicitaire?

Illustrateur?

Portraitiste?

Adressez-vous alors :

RUE DES PALAIS, 70, BRUXELLES III (près de la Gare du Nord)

**ÉCOLE St-LUC - Institut Frère Marès**

Là existent : des cours du jour de 8 à 12 h.

des cours du soir, de 18 à 20 h., sauf samedi

des cours du dimanche, de 9 à 12 h.

**ENVOI DE PROSPECTUS SUR DEMANDE**



Aussi son représentant, M. Hymans, appuya-t-il énergiquement à Genève la proposition de sir Austen Chamberlain.

\* \* \*

Précisément, quelques semaines plus tôt, l'Allemagne avait pris dans le même ordre d'idées une initiative fort intéressante. Avant même que sir Austen Chamberlain eût développé ses vues, Stresemann, par une note du 25 février, avait proposé aux gouvernements anglais, belge et français la conclusion d'un pacte de garantie mutuelle, doublée d'une convention d'arbitrage.

M. Hymans engagea des négociations sur ces bases; M. Vandervelde, qui lui succéda au portefeuille des Affaires étrangères, les poursuivit et la Belgique devint ainsi, avec l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, cosignataire des Accords de Locarno du 16 octobre 1925 et du Traité de Londres qui, le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, leur donnait une forme définitive.

Parmi ces Accords, celui intitulé « Pacte rhénan », signé par l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la France et l'Italie, concernait spécialement le statut international de la Belgique.

Les Etats signataires constataient, dans le préambule, l'abrogation des traités qui avaient établi la neutralité belge et proclamaient la nécessité « d'assurer la paix dans la zone qui a été si fréquemment le théâtre des conflits européens ».

L'un des buts principaux de ce Pacte était donc de substituer à la neutralité permanente de la Belgique, déjà abolie par le Traité de Versailles, un ensemble de garanties, où figurerait, à côté de celle de la France, celle de la Grande-Bretagne et, par surcroît, celle de l'Italie.

Comme on le sait, l'article 1<sup>er</sup> du Pacte énonçait et garantissait l'inviolabilité des frontières entre l'Allemagne et la Belgique, et l'Allemagne et la France, le maintien du *statu quo* territorial, l'observation des clauses du Traité de Versailles relativement à la zone démilitarisée du Rhin. Par l'article II, l'Allemagne et la Belgique, de même que l'Allemagne et la France, s'engageaient réciproquement à ne se livrer de part et d'autre à aucune attaque ou invasion et à ne recourir en aucun cas à la guerre. Une convention séparée organisait le règlement pacifique de tout différend entre l'Allemagne et la Belgique, soit par l'arbitrage, soit par la conciliation ou la médiation.

Les Accords de Locarno, le Traité de Londres et spécialement le « Pacte rhénan », qui établissait à l'Occident de l'Europe un système d'équilibre et de garanties mutuelles, provoquèrent une grande satisfaction en Belgique.

La Chambre belge les ratifia, en janvier 1926, par 125 voix contre 5 et 6 abstentions, et le Sénat les approuva à l'unanimité.

Ce qui réjouissait particulièrement l'opinion, c'est que les Accords de Locarno marquaient la fin de la politique unilatérale suivie depuis la guerre par la Belgique en s'appuyant militairement sur la France. La garantie de l'Angleterre avait toujours été considérée par tous les gouvernements belges, avant comme après la guerre, comme un élément indispensable de la sécurité de la Belgique. M. Chamberlain marquait lui-même l'importance de l'engagement pris par son pays, lorsqu'il disait, à son retour de Locarno : « Je me réjouis de la réaffirmation de notre volonté d'assurer l'inviolabilité et l'indépendance de la Belgique et de voir l'Italie avec nous pour garantir la paix de l'Occident. »

\* \* \*

L'état d'euphorie provoqué en Belgique par les Accords de Locarno se maintint au cours des années 1926 à 1930. L'Allemagne persévérait dans une politique de coopération pacifique

et le président von Hindenburg soutenait Stresemann dans cette attitude. Le 10 septembre 1926, le Reich, ayant été pourvu d'un siège permanent au Conseil, faisait son entrée solennelle à la Société des Nations. Au début de 1927 les Commissions militaires interalliées de contrôle étaient supprimées et leurs fonctions étaient transférées à la Ligue, dont l'Allemagne était devenue un des membres les plus influents. Une Conférence économique internationale se réunissait à Genève, en 1927, à l'effet de stimuler les échanges par la réduction des tarifs douaniers, par l'amélioration des conditions de crédit et par une répartition plus judicieuse des stocks d'or. En septembre 1928, la neuvième Assemblée de la Société des Nations adoptait l'« Acte général pour le règlement pacifique des conflits internationaux », prévoyant la soumission à la procédure de conciliation, d'arbitrage ou de règlement judiciaire de tous les litiges internationaux tant politiques que juridiques. Cet Acte général suivait de près un acte plus significatif encore des tendances nouvelles dans le domaine international : Briand, ayant proposé aux Etats-Unis un Pacte d'arbitrage, le secrétaire d'Etat Kellogg s'était prononcé pour l'extension de ce système et, le 27 août 1928, les plénipotentiaires de quinze Etats avaient signé le Pacte de renonciation à la guerre qui fut promulgué par le président Hoover le 24 juillet 1929. Enfin, à la suite de l'Accord de La Haye, qui donnait à l'Allemagne une certaine réduction sur le plan Young et qui sanctionnait l'accord au sujet de la reprise des marks de l'occupation, couronnant ainsi les efforts des gouvernements belges successifs, les Alliés consentaient, à la demande de Stresemann, à l'évacuation anticipée de la Rhénanie, quatre ans et demi avant le terme fixé par le Traité de Versailles. Dans tous ces accords et négociations la Belgique n'avait cessé de faire preuve du plus grand esprit de conciliation et du désir le plus sincère de paix.

\* \* \*

Le statut international de la Belgique était donc désormais établi par le Pacte de la Société des Nations, par les Accords de Locarno et par le Pacte de Paris imposant la renonciation à la guerre.

Les esprits les plus clairvoyants avaient cependant constaté que ces garanties n'étaient pas aussi complètes qu'on aurait pu le désirer. Le Pacte rhénan était évidemment incomplet, puisqu'il laissait la frontière orientale de la Belgique ouverte sur deux points : au sud-est, par le Grand-Duché de Luxembourg; au nord-est par le Limbourg hollandais.

Cette lacune, spécialement en ce qui concernait la frontière limbourgeoise, n'avait pas échappé aux négociateurs et, le 16 mars 1925, au moment où l'on préparait la Conférence de Locarno, M. Herriot écrivait à l'ambassadeur de France à Londres : « J'ajoute qu'il serait nécessaire que d'une façon quelconque la Hollande y fût associée. S'il en était autrement et si le Pacte de garantie ne s'appliquait pas au territoire néerlandais, si, en particulier, l'Allemagne se montrait hostile à une telle extension, on devrait penser que la violation du Limbourg hollandais de la part de l'Allemagne demeure une hypothèse possible. Il ne vous échappera pas qu'une telle violation mettrait en péril toute la défense de la Belgique et par suite la nôtre. Si, par conséquent, la frontière hollandaise ne pouvait être mentionnée dans le Pacte, il serait indispensable de rechercher les moyens pour combler une telle lacune. »

Or, le Pacte était resté muet quant à la frontière limbourgeoise, les Pays-Bas ne furent pas partie au Traité de Londres et rien n'avait pu être fait pour « combler cette lacune » qui, comme l'écrivait M. Herriot, « mettait en péril toute la défense de la Belgique ».

Ce qui compliquait encore la question, c'est que les Pays-Bas n'avaient pas été non plus partie au Traité de Versailles et qu'ils considéraient les clauses relatives à l'abrogation de la neutralité permanente de la Belgique comme *res inter alios acta* et que le Traité hollando-belge du 3 avril 1925 portant révision du Traité de Londres du 19 avril 1839 n'ayant pas été approuvé par la première Chambre des Etats Généraux néerlandais, le traité collectif du 22 mai 1926 abrogeant les traités de garantie de 1839 n'avait pu être mis en vigueur.

Il était cependant antijuridique de conclure, comme le faisait le gouvernement néerlandais, que le régime de neutralité conventionnelle et permanente imposé à la Belgique en 1831 et 1839 subsistait encore. En fait, ce système conventionnel n'avait pu survivre à sa violation par l'Allemagne et par l'Autriche-Hongrie en 1914. La Belgique, la France et la Grande-Bretagne s'étaient déclarées d'accord en 1918 pour ne pas le rétablir. Les Traités de Versailles, de Saint-Germain et de Trianon avaient enregistré l'acquiescement de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie à l'abrogation des Traités de 1839. La Belgique avait accompli des actes et contracté des engagements incompatibles avec la neutralité perpétuelle, notamment en participant à l'occupation rhénane stipulée par le Traité de Versailles et en acceptant sans restriction le Pacte de la Société des Nations, avec toutes ses obligations qu'à moins d'autorisation spéciale — comme ce fut le cas pour la Suisse — un Etat ne saurait remplir tout en restant neutre.

Du reste, en adhérant, sans réserve ni restriction, au Pacte de la Société des Nations, les Pays-Bas avaient reconnu l'abrogation de la neutralité belge, vu que l'article 20 du Pacte abroge entre ses membres « toutes obligations ou ententes *inter se* incompatibles avec ses termes ». Il en résultait que les traités ayant établi l'ancien statut de la Belgique avaient cessé d'exister à l'égard des Pays-Bas comme à l'égard de tous les membres de la Société des Nations.

Etaient de même incompatibles avec la neutralité les engagements du Pacte rhénan de Locarno, qui constatait dans son préambule « l'abrogation des traités de neutralisation de la Belgique » et qui faisait de ce pays non seulement une puissance garantie, mais aussi une puissance garante.

Le traité collectif du 22 mars 1926, tenu en suspens par le rejet du traité hollando-belge du 3 avril 1925, n'avait donc pas eu pour but de créer un nouvel état de droit, mais uniquement de mettre le texte du Traité de 1839 en concordance avec le fait et avec le droit établis par le Traité de Versailles et les traités subséquents. Les Puissances se bornaient, en effet, à y dire qu'elles *reconnaissent* que sont abrogés les traités conclus le 19 avril 1839.

\* \* \*

La situation internationale de la Belgique eut quelque peu à souffrir du fait que son siège au Conseil de la Société des Nations ne lui fut pas maintenu, bien que les articles 3, 5 et 8 du Pacte rhénan eussent prévu des délibérations dans lesquelles elle était directement intéressée. Elle dut se contenter de la promesse d'être invitée à assister aux entretiens relatifs à Locarno qui auraient lieu à Genève à l'occasion des sessions du Conseil.

La Belgique ne put participer officiellement aux négociations qui préparèrent le « Pacte à IV », conclu à Rome le 7 mars 1933; elle dut se borner à indiquer sa manière de voir par un mémorandum remis le 30 mars aux gouvernements britannique, français et italien, dans lequel elle insistait pour que la collaboration des grandes Puissances s'exerçât dans le cadre du Pacte de la Société des Nations, pour que le Pacte de Locarno fût considéré comme base inébranlable de leur entente et pour que le Gouver-

nement belge fût associé aux échanges de vues que les IV pourraient avoir sur les questions concernant les intérêts de la Belgique et spécialement le Pacte rhénan. Des assurances satisfaisantes lui furent données à cet égard.

Ces précautions étaient d'autant plus nécessaires que le statut de Locarno ne garantissait pas la Belgique d'une façon aussi complète que l'avait fait jadis le Traité des XXIV articles. Tandis que celui-ci garantissait l'intégrité de toutes les frontières de la Belgique, le Pacte rhénan ne concernait que ses frontières du côté de l'Allemagne; d'autre part, les traités de 1831 et de 1839 garantissaient la Belgique d'une façon unilatérale, tandis que Locarno l'obligeait à garantir de son côté les frontières franco-allemandes et, en cas de violation de celles-ci, à se ranger immédiatement du côté de la victime d'une agression non provoquée. En même temps que *garantie*, la Belgique était ainsi devenue *garante*. Elle risquait donc d'être entraînée dans des guerres où aucun de ses intérêts vitaux ne serait engagé. De grandes puissances, comme l'Allemagne et la France, ont, en Europe et ailleurs, des intérêts bien plus vastes que ceux concernant leur voisinage immédiat. L'opposition de ces intérêts est susceptible de provoquer de graves complications et même de mener à la guerre. Dans ce cas, par application de l'article IV, paragraphe 3, de l'Accord de Locarno, la Belgique était entraînée à prêter immédiatement son assistance à la partie au détriment de laquelle aurait été constatée une violation de l'article 2 du dit Accord ou une contravention flagrante aux articles 42 et 43 du Traité de Versailles.

\* \* \*

Cette situation dangereuse s'aggravait encore du fait que l'accord militaire franco-belge subsistait en dépit du Pacte de Locarno, comme le déclarèrent successivement MM. Vandervelde, Jaspar et Hymans. Même, à en croire ces personnalités politiques, cet accord n'était qu'une modalité d'exécution des Traités de Locarno. M. Vandervelde, à cette époque ministre des Affaires étrangères, déclarait même, le 20 janvier 1926, à la Chambre des représentants : « Le Traité de Locarno ne prévoit expressément la coopération militaire de la France et de la Belgique que dans le cas d'agression non provoquée de l'Allemagne... »

On peut se demander pourquoi, même à cette époque où triomphait l'« esprit de Locarno », M. Vandervelde n'envisageait qu'une seule éventualité. Il s'exprimait en termes plus heureux lorsque, redevenu simple député, il déclarait, le 9 mars 1931 : « L'accord défensif franco-belge, incomplet, avait une pointe dirigée contre un pays déterminé; ce qui donne au Traité de Locarno toute sa valeur politique et morale, c'est que c'est un traité de garantie mutuelle, dans lequel il n'y a de pointe contre personne... » Reprenant l'expression anglaise *contacts no compacts*, M. Vandervelde ajoutait qu'il fallait entre la Belgique et la France « des contacts et non pas de contrats, qui sont de nature à donner l'impression qu'il y a partie militairement liée entre deux pays, à l'exclusion d'autres pays ou contre d'autres pays ».

On ne pouvait mieux montrer la différence entre deux attitudes : d'une part, l'existence d'un accord permanent, orientant d'une façon immuable l'organisation militaire des deux pays dans la même direction; d'autre part, de simples conversations d'états-majors se communiquant des renseignements dans des circonstances spéciales et en vue d'éventualités déterminées.

Malheureusement, M. Vandervelde ne paraissait pas comprendre, où ne voulait pas reconnaître, que l'accord militaire franco-belge offrait le caractère de la première des deux attitudes qu'il avait si nettement précisées et, en fait, la politique

Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

# Instituut Dames van Sint-Niklaas

**KORTRIJK - Voortstraat, 47**

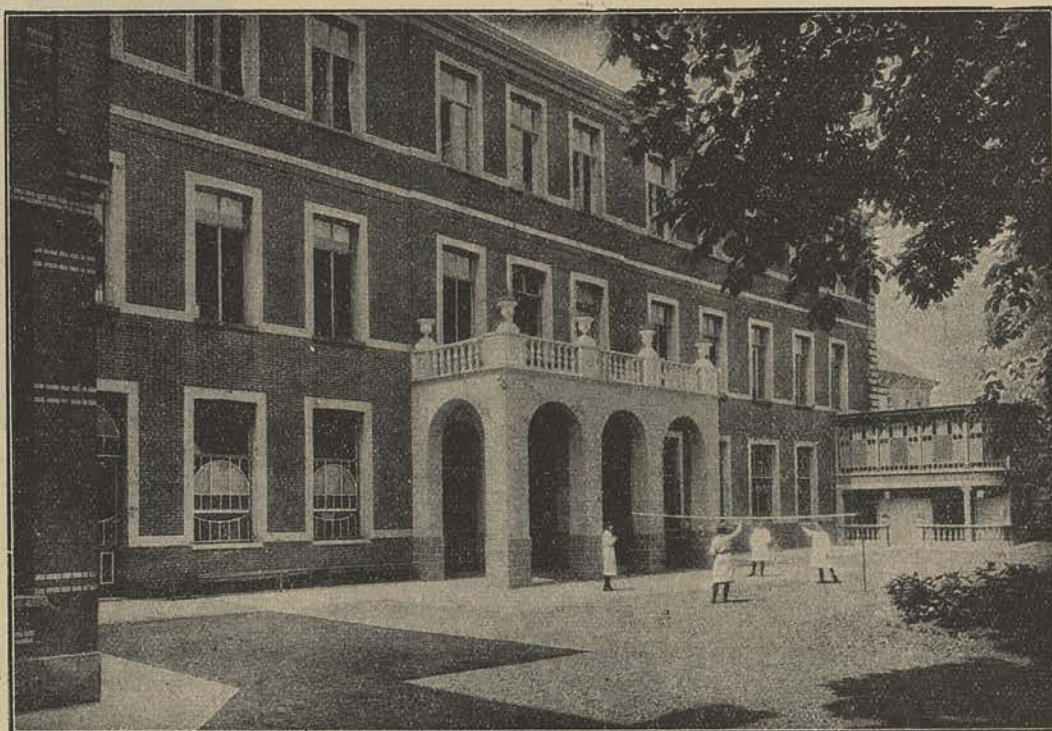
PENSIONAAT - EXTERNAAT

Lagere, Middelbare en Hoogere Klassen

School voor Verpleegsters

« MARIA MIDDELARES »

Voortstraat, 51



PENSIONNAT — DEMI-PENSIONNAT  
EXTERNAT

Cours primaires, moyens, supérieurs - Etudes commerciales - Langues étrangères - Coupe, lingerie, confection, dessin, ménage, piano, peinture - Arts appliqués, callisthénie

Rue Henri Nolf - Externat

## Sœurs de l'Immaculée Conception

(APOSTOLINES)

1. BERCHEM-lez-AUDENAERDE

2. OOSTERZEELE-lez-GAND

INTERNAT — DEMI-PENSIONNAT

Programme officiel d'études moyennes et primaires

Cours de Coupe — Commerce — Ecole Ménagère  
Sténo- et Dactylographie — Arts

Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

# Institut des Sœurs de la Providence de GOSSELIES

Ecoles Normales  
AGRÉÉES  
DE L'ÉTAT

primaire,  
gardienne,  
professionnelle,  
**Ménagère** } Lingerie  
Confection  
Modes  
Dessin  
(ouverte depuis 1935).



ÉCOLE MOYENNE (programme de l'État).

ÉCOLE MOYENNE PROFESSIONNELLE - MÉNAGÈRE agréée de  
l'État avec sections : Lingerie, Confection, Modes, Dessin,  
Commerce, Ménage.

ÉTUDES PRIMAIRES.

## Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat

Cours facultatifs : Piano, Chant, Peinture, Arts appliqués, Callisthénie, Sténo, Dactylo, Langues

Conditions d'hygiène idéale : Parc 5 Ha. — Éducation et instruction soignées

DEMANDEZ PROSPECTUS AUX DIRECTRICES DE SECTIONS : RUE CIRCULAIRE, 4, GOSSELIES

# SANCTA MARIA

## PENSIONNAT POUR JEUNES FILLES A RENAIX



Dirigé par les Sœurs de la Miséricorde

Enseignement primaire : 7 années d'études  
— Enseignement moyen : degré inférieur :  
3 années. — Degré supérieur : 2 années  
(sciences ménagères, commerciales, artis-  
tiques et littéraires). — Humanités an-  
ciennes. — Cours complet de sciences  
commerciales. — Sténo. — Dactylo. —  
Anglais. — Cours de piano. — Examens.  
Les 2 langues nationales sont étudiées  
avec un soin spécial. — Education  
soignée. — Situation pittoresque sur le  
flanc d'une colline, au centre de la ville,  
avec vues magnifiques sur les Ardennes  
flamandes. — Equipement moderne com-  
plet. — Vastes plaines de jeux et par-des-  
sus tout des locaux spacieux et baignant  
dans la lumière.

Pour tous renseignements, s'adresser à  
la Directrice de Sancta Maria, à Renaix.

militaire de la Belgique continuait à paraître entièrement à l'avantage de la France.

\* \* \*

Le caractère dangereux de la situation fut brusquement révélé à l'opinion belge, lorsque poursuivant la politique néfaste de Barthou, le ministre Laval signa avec la Russie des Soviets un Pacte d'assistance mutuelle, incompatible avec « l'esprit de Locarno », sinon avec la lettre de ce traité. Il était dès lors évident que la France, avec son réseau enchevêtré d'alliances, risquait d'être entraînée dans une guerre au premier incident grave se produisant dans le centre ou dans l'est de l'Europe, et que la Belgique y serait fatalement entraînée avec elle.

Les conséquences fâcheuses du Pacte franco-soviétique se firent immédiatement sentir, car l'Allemagne put en tirer prétexte pour déchirer le Pacte de Locarno et le Traité de Versailles en réoccupant la zone rhénane démilitarisée.

La Belgique, bien que n'étant en rien responsable du Pacte franco-soviétique, se voyait ainsi exposée à sa frontière orientale et fut heureuse d'entendre M. Eden déclarer le 9 mars à la Chambre des Communes, que « si au cours de l'examen de la nouvelle situation, une agression devait se produire contre la France ou la Belgique, en violation de l'article 2 du Pacte de Locarno, le gouvernement britannique, nonobstant le reniement du Pacte par l'Allemagne, se considérerait comme lié d'honneur à porter secours à l'Etat attaqué, en application des dispositions du dit traité ».

Cette déclaration fut suivie de l'autorisation donnée à l'état-major anglais de se mettre en relations avec les états-majors belge et français pour étudier les mesures à prendre au cours de la période transitoire qui précéderait la conclusion d'un nouvel accord occidental. Ces pourparlers aboutirent à la déclaration du 19 mars 1936.

Ce n'était là qu'une mesure à caractère provisoire qui laissait la Belgique libre de régler son attitude dans l'avenir. Depuis deux ans s'était dessinée dans les sphères officielles belges une évolution fort intéressante qui permettait de prévoir que la Belgique avait compris tout le danger de la politique unilatérale suivie jusqu'alors.

Déjà, le 12 mars 1934, dans un discours prononcé au Sénat, le comte de Broqueville, ancien Premier ministre, marquait nettement la résolution de la Belgique de ne pas participer à une guerre préventive contre l'Allemagne et de ne pas suivre la France si celle-ci s'engageait dans cette voie.

Il montrait en même temps, sans approuver le réarmement de l'Allemagne, qu'il était impossible d'obliger un grand peuple à rester désarmé alors que tous les autres pays développaient leurs armements.

Ce discours marquait le point de départ d'une nouvelle orientation de la politique internationale de la Belgique sur la base si souvent défendue déjà par un autre ministre d'Etat, le vicomte Poulet, d'une « neutralité volontaire ».

Cette orientation vers une politique internationale de plus en plus indépendante se poursuivit sous le ministère van Zeeland et, le 6 mars 1936, un règlement intervenait entre les gouvernements belge et français concernant la portée de leur accord militaire de 1920. Il était précisé que cet accord était réduit à un simple contact d'états-majors, ne pouvant « engendrer aucun engagement d'ordre politique, ni aucune obligation quant à l'organisation de la défense nationale pour l'une ou l'autre des parties intéressées ».

Aussi le Premier ministre van Zeeland pouvait-il déclarer à la Chambre des Représentants : « L'accord franco-belge de 1920,

avec les clauses périmées qui l'encombraient et le caractère de mystère dont il s'entourait, n'existe plus. »

\* \* \*

C'est le lendemain même de la conclusion de ce règlement réduisant à rien l'accord militaire franco-belge que l'Allemagne, déchirant le Pacte de Locarno, réoccupait la zone rhénane démilitarisée. Dans des pourparlers qui s'ouvrirent à Londres à cette occasion, la Belgique s'appliqua avec calme et dignité à faire prévaloir une politique de prudence, approuvée par l'Angleterre, et tendant à empêcher de considérer le geste de l'Allemagne comme un *casus belli*. Elle estimait qu'après avoir apprécié comme il convenait la violation par le gouvernement national-socialiste du Pacte de Locarno, il fallait examiner avec la plus grande attention les propositions d'Hitler en vue d'un nouveau règlement du statut de l'Europe occidentale.

Bien que les signataires du Traité de Locarno, en dehors de l'Allemagne, eussent déclaré à Londres le 10 mars 1936 que la violation par celle-ci de ses engagements ne pouvait être considérée comme déliant les autres signataires de leurs obligations et garanties, l'acceptation tacite de la remilitarisation de la zone rhénane parut de nature à modifier la situation. Il était en effet difficile de ne pas voir que l'abrogation d'une des clauses de Locarno devait nécessairement amener la ruine d'un traité dont toutes les stipulations se conditionnaient les unes les autres. La disparition du glacis des frontières belge et française, du fait de la remilitarisation de la zone rhénane, transformait tout le problème de la sécurité occidentale.

C'est pourquoi, sans attendre l'aboutissement des négociations, nécessairement lentes, en vue de la conclusion d'un traité destiné à remplacer le Pacte rhénan de Locarno, le Gouvernement belge voulut affirmer la position internationale du pays en indiquant les lignes directrices de sa politique.

Le discours prononcé en Conseil des ministres, le 14 octobre 1936, par S. M. le roi Léopold III montre admirablement ce que serait désormais cette politique « intégralement belge ». Insistant sur le lien étroit qui doit unir l'organisation militaire et la politique internationale de son pays, le Souverain déclarait que l'une et l'autre devaient avoir le même but : écarter la guerre du territoire national. Sa situation géographique commande à la Belgique d'entretenir un appareil militaire de taille à dissuader un quelconque de ses voisins d'emprunter son territoire pour attaquer un autre Etat. En s'acquittant de cette mission, la Belgique concourt d'une manière éminente à la paix de l'Europe occidentale et se crée *ipso facto* un droit au respect et à l'aide éventuelle de tous les Etats qui ont intérêt à cette paix.

Mais, continuait le Roi, les engagements de la Belgique ne doivent pas aller au delà. Toute politique unilatérale affaiblit sa position à l'extérieur, suscite — à tort ou à raison — la division à l'intérieur et ne concourt pas au but, car si prompt que pourrait être le secours d'un allié, il n'interviendrait qu'après le choc foudroyant de l'envahisseur. Si elle ne dispose pas elle-même d'un système militaire capable d'y résister, la Belgique se verra, dès le début, profondément envahie et tout de suite saccagée.

Cette politique « exclusivement et intégralement belge » doit viser résolument, déclarait en terminant le Souverain, à placer la Belgique à l'exemple de la Suisse et de la Hollande, en dehors des conflits de ses voisins.

\* \* \*

Le retentissement de ces paroles royales et les commentaires en sens divers qu'elles provoquèrent dans tous les pays prou-

vèrent la place énorme que, en dépit de l'exiguïté de son territoire, la Belgique occupe dans le monde et montrèrent combien son rôle était décisif dans l'œuvre constructive de la paix.

Les pourparlers se continuèrent activement entre Bruxelles, Paris et Londres et, le 24 avril 1937, les gouvernements britannique et français firent remettre au gouvernement belge une note de la plus haute importance.

Tenant compte du désir exprimé par le Gouvernement belge et prenant acte de sa détermination d'assurer solidement sa défense et de rester fidèle aux obligations découlant du pacte de la Société des Nations, les deux grandes puissances occidentales considéraient la Belgique comme déliée des obligations du traité de Locarno, ainsi que des arrangements intervenus à Londres le 19 mars 1936, et déclaraient maintenir à son égard les engagements d'assistance qu'elles avaient prises envers elle par ces mêmes actes.

Cette déclaration donnait à la Belgique un précieux élément de sécurité. Bien que celle-ci ne constituât pas un engagement au sens strict du terme, elle tirait cependant toute sa force du fait qu'elle coïncidait avec l'intérêt qu'avaient les deux grandes puissances occidentales à voir respecter l'inviolabilité et l'indépendance de la Belgique, ce qui lui donnait une haute portée devant l'opinion publique européenne.

Cette déclaration franco-britannique allait être fort heureusement complétée par celle que le ministre des Affaires étrangères du Reich communiqua, le 13 octobre 1937, au représentant de la Belgique à Berlin, pour confirmer les paroles prononcées par le chancelier Hitler dans son discours du 30 janvier précédent.

La déclaration allemande était, en quelque sorte, le pendant de la déclaration franco-britannique du 24 avril. Qu'elle ne parlât pas du pacte de la Société des Nations, cela s'explique fort bien par le fait que l'Allemagne s'est retirée de Genève, mais elle prenait note « des vues qu'il appartenait au Gouvernement belge d'exprimer lui-même touchant la politique d'indépendance qu'il entend poursuivre en pleine souveraineté » et reprenait à l'égard de la Belgique les engagements de non agression jadis formulés dans le pacte de Locarno. La détermination de l'Allemagne de ne porter en aucune circonstance atteinte à l'inviolabilité et à l'intégrité du territoire belge impliquait reconnaissance spontanée de la frontière établie par le Traité de Versailles entre les deux pays et renforçait la position morale de la Belgique.

Le respect du territoire belge n'est subordonné qu'à une seule réserve : celle du cas de légitime défense, c'est-à-dire celui où la Belgique « concourrait à une action *militaire* contre l'Allemagne ». Rien de plus légitime !

Il faut noter que cette réserve ne s'oppose en rien à l'observation par la Belgique de ses obligations en tant que membre de la Société des Nations, comme le demande la note franco-anglaise du 24 avril, les sanctions économiques prévues par l'article 16 du Pacte ne sont pas visées par cette réserve; quant aux sanctions militaires, elles n'offrent pas de caractère obligatoire et la Belgique reste libre de l'attitude à prendre à leur égard.

Restent les « facilités de passage » des troupes participant à une action collective organisée par le conseil de la Société des Nations. A ce point de vue, il importe de remarquer qu'il ne s'agit pas d'un *droit de passage*, comme on l'a dit erronément, mais uniquement d'accorder des facilités de passage. Ce terme *accorder* implique une demande que la Belgique reste en droit d'apprécier souverainement, notamment en considérant s'il s'agit bien d'une action *commune*.

La question est du reste sans intérêt pratique, car il est incontestable que, comme le disait, le 31 janvier de cette année, dans la séance du Comité des XXVIII, M. Rutgers, délégué des Pays-Bas : « Une révision tacite du Pacte a eu lieu : la Société

des Nations n'est plus qu'une Société facultativement coercitive... L'obligation des sanctions est morte et enterrée ».

Ce n'est pas le plaidoyer, tenté le 1<sup>er</sup> février, par M. Paul Boncour, qui rétablit le prestige de cet article 16, puisque le délégué français dut reconnaître que la pratique en avait « déjà singulièrement amenuisé le principe » et il s'était plu à énumérer les garanties existant en faveur des petits Etats redoutant d'être entraînés dans une aventure, notamment en rappelant la règle de l'unanimité et l'interprétation donnée en 1921 au dit article 16 permettant son application graduée selon les exigences de la politique et de la géographie.

L'ensemble de la dernière discussion à Genève ne fait que confirmer qu'aucune de ses obligations n'obligera jamais la Belgique à renoncer vis-à-vis de l'Allemagne à la politique de paix et de neutralité qu'elle entend pratiquer à l'égard de toutes les puissances.

\* \* \*

On peut donc conclure qu'après des tâtonnements, inévitables au lendemain d'un bouleversement aussi considérable que celui de la Grande Guerre, la Belgique a retrouvé sa politique traditionnelle dans l'équilibre européen. Cet équilibre que les traités avaient détruit, s'est rétabli automatiquement lorsque l'axe Rome-Berlin est venu faire contrepoids à l'axe Paris-Moscou.

Dès que ce système s'était affirmé, la Belgique devait revenir à la neutralité entre les deux grands groupements continentaux, non pas à une neutralité permanente et imposée, comme celle qui paralysait son action internationale avant la guerre, mais à une neutralité librement consentie et souverainement interprétée.

Cette neutralité n'implique nullement l'idée de désarmement. Bien au contraire, il faut que la Belgique soit assez forte pour se garantir elle-même, en entretenant des forces militaires assez nombreuses, assez instruites, assez solidement organisées et assez rapidement mobilisables pour faire jouer le principe du rapport des forces entre les belligérants éventuels. C'est par l'application de ce principe qu'elle échappa en 1870 à la tourmente; c'est encore en s'appuyant sur ce principe, qu'elle doit désormais pratiquer, en dehors de toute alliance, une politique essentiellement belge, de façon non seulement à éloigner la guerre de son territoire, mais peut-être aussi, en la rendant plus dangereuse et plus difficile, à en écarter le danger dans tout l'occident de l'Europe.

Vicomte CH. TERLINDEN.

Professeur à l'Université de Louvain.

---

## La revue catholique des idées et des faits

la revue belge d'intérêt général la plus vivante,  
la plus actuelle, la plus répandue.  
Elle renseigne sur tous les problèmes religieux,  
politiques, sociaux, littéraires, artistiques  
et scientifiques

---

# Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

## INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE

**Helmet — Bruxelles 3**

Trams 93-94-56

**INTERNAT — EXTERNAT**

Enseignement primaire, moyen et supérieur. — Humanités anciennes  
— Ménage Sainte-Marthe.

**THIELT (Flandre Occidentale)**

**INTERNAT — DEMI-PENSION — EXTERNAT**

Jardin d'enfants. — Enseignement primaire, moyen et supérieur.  
— Humanités anciennes. — Ecole normale primaire. — Ecole normale  
moyenne.

**BRUXELLES**

**5, rue Guimard, Quartier-Léopold**

**DEMI-PENSION EXTERNAT**

Enseignement primaire, moyen et supérieur. — Humanités anciennes.

**BERCHEM-ANVERS**

**95, rue Jan Moorkens**

(Trams 7 ou 5).

**INTERNAT — DEMI-PENSION — EXTERNAT**

Jardin d'enfants. — Enseignement primaire, moyen et supérieur.  
Humanités anciennes.

**COSTERMANSVILLE-KIVU (Congo belge)**

**INSTITUT ALBERT I<sup>er</sup>**

**INTERNAT — DEMI-PENSION — EXTERNAT  
POUR ENFANTS EUROPÉENS**

Jardin d'enfants. — Enseignement primaire et moyen.

## Institut de la Retraite du Sacré-Cœur

Rue des Confédérés, 70, Bruxelles (N.-E.)

**INTERNAT — EXTERNAT**

Jardin d'enfants - Enseignement primaire et moyen  
Cours supérieurs

**HUMANITÉS GRÉCO-LATINES (6 années)**  
Certificats homologués par le gouvernement.

## Institut des Religieuses Trinitaires

105, AVENUE DE LA COURONNE, IXELLES

**PENSIONNAT — EXTERNAT**

Enseignement moyen, primaire et supérieur.  
Humanités gréco-latines — Cours divers — Cours pour petits garçons.

**ETTERBEEK, 8, RUE FORT DE BONCELLES**

Ecole libre gratuite, paroisse N.-D. du Sacré-Cœur.

## ARBRE BÉNIT

Etablissements des Sœurs de Notre-Dame

46, rue Mercelis BRUXELLES

Etudes primaires et moyennes.  
Section commerciale (deux ans).  
Humanités gréco-latines.  
Section d'éducation familiale.  
Coupe et Confection.  
Dessin — Arts appliqués.

Externat — Internat — Demi-pension

## Pédagogie St-Augustin

DIRIGÉE PAR LES

Chanoinesses Régulières de la Congrégation  
de Notre-Dame de Jupille

1, rue St-Hubert - LOUVAIN

Reçoit les jeunes filles fréquentant les  
cours de l'Université

## Sœurs de Sainte-Marie

**NAMUR, rue du Président, 24**

Jardin d'enfants, classes primaires et moyennes. Commerce.  
Ecole professionnelle d'horlogerie pour jeunes filles agréée par l'Etat.

**JAMBE, chaussée de Liège, 70**

Classes primaires et moyennes.  
Humanités anciennes et modernes.  
Ecole moyenne ménagère agricole, agréée par l'Etat.

## INSTITUT DES SŒURS DE STE-MARIE DE NAMUR CHATELET, rue Neuve, 26

**Pensionnat - Demi-Pensionnat - Externat**

Jardin d'enfants — Section primaire

Section normale et moyenne, professionnelle et ménagère,  
agréée par l'Etat :

Cours moyens. — Cours ménagers. — Sciences commerciales. —  
Langues étrangères. — Cours de lingerie. — Coupe et confection. —  
Dessin.

Cours spéciaux d'arts appliqués.

Examens de musique.

# Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

## Institut des Sœurs du St-Cœur de Marie

Malaise-La Hulpe

**Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat**

à 5 minutes de la gare de La Hulpe, dans un site idéal.

**SECTIONS : PRIMAIRE — MOYENNE  
COURS SUPÉRIEUR**

Études commerciales — Langues : nationales et étrangères  
Sténo-dactylographie — Economie domestique — Coupe  
et confection — Arts décoratifs — Musique, etc.

OVERYSCHÉ

## Institut du Sacré-Cœur

PENSIONNAT DE JEUNES FILLES

dirigé par les Filles de l'Immaculée Conception

Études préparatoires et moyennes commerciales. —  
Section d'éducation familiale ménagère et profess. —  
Sténo-dactylo. — Langues étrangères. — Arts d'agrément. — École ménagère horticole agréée.

Autobus : Bruxelles place Jourdan. — Arrêt facultatif pensionnat  
Réduction pour familles nombreuses.

## Institut des Sœurs de la Présentation Notre-Dame

à Saint-Nicolas (Waes)

1. Enseignement primaire et moyen.
2. Enseignement professionnel. — Ecole de commerce reconnue par l'Etat et la Province — Ecole ménagère — Cours de lingerie, de coupe, de confection et d'arts décoratifs.
3. Enseignements normal.  
Ecole normale pour institutrices gardiennes.  
Ecole normale pour institutrices primaires.  
Ecole normale moyenne pour régentes : sections scientifique, littéraire et germanique.  
Réduction pour familles nombreuses.  
Missions au Congo Belge (Vicariat de Lisala).

## Instituut der Zusters van O. L. Vrouw Presentatie

te Sint-Niklaas (Waas)

1. Lager en middelbaar onderwijs.
2. Beroepsonderwijs — Handelsschool erkend door den Staat en de Provincie — Huishoudschool — Leergangen : Snijkunst — Confectie — Décoratieve kunst.
3. Normaalonderwijs :  
Normaalschool voor bewaarschoolonderwijzeressen.  
Normaalschool voor lagere onderwijzeressen.  
Normaalschool voor regentessen : wetenschappelijke - letterkundige afdelingen en voor de Germaansche talen.  
Merkelijke reductie voor kroostrijke gezinnen.  
Missieposten in Congo (Vicariaat Lisala).

## Onze Lieve Vrouw Visitatie

Gentstraat, 5, St-Amandsberg-Gent

**Internaat - Half-pensionaat - Externaat**

Middelbare Handelsschool

**OFFICIEEL DIPLOMA**

Normaalschool

Afdeeling voor lager- en fröebelonderwijzeressen

**VOORBEREIDENDE CURSUS**

## Sœurs de la Visitation

Coupure, rue de la Maison de force, Gand

**Internat - Demi-pensionnat - Externat**

Programme officiel

d'Études primaires et moyennes (jardins d'enfants)

**COURS SUPÉRIEURS** { a) scientifique  
                                  { b) familial, ménager

Langues flamande, française, anglaise, allemande

Examens facultatifs devant Jury Central officiel : Sténo-dactylographie, croix-rouge, coupe et confection, économie domestique. Musique, dessin, etc. Demandez prospectus.

## Pensionnat pour Jeunes Filles

dirigé par les Sœurs de l'Union au Sacré-Cœur

Avenue du Parc, HAL près Bruxelles

**PENSIONNAT — DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT**

Études primaires et moyennes.

Programmes du Gouvernement

Ecole professionnelle, ménagère et commerciale agréée.  
Coupe et confection. Sténographie. Dactylographie. Arts d'agrément.  
Diplômes officiels.

Régime français et flamand. Education soignée.  
Vastes locaux. Jardins spacieux.

Conditions spéciales pour familles nombreuses.

## Pensionnat Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus

pour garçonnets de 4 à 11 ans,

dirigé par les Sœurs de N.-D. des VII Douleurs  
à Steenhuffel

à 20 km. de Bruxelles, localité très salubre à grande distance de toute usine. Langue courante : le français. Autobus Lux coin boulevard Emile Jacquain et boulevard d'Anvers, ligne de chemin de fer Anvers-Alost, n° 61.

Pension : prix modéré. Entrée : 2 septembre.



## La mort héroïque du comte de Plélo

(D'après des documents inédits.)

La figure du comte de Plélo offre un relief singulier en ce XVIII<sup>e</sup> siècle trop souvent réduit aux proportions d'une époque galante. Ce gentilhomme accompli n'était pas qu'un diplomate, mais encore un savant, un lettré et, de plus, un épistolier spirituel et fécond. Or une existence aussi comblée de dons marquants s'acheva brusquement, le 27 mai 1734, dans une rencontre avec la mort que M. de Plélo avait décidée, simplement pour que le roi de France gardât son renom dans les mers du Nord.

Cet honnête homme, diplomate de carrière et soldat de vocation, compose une figure d'ancêtre que les Français devraient exposer fièrement dans leur galerie historique. Les couleurs en sont franches, de tons variés certes; mais la physionomie étincelle de verve et d'intelligence. Une abondante correspondance, datée de Copenhague, nous a rendu ce héros familier, et l'on peut dire de ces témoignages qu'ils justifient pleinement l'opinion du marquis d'Argenson sur Plélo, « esprit charmant, intelligence encyclopédique, type accompli du Français et du gentilhomme ». Notons encore l'aisance, particulière à l'époque, avec laquelle plus d'un grand seigneur s'exerçait aux lettres sans que son talent ne servît d'autres fins que sa propre culture et l'agrément de son commerce particulier.

Comme ils sont émouvants ces témoins desséchés des jours lointains! Réunis dans un épais volume pour nous conter la vie de l'auteur durant son séjour au Danemark, ils offrent un ensemble d'apparence égale; mais dès la première page cependant, qui dénonce, pour une seule fois, l'écriture et le langage d'un étranger, voici qu'un sinistre présage apparaît: il s'agit de l'annonce, lue dans les astres, d'un trépas dramatique. Plélo dut accueillir en souriant l'horoscope de ce nécromant d'Italie. Hélas! les feuillets cabalistiques répètent leur menace avec insistance: « Péril de mort, péril sur la mer, péril dans les combats... » Tel est le prologue que suit une abondante correspondance, alerte et pimpante, parsemée de traits d'esprit, plus grave à mesure que la politique européenne se complique. Enfin une lettre navrante compose l'épilogue; elle est la dernière du livre et la seule de la comtesse de Plélo à son époux qui soit conservée dans ce volume. Certes, elle est pareille à toutes celles que la littérature ne recueille jamais et qu'elle invente moins encore! En tous les temps, de pareilles lettres doivent exprimer la sincérité d'un amour, mais les termes de celle-là ont un tel accent qu'il semblerait inutile d'en imaginer de plus pathétiques si l'on voulait dépeindre la douleur d'une femme aimante.

Ces jeunes époux s'aimaient en effet, et leur vie conjugale fut un bonheur sans mélange. Fils du comte de Mauron, Plélo appartenait à la maison de Bréhan, l'une des plus anciennes et des mieux alliées de Bretagne. Né à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, il servit de bonne heure à l'armée, commanda les dragons de Plélo, fut nommé mestre de camp, reçut enfin le poste d'ambassadeur de France au Danemark et termina sa vie en se faisant tuer sous les murs de Dantzic. Il avait épousé M<sup>lle</sup> de la Vrillière.

Tel est le résumé de sa biographie qui semblera succinct; mais Job fait tenir en moins de lignes le destin de l'homme « né de la femme » dont il dit brièvement: « Il vit peu, il est rempli de misères, il est comme une fleur qui s'épanouit, il passe comme une ombre. » Par son exemple, Plélo nous enseigne qu'une œuvre humaine peut essayer au moins d'échapper à ces fatalités et l'on

peut constater que dans le temporel il vécut pleinement son existence, atteignant toutes les prééminences par une noblesse de nature qui le faisait pousser jusqu'au sublime les entreprises les plus difficiles.

C'est avec faste qu'il remplissait ses devoirs mondains, mais l'objet de ses distractions favorites résidait dans la compagnie des savants et des lettrés. Une société s'était formée à Paris, nommée « l'Entresol ». Sainte-Beuve la compare à l'Académie des Sciences morales et politiques pour la nature de leurs travaux respectifs, qui présentent en effet des tendances analogues. L'abbé Alary présidait cette compagnie où les plus assidus étaient le comte d'Autry, le marquis d'Argenson, l'abbé de Saint-Pierre, le chevalier de Canilly, quelques parlementaires, des hommes politiques et de nombreux diplomates. Le président Hénault logeait ces messieurs dans son hôtel de la place Vendôme, et durant la belle saison les assemblées se tenaient familièrement sous les ombrages des Tuileries.

Dans ce milieu cultivé le comte de Plélo se formait à la politique, apprenait les langues étrangères et se préparait à la diplomatie. Mais sans doute qu'entre ces occupations et les devoirs de son état, traversés par les plaisirs du monde, il délaissa le soin de sa fortune car, à la fin de 1728, ses dettes se montaient à 400.000 livres. Ce fut une telle circonstance qui le fit pourvoir d'une ambassade. Il accepta celle de Copenhague alors qu'il espérait Madrid et partit pour le Danemark dès la fin de l'hiver.

Sa mission ne comportait rien de très important et les questions pendantes étaient d'un ordre secondaire. Alors M. de Plélo occupa ses loisirs à se perfectionner dans les langues nordiques, à faire de nombreux achats de livres, de gravures et de médailles destinés à la Bibliothèque royale et, naturellement, à correspondre avec ses bons amis de « l'Entresol ». « Je m'imagine avec plaisir, écrivait-il au comte d'Autry, notre cher Entresol fort occupé présentement, et vous surtout, mon cher comte, avec votre Italie incertaine, votre Pape à faire et votre Empereur menaçant... »

La fin de l'année 1733 vit l'élection du roi de Pologne agiter l'Europe. Sans prévoir que ce trouble serait un jour l'occasion de sa mort, M. de Plélo, fort attaché au roi Stanislas, suivait avec anxiété les intrigues politiques qui se nouaient autour de cette élection. En France, Chauvelin poussait le cardinal de Fleury à soutenir Stanislas par une intervention armée. De leur côté, l'Autriche et la Russie engageaient Auguste III à revendiquer la couronne de son père. Cette protection accordée au prétendant saxon formait le prétexte d'un conflit entre la France et les Impériaux. Déjà les Russes avaient attaqué Dantzic. Nous ne pouvions plus reculer. Voltaire remarquait justement à cette occasion: « Le cardinal de Fleury, qui ménageait l'Angleterre, ne voulut ni avoir la honte d'abandonner ouvertement Stanislas, ni hasarder de grandes forces pour le soutenir. »

Cependant Plélo adressait lettres sur lettres à Versailles, réclamant l'envoi d'une flotte et « que M. Duguay-Trouin eût ce commandement. Son nom seul vaut une escadre ». Mais le cardinal mesurait avec avarice régiments et vaisseaux. Vainement Plélo lui écrivait: « Si vous envoyiez diligemment 20 à 25 vaisseaux du Roy et 15 à 20.000 hommes de troupes réglées, je vous répons bien que nous donnerions bientôt la chasse aux Russes par terre et par mer; que le roi de Pologne serait tranquille sur son trône avant qu'il fût six mois, et que le Nord tremblerait pour longtemps... » Pressantes sollicitations qui devaient aboutir à l'envoi de deux frégates, l'*Achille* et la *Gloire*, et d'une brigade d'infanterie!

Le 11 mars 1734 il écrit au comte d'Autry: « ... Les affaires de notre Nord sont dans un train de vivacité qui m'occupe depuis le matin jusqu'au soir. J'ai eu ici pendant quinze jours les régiments de Périgord et de Blésois que le vent contraire empêchait

de passer outre. Il a bien fallu leur faire prendre leur mal en patience. Vous avez dans le premier de ces régiments un jeune cousin qui paraît bien aimable : c'est le chevalier de Nettancourt. Enfin tous ces Messieurs, sous l'escorte de deux bons vaisseaux de guerre, mirent à la voile jeudi dernier, huitième de ce mois et jour de la Saint-Stanislas... Je reçus des nouvelles de Dantzig, du 7<sup>me</sup>, par un exprès venu par mer. Les Russiens bombardent la ville, mais les habitants n'en sont que plus animés pour la défendre. Jamais on n'a vu tant de courage et de fidélité. Nos gens, de leur côté, sont d'une joie et marchent d'un cœur admirable... » Annonçant les mêmes nouvelles à l'abbé Alary, il lui demande d'en faire part à la reine de Pologne « à qui je vous prie de bien témoigner ma vive et respectueuse reconnaissance de toutes ses bontés. Je tâche de m'en rendre digne autant qu'il m'est possible et je périrai à la peine plutôt que de n'y pas parvenir. » Le pitoyable secours accordé par Fleury allait imposer bientôt à l'ambassadeur des mesures héroïques.

L'expédition française commandée par le comte de la Motte avait remonté le cours de la Vistule sous les boulets russes et pris position dans l'île de Suhrwasler. Mais les approches de Dantzig étaient défendues par 50.000 ennemis. Jugeant la lutte inégale, M. de la Motte fit embarquer sa troupe et cingla vers Copenhague. Arrivé là, il rendit compte à l'ambassadeur.

L'entrevue fut pénible. M. de la Motte était un vieux brigadier; le comte de Plélo n'avait que 35 ans. Sur la terre de Danemark c'était l'ambassadeur cependant qui parlait au nom du Roi. Les reproches qu'il adressa publiquement au général firent monter le rouge au front de tous les officiers présents. Et comme l'un d'eux insinuait que l'ambassadeur eût agi comme M. de la Motte s'il avait été à sa place, le comte de Plélo répliqua sèchement : « Vous m'y verrez, monsieur. » Il ajouta, en s'adressant cette fois au chef de l'expédition : « Au nom du Roi, votre maître et le mien, dont je tiens ici la place, je vous ordonne de me suivre. » Puis M. du Barailh, commandant des forces navales, dut faire mettre à la voile cependant que M. de Plélo embarquait. Auparavant il avait écrit au Roi : « Sire, Votre Majesté aura vu, par ma dernière dépêche, les nouvelles que j'avais eues de l'heureux débarquement de nos premières troupes au fort de la Münde. Ces mêmes troupes revinrent hier (19 mai) à la rade d'ici (Copenhague) sans s'être présentées devant l'ennemi, pour des raisons dont Votre Majesté verra le détail dans un Mémoire que M. de la Motte a dressé et que j'aurai l'honneur de lui adresser à la première occasion. J'avoue, Sire, que ces raisons ne m'ont pas paru suffisantes pour autoriser un pareil embarquement ou, pour mieux dire, une pareille retraite. La honte qui pourrait rejaillir sur la nation, et les conséquences qui peuvent en résulter pour la sécurité du roi de Pologne m'ont affecté si fortement que j'ai cru devoir prendre une résolution qu'il n'y a que la nécessité absolue qui puisse justifier : c'est de faire retourner nos gens sur leurs pas, moi à leur tête. Je ne dois pas cacher à Votre Majesté que nous ne marchions à une entreprise d'autant plus hardie que les Russes auront vraisemblablement profité de notre éloignement pour rendre nos tentatives plus difficiles, mais nous y allons à dessein de périr tous plutôt que de revenir avec la moindre tache. Vous ne nous reverrez que victorieux, ou, si nous y restons, ce sera du moins d'une manière digne de vrais Français et de fidèles sujets de Votre Majesté. »

A sa femme, enceinte de six mois, l'ambassadeur adressait ces dernières paroles : « Je sens aussi vivement que vous tout ce que mon voyage va vous coûter de chagrin et d'alarme, mais il est indispensable que je marche. Mon autorité et mon exemple pourront seuls ranimer le courage à demi-éteint de nos troupes. Je serais indigne du nom de Français et de votre amour si je ne faisais ce que je dois en cette occasion. J'ai le cœur trop serré pour en dire davantage. »

Et le 27 mai 1734, à la tête de Blésois-Infanterie et du régiment de Périgord qui s'avançaient, enseignes hautes, au son des fifres et des tambours, le comte de Plélo, ambassadeur de France, attaqua les retranchements de Dantzig. Trois lignes de défenses furent forcées. Enflammés par l'exemple du chef, les soldats français se battirent jusqu'à l'heure où, le nombre des Russes augmentant sans cesse, cette poignée de furieux fut cernée et réduite. Au quatrième retranchement Plélo était tombé. On le releva, percé de seize coups de baïonnette et les jambes broyées...

La narration de ce geste épique n'a besoin d'aucun commentaire. Il faudrait refuser à l'homme le droit de se mesurer avec le sublime, pour accabler de critiques une mémoire aussi noble que celle de Plélo. C'est pourtant ce que firent les raisonneurs de son époque lorsqu'ils connurent ce trépas. Voltaire, bien inspiré ce jour-là, les remit vertement à leur place et déclara son admiration pour ces jeunes gens qui sortaient du sein de la mollesse pour aller au combat « ainsi que des lions ». Non sans vivacité, il écrivit l'indignation qu'il ressentait de ces bas commentaires qui « insultent follement les vivants et les morts ».

M<sup>me</sup> de Plélo pressentait bien la témérité de son époux lorsqu'elle lui écrivait : « Quelques maux que vous me fassiez souffrir, mon cher amour, je ne blâme pas ce que vous avez fait. Il me suffit que vous l'ayez cru nécessaire; mais songez à n'en pas trop faire; je vous conjure par mon amour et par le vôtre à ne pas vous exposer sans nécessité. Que votre ardeur et votre courage ne vous emportent point! Vous en seriez même blâmé par la Cour. Ce que vous avez fait est déjà assez généreux. Ne gêtez pas une si belle action en vous exposant témérairement... Restez dans les vaisseaux, n'entrez point dans la ville : ce n'est point là votre poste... »

Vaine supplique, qui ne devait pas atteindre l'époux chéri auquel elle était destinée. Au surplus elle n'eût rien empêché. Le comte de Plélo était mort déjà quand cette lettre parvint à bord de l'*Achille*, mais nulle considération ne l'eût détourné de signer de son sang la protestation qu'il avait transmise à son roi et le serment qui l'engageait.

Vicomte DES GARETS.

---

## Problèmes actuels

---

### DEVANT LE DANGER

Nous faudra-t-il attendre longtemps encore avant que les Anglais soient dûment avertis du danger qu'ils courent? Et remarquez que la raison pour laquelle la nation est insuffisamment renseignée n'est pas vile. Ceux qui savent, les rares Anglais suffisamment au courant pour se rendre compte des graves menaces qui fondent sur nous, sont sincèrement convaincus que le patriotisme exige une certaine dose de tromperie. Quant aux autres, la vantardise habituelle et la ridicule suffisance coutumière, si elles ont été quelque peu mitigées, ce ne fut que très peu. Et entre-temps ceux qui eussent pu parler se sont tus.

L'Angleterre est tellement unie et l'intensité du sentiment patriotique anglais est partout si grande, que non seulement il n'y aurait aucun danger à dire la vérité, mais que cette vérité serait reçue sans trop de surprise, à condition de la révéler habilement. Sans doute il y aurait comme un choc, mais il ne reste guère beaucoup de temps pour convaincre l'opinion, et un choc est parfois salutaire et efficace pour ce faire. Parmi les publicistes

# Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

## NOUVEAU-BOIS

ÉTABLISSEMENT DES

### SŒURS DE NOTRE-DAME

51, r. Longue des Violettes - 20, r. des Deux-Ponts. Trams 2 ou 7

GAND



Enseignement à tous les degrés — Cours de ménage d'éducation familiale, de sciences commerciales, etc.

**HUMANITÉS ANCIENNES**

Section flamande

**HUMANITÉS MODERNES**

Vastes jardins — Plaines de jeux — Tennis

**Pensionnat - Demi-Pensionnat  
Externat**

## ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE AGRÉÉE

sous la direction des Dames de Marie.

Rue de Berlaimont, 34, Bruxelles

INTERNAT - EXTERNAT

Section préparatoire - Section moyenne - Section normale

## DAMES DE MARIE

Chaussée de Haecht, 66-76, Bruxelles

INTERNAT — EXTERNAT

Section préparatoire. — Section moyenne avec cours supérieurs.

**Ecole normale primaire agréée par le Gouvernement.**

**Ecole normale moyenne archi-épiscopale** pour formation de régentes avec cours préparatoires.

**Humanités gréco-latines** 6 années). Certificat homologué par le Gouvernement.

Humanités modernes.

**Ecole supérieure de sciences pédagogiques** et d'éducation familiale annexée à la Faculté de philosophie et lettres de l'Institut Saint-Louis (cours théoriques et pratiques). Certificat et diplôme reconnus par le Gouvernement.

## TERMONDE

### Institut des Sœurs de St-Vincent de Paul

**PENSIONNAT POUR DEMOISELLES — ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE, MOYEN, PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL  
— COURS MÉNAGERS — ÉCOLE NORMALE GARDIENNE  
AVEC CLASSES D'APPLICATION — HUMANITÉS  
ANCIENNES ET MODERNES — COURS DE LANGUES  
VIVANTES — COURSPÉCIAUX D'ART APPLIQUÉ —  
ÉDUCATION PHYSIQUE**

Installations modernes. — Terrasse. — Cours spacieuses. — Plaine de jeux à la campagne (à 15 minutes de distance).

Section séparée pour garçonnets de 4 à 10 ans.

## PENSIONNAT de DEMOISELLES

Dirigé par les Religieuses Ursulines à THILDONCK

(Gare Thildonck-Wespelaer, sur la ligne Malines-Louvain)

**UN DES PLUS BEAUX INSTITUTS DE BELGIQUE**

Pleine campagne. — Locaux spacieux et riants. — Installations des plus modernes. — Grand parc. — Vastes préaux. — Tennis. Enseignement primaire et moyen. — Cours supérieurs. — Préparation de sténo- et de dactylographes, d'aide-comptables et de comptables diplômées. — Langues étrangères. — Ménage, Coupe et Confection. — Arts d'agrément.

Maitresses diplômées. — Education soignée.

Conditions très favorables pour familles nombreuses.

Les élèves sont classées en trois sections séparées, ce qui permet de donner plus adéquatement à chaque âge les soins qu'il réclame.

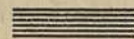
On se fera un plaisir de montrer l'établissement.

**PROSPECTUS SUR DEMANDE**

## Pensionnat Sainte-Angèle

Association sans but lucratif

SÉROULE-HEUSY



L'Établissement, situé au milieu d'un beau et vaste parc, surmonté d'une colline boisée, offre aux élèves tous les avantages et les agréments nécessaires au développement physique de leur âge.

Jardin d'enfants.

Cours primaires. — Cours moyens.

Cours supérieurs (2 années).

Section ménagère. — Pédagogie familiale.

Humanités gréco-latines (3 premières années).

Arts d'agrément. — Dentelle aux fuseaux.

Dactylographie et Sténographie.

Classes spéciales d'anglais et d'allemand.

Conversations journalières permettant

aux élèves de parler couramment

ces langues sans quitter le pays.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Supérieure.

# Sœurs de la Charité

À nos chères Anciennes  
un séjour d'UN ou de DEUX MOIS en ANGLETERRE  
voir du pays et se perfectionner dans la langue anglaise  
à des conditions avantageuses  
soit à LAKENHAM soit à LETCHWORTH

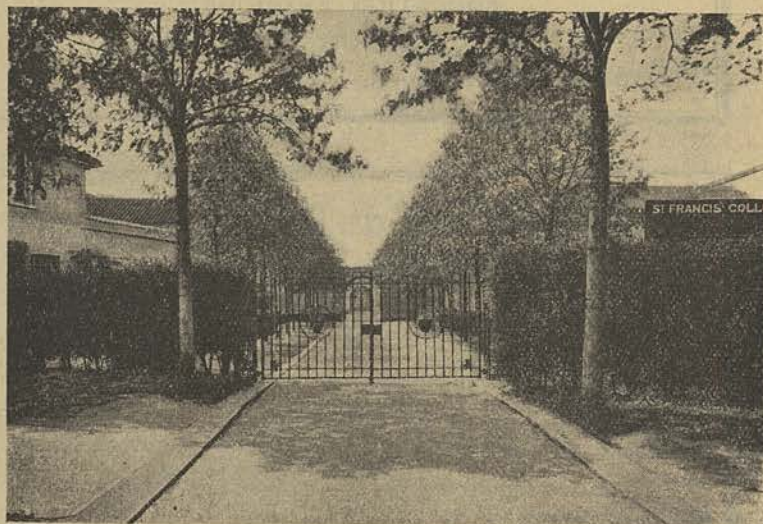


LAKENHAM. — Façade vers la mer.

Lakenham et Letchworth reçoivent des pensionnaires toute l'année  
Conditions spéciales pour les Belges  
Lakenham accepte Dames et Demoiselles pour séjour de vacances

Pour prospectus et conditions s'adresser :  
à la Mère supérieure  
ST-FRANCIS-COLLÈGE  
Garden-City Letchworth Herts

ou à la Mère supérieure  
STELLA MARIS CONVENT  
« Lakenham »  
Northam  
Devonshire



LETCHWORTH. — Entrée du Collège

# é de J.-M. de Gand

•  
Départ : séjour des Anciennes vers  
la mi-juillet et la mi-août

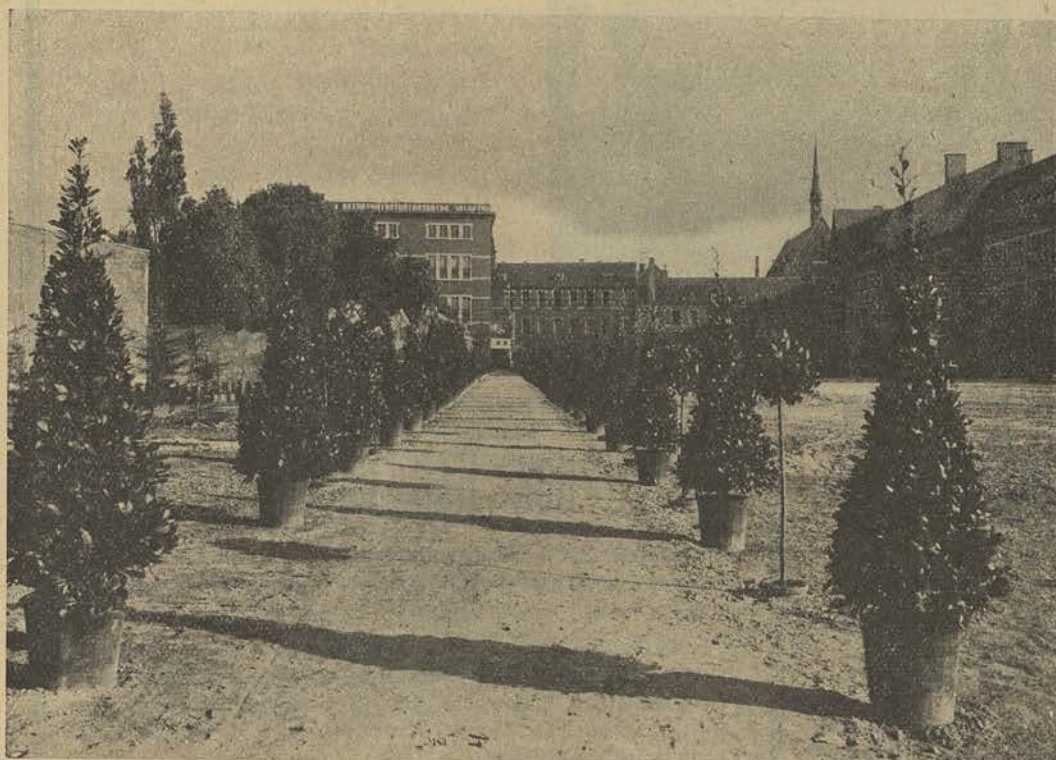
•  
Conditions et inscriptions pour le sé-  
jour des Anciennes, voir notre revue  
« Caritas » n° 3, mai-juin  
et consulter la directrice  
du pensionnat respectif



LAKENHAM. — Balcon avec vue sur la mer.

## NOS MAISONS D'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE

EECLOO, ANVERS, courte rue Neuve, GAND, rue du Séminaire et Quai du Bas-Escaut, COURTRAI, IXELLES, 23, rue du Parnasse, MELSELE, SAFFELARE, BEIRLEGEM, VELM, DILBEEK, Avenue des Roses, AUDERGHEM, Avenue Eglise St-Julien, QUATRECHT, BRUGES, rue Ste-Claire, ST-GENOIS-lez-Courtrai, VERVIERS, ST-GHISLAIN.



MAISON MÈRE: Rue des Meuniers 50, Gand. — Une allée du jardin.

•  
Prospectus sur demande  
à la Mère supérieure  
de la Maison

•  
**ANVERS**

Enseignement supérieur  
de Commerce  
Diplôme de licencié reconnu  
par l'État  
Cours préparatoires

•  
**IXELLES**

Institut du Parnasse  
Classes primaires et moyennes  
Humanités anciennes

•  
**EECLOO**

Etudes à tous les degrés

## Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

### PAVILLON ASTRID

Cours familial ménager  
dirigé par les Sœurs de la Visitation  
**COUPURE - GAND**

Cette section a été annexée à l'Institut pour permettre aux jeunes filles qui ont terminé leurs études de s'initier aux devoirs qui incombent aux mères chrétiennes et aux maîtresses de maison.

**Coupe et modes. — Pédagogie familiale et Psychologie éducative. — Croix-Rouge, etc.**

Cours scientifiques et littéraires facultatifs.

WETTEREN

### Pensionnat du Sacré-Cœur

MAISON D'ÉDUCATION DIRIGÉE PAR LES RELIGIEUSES  
APOSTOLINES DE SAINT-JOSEPH

Situation unique. 12 ha. de parc et jardins. Toutes études primaires, moyennes, commerciales, professionnelles. — Arts d'agrément. — Education physique. — Vie familiale. — Pension : 2.400 fr. — Réduction importante aux familles nombreuses.

Demandez prospectus illustré à la Rév. Mère Supérieure.

## Institut des Frères Alexiens

GRIMBERGEN - lez - BRUXELLES

(A deux kilomètres du Heysel)



Traitement d'hommes atteints de maladies nerveuses ou mentales (neurasthénie, surmenage, phobie) et pouvant eux-mêmes supporter les frais de pension.

**SECTION FERMÉE**

et

**SECTION OUVERTE**

Renseignements donnés à l'Institut, tous les jours, de 9 à 11 et de 2 à 5 heures.

Téléphone :

**BRUXELLES 26.39.53**

### INSTITUUT SINTE-AGNES

KATHOLIEKE VLAAMSCHE ONDERWIJSINRICHTING  
VOOR MEISJES

Bestuurd door de Religieuzen Ursulinen.

Turnhoutschebaan, 79 Lammekensstraat, 84

**BORGERHOUT-ANTWERPEN**

EXTERNAAT — HALF INTERNAAT — INTERNAAT

Vakschool van den Middelbaren graad. Onder toezicht van Staat, Provincie en Gemeente. Opleiding voor Kostuumnaaien en -knippen. Opleiding voor den handel.

Normaalschool voor kostuumnaaien en -knippen.

Diploma afgegeven onder Rijkstoezicht.

Middelbaar- en lager onderwijs. — Kindertuin.

### Institut des Religieuses Ursulines

**PENSIONNAT** : Programme officiel d'études primaires et moyennes — Cours supérieur — Langues étrangères — Commerce — Coupe et confection — Cours ménagers — Dessin — Peinture — Arts décoratifs — Piano, violon, etc.

**ÉCOLE NORMALE ET MOYENNE, PROFESSIONNELLE ET MÉNAGÈRE**, agréée par l'Etat : Cours moyens. Cours ménagers. Sciences commerciales. Langues étrangères. Cours de lingerie. Coupe et confection. Modes. Dessin et arts appliqués.

**Rue de Bruxelles, 76-78, Namur**

anglais il n'y en a qu'un seul, M. Garvin, le directeur de l'*Observer*; qui se soit engagé dans la bonne direction. A cette exception près, personne, chez nous, n'est libre d'écrire ses convictions. Ceux qui détiennent journaux et revues, une petite poignée d'hommes extrêmement riches, ne se doutent d'ailleurs probablement pas du sens dans lequel les événements évoluent.

Le danger qui menace l'Angleterre est double : économique et militaire. Nous ne sommes pas armés dans la mesure où la crise l'exige; nous ne sommes pas préparés à affronter le déclin économique du pays.

Quant au danger militaire, je ne puis que me répéter. Etre armé ne signifie pas seulement posséder un nombre suffisant de machines; cela signifie aussi l'organisation complète de toute la nation, puisqu'aussi bien l'Angleterre doit affronter des rivaux organisés avec un « totalitarisme » absolument inconnu jusqu'à ce jour. L'armement seul n'est rien sans cette organisation et celle-ci signifie, aujourd'hui, l'attribution d'une tâche spécifiquement nationale à tous les citoyens, d'après un plan visant à obtenir un effort maximum. Pareille organisation a, pour tout le monde, la même portée que le mot « conscription » en matière militaire. Il ne faut pas se lasser de le redire : l'alternative pour nous, Anglais, n'est pas : la conscription ou la mort de l'Angleterre, elle est : la conscription ou le déclin de la nation. En refusant l'une nous acceptons l'autre.

L'idée d'une pareille conscription inclut la transformation de l'organisation capitaliste de toutes les industries directement intéressées à la défense du pays. Capitalisme signifie la production des richesses par des hommes qui n'ont pas d'intérêt direct dans cette production; par des hommes qui ne sont que « loués » pour produire — « loués » par ceux qui possèdent les instruments de la production et dont le but n'est pas de produire mais de tirer un profit de ceux qui produisent. Dans un pareil système de production la politique de la masse des salariés est nécessairement d'obtenir un salaire maximum pour un travail minimum. Tous les reproches faits aux ouvriers pour manque d'application au travail sont ou hypocrites ou inintelligents. En système capitaliste il n'y a aucun motif de travailler, sauf celui de recevoir de quoi subsister, de la part de ceux qui possèdent les moyens de subsistance. Il est aussi raisonnable et aussi légitime pour le salarié de lutter pour un salaire maximum et pour un travail minimum qu'il l'est pour ceux qui contrôlent la machine capitaliste, de lutter pour le profit. Le paradoxe mortel qui fait que celui qui travaille a intérêt à travailler le moins possible — que celui qui produit la richesse a intérêt à produire le moins possible — ce paradoxe ne peut être résolu que par la restauration de la propriété.

Et cela veut dire : la corporation. Quand cette vérité évidente est proposée, la plupart des gens ne savent même pas de quoi il s'agit. Les quelques critiques intelligents qui veulent bien s'en occuper répondent qu'il est impossible d'édifier tout de go un nouveau système et que le danger qui nous menace est immédiat. Très vrai. Mais nous avons disposé de vingt ans, depuis la fin de la Grande Guerre, pour transformer le capitalisme en un système corporatif humain. Rien ne fut, ni fait, ni même tenté, et très certainement aucun changement soudain ne pourrait être opéré en ce moment. Ce qui est possible aujourd'hui, c'est de déclarer qu'en cas de guerre, et même avant, dès que le gouvernement le jugera utile, les pouvoirs publics contrôleront les salaires et les heures de travail et que, pour commencer, l'industrie de guerre ne laissera pas de bénéfices.

\* \* \*

Voilà près d'un siècle et demi que naquit le capitalisme industriel. Voilà près de trois siècles que les premiers germes de ce

capitalisme furent semés par la destruction de la classe agricole dans l'Angleterre du XVII<sup>e</sup>. Quelques maigres reliques d'un état de choses meilleur se perpétuèrent jusque vers le milieu du siècle dernier. Il n'en reste plus rien. La grande masse des Anglais n'est plus capable de penser en termes de propriété, mais seulement en termes de salaire. Et voilà que le mauvais arbre a finalement produit un certain fruit que personne ne prévoyait. Très peu parmi ceux qui ont pourtant le fruit là devant les yeux le distinguent déjà. Ce fruit n'est rien moins que la faillite économique et militaire de l'Etat capitaliste. Sur la base du capitalisme industriel nous avons produit une société de moins en moins à même de tenir tête à ses rivaux.

Une accumulation rapide et vaste de dettes; une taxation poussée jusqu'à la limite, et même jusqu'au delà de la limite d'un rendement productif de façon permanente, masquent le trouble économique. Elles masquent le fait que non seulement nos rivaux sont en état de produire mieux et plus vite que nous ne le pouvons, mais qu'à l'avenir le peuple anglais sera plus pauvre qu'il ne l'était dans le passé. Quiconque voudra se rendre compte de ce côté économique des dangers qui nous menacent lira avec fruit un petit livre de cent pages à peine, claires, bien documentées, écrites par Collin Brooks et intitulé *Can 1931 come again?* (1931 peut-il revenir?).

Que l'on me permette de me référer ici à deux ou trois points pris au hasard. Il y a moins de dix ans, environ la moitié du tonnage en construction l'était dans les Iles Britanniques. Huit ans plus tard la proportion était tombée à près d'un tiers. Là où nous avions 15 unités de tonnage, nous n'en avons plus que 11. Entre-temps le Japon, qui n'avait qu'un quinzième de la production mondiale, et l'Allemagne qui n'en avait que le douzième, progressaient, le Japon dans la proportion de 18 à 30, l'Allemagne dans la proportion de 25 à 36. Il en va de même pour le charbon: ici, les hommes occupés à produire le charbon sont « tombés » dans la proportion de 11 à 8. Toutefois, il y a plus grave que cette chute. Il y a que le mineur allemand produit 40 % de plus que le mineur anglais et à un coût inférieur de 25 % au coût anglais.

Il est intéressant de noter qu'au début de la Grande Guerre tous les bateaux non-voiliers, à 4 % près, consommaient du charbon. Aujourd'hui, la moitié seulement brûlent encore du charbon. Autre chiffre : le tonnage total des navires anglais en service il y a dix ans comparé à aujourd'hui est tombé dans la proportion de 13 à 10.

Quant au coton, la puissance économique de l'Angleterre et le commerce du coton étaient synonymes pendant cette durée d'une vie humaine qui connut la domination économique de l'Angleterre. Or, alors que nous exportions 7 mètres de cotonnade, nous n'en exportons plus que 2. Mais, répondra-t-on, les succédanés du coton sont sans doute pour beaucoup dans ce résultat? Erreur. Dans la production mondiale de la soie artificielle, l'Angleterre n'intervient que pour un septième.

Inutile de parler du poids des dépenses publiques, on ne le sent que trop. Mais peu de gens se rendent compte de l'ampleur de nos dépenses publiques, encore moins de l'étendue des dépenses improductives.

Voici encore un exemple choisi parmi des douzaines d'autres que vous trouverez dans l'utile petit livre dont je parle. Le coût de l'intérêt et du service de la dette de l'Etat est de 210 millions de Livres par an, c'est-à-dire que la famille moyenne anglaise paie 20 Livres par an rien qu'en usure. Et la dette des pouvoirs publics locaux est en ce moment trois fois ce qu'elle était deux ans après l'Armistice.

La vérité est que non seulement nous dépensons et nous nous endettons bien au delà de nos moyens, mais que ce « dépassement »

continue et augmente, et avec lui croît, à une allure bien plus rapide que le « dépassement », le péril qui nous menace. Pas un péril de banqueroute, mais le péril d'un tel embarras, de telles entraves dans la vie industrielle anglaise, que nos rivaux nous dépasseront de plus en plus rapidement et nous dépasseront surtout — ne l'oublions pas — *en armement!* Entendons par armes, non pas des machines en métal qui ne demandent que « de l'argent » pour être produites, mais des hommes armés organisés. Combien l'Angleterre en possède-t-elle? *Pratiquement* aucun pour des fins de guerre étrangère. Nous n'avons pas d'armée pour soutenir un allié ou pour gagner son aide. Nos rivaux ne cessent de répéter cette vérité jour et nuit. Ici, chez nous, en Angleterre, aucun homme public ne dit, ni écrit un mot à ce sujet.

Il n'est peut-être pas facile de décider du moment où la vérité est bonne à dire, mais très certainement cette vérité es t en retard...

### DEUX DE L'OCCIDENT (1)

Il y a deux façons de traiter, dans un article, une question capitale : la vérité et le mensonge. Chacune a ses mérites.

En ce qui concerne la question des relations entre la France et l'Angleterre, la vérité est, aujourd'hui, d'une nécessité urgente.

Mais avant toute chose, rappelons-nous ceci : la vérité est toujours ou totalement inefficace, ou explosive. Une vérité est toujours ou une platitude ou un tremblement de terre; elle est dangereuse pour celui qui la dit et extrêmement troublante pour celui qui l'écoute.

Dans les conjonctures actuelles de leur histoire, la vérité sur la France et l'Angleterre est la suivante : elles ne se connaissent pas; elles se comprennent de travers; elles tendent à se haïr. Et cependant, dans cette crise, le destin du monde dépend de leur action commune.

Voilà la situation telle que nous devons l'envisager clairement. Tout commentaire qui tendrait à omettre les facteurs principaux conduirait donc aux futilités ou au désastre.

Examinons le problème dans son détail.

\* \* \*

Quand nous disons de deux nations voisines qu'elles s'ignorent l'une l'autre, nous n'appliquons pas une telle remarque aux masses populaires — car ces masses n'ont ni l'occasion, ni le désir de juger un autre pays dans son ensemble. Elles éprouvent ce que le peuple a toujours éprouvé, un certain antagonisme pour tout ce qui est étranger; de l'étonnement et de l'ironie à l'égard des coutumes étrangères; et, sauf dans le cas de contacts directs et fréquents, de l'indifférence. Mais le terme général « d'opinion » en cette matière s'applique à l'attitude des individus les plus riches de culture, de loisirs ou d'expérience; à l'attitude de ceux qui s'imaginent détenir les éléments indispensables à un jugement exact. C'est ceux-là qui font, en Angleterre, l'opinion sur la France et, en France, l'opinion sur l'Angleterre.

Mais ceux-là, ceux qui croient savoir, ignorent de plus en plus ce qui se passe dans l'autre pays. Les deux communautés se connaissent moins qu'à l'époque de mon enfance. Je puis l'affirmer d'après mes expériences personnelles, qui comportent quarante années de voyages constants à travers les deux pays. Et le contact entre les classes cultivées de France et d'Angleterre,

(1) Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici le remarquable article que notre éminent collaborateur et ami a publié, sous ce titre, dans le dernier numéro de *Candide*, consacré à la prochaine visite des Souverains anglais à Paris.

lorsque j'étais un enfant, se trouvait déjà, si j'en croyais le témoignage de mes aînés, bien moins intime que dans la période de leur propre enfance, c'est-à-dire dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Une quantité de mémoires, et même de romans, de biographies et de lettres privées sont là pour confirmer ces dires.

Les hommes du début du XIX<sup>e</sup> siècle avaient des échanges moins intimes que ceux des classes aisées avant la Révolution.

Aujourd'hui le déclin se poursuit. Les voyages en masses, les hôtels cosmopolites, le langage unifié du journalisme, les noms semblables appliqués par erreur à des choses différentes, tout contribue à nourrir une idée fausse.

Combien de Français, bien au courant des affaires anglaises — et ceux-là sont nécessairement une minorité — comprennent que le système des *public schools* est la base de toute l'organisation politique et sociale de l'Angleterre? Combien comprennent que la hiérarchie et la formation de ces écoles sont le facteur déterminant de la vie anglaise?

Combien d'Anglais ont vu, connu et compris le Français de la terre, le Français des innombrables petites villes, la famille française des classes moyennes?

En littérature — sujet de haute, sinon de première importance — on rencontre une ignorance semblable et fatale. Je me rappelle moi-même des Anglais, en nombre respectable, qui avaient lu les classiques français. Dans ma jeunesse, bien des membres de la génération antérieure éprouvaient l'admiration traditionnelle pour Corneille et pour Racine. Aujourd'hui vous aurez du mal à trouver une poignée d'individus parmi des centaines de la même classe sociale qui aient simplement lu — et à plus forte raison compris — les grands tragiques français du XVII<sup>e</sup> siècle. La réciproque est vraie. On compte beaucoup plus de Français qui possèdent une teinte scolaire de littérature anglaise que d'Anglais qui aient la même teinte de littérature française; car l'instruction française est beaucoup plus complète que la nôtre. Et pourtant, combien de Français se doutent-ils que la poésie lyrique est notre gloire ou que, parmi nos poètes, Keats est le plus haut sommet? Que Shakespeare est Shakespeare à titre de poète lyrique? Que, seule, la qualité lyrique survit et garde toute sa vigueur pour nous aujourd'hui? Combien de Français comprennent-ils que l'Angleterre est, jusqu'à ses moelles, une communauté aristocratique, organisée en classes, et dont la classe gouvernante dispose d'une suprématie universelle? Combien d'Anglais, après ces générations de guerre et après une vaste alliance vieille de plus de vingt ans, conçoivent-ils la toute-puissante tradition militaire française?

En vérité, ils ne se comprennent pas; et chaque jour ils se comprennent un peu moins.

J'ai dit que, par-dessus cette fausse compréhension et cette absence de compréhension, se superpose un dégoût réciproque croissant. Ceci est la conséquence inévitable de cela; mais certaines racines de ce dégoût vont bien plus loin que des différences superficielles et de simples contrastes. Ces racines plongent dans la révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle, confirmée au XVII<sup>e</sup>, et qui divisa l'Europe en deux camps, deux cultures, qui ont cristallisé, et dont les frontières sont devenues permanentes.

Le plus anticlérical des Français, des Italiens ou des Espagnols, le plus intensément irréligieux des Irlandais, l'Allemand du Sud le plus profondément païen appartient à la première culture; l'Anglais le plus averti de l'art italien, le plus respectueux de la majestueuse antiquité de la liturgie latine, le plus familier avec l'esprit du moyen âge appartient toujours à la culture opposée, autant que le plus enragé des « orangistes » ou le plus sectaire des historiens whigs anticatholiques élaborant ses mythes dans nos universités,



# Les Grands Établissements d'Enseignement de Belgique

## Collège de la T.-S. Trinité

LOUVAIN

Sous la direction des Pères Joséphites.

**PENSIONNAT — DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT**

Section préparatoire (franç. et flamande).  
Humanités anciennes (section française et section flamande).  
Humanités modernes. — Cours scientifique.

Maison de campagne. — Plaine de sports. — Natation. — Chambres privées avec installations modernes. — Des religieuses sont chargées de la lingerie, de l'infirmierie et des dortoirs.

Rentrée le 21 septembre.

## COLLEGE VAN DE H. DRIEVULDIGHEID

LEUVEN

Bestuurd door de PP. Jozefieten.

**INTERNAAT. — HALF-INTERNAAT. — EXTERNAAT.**

Voorbereidende klassen.  
Oude en moderne humaniora.  
Wetenschappelijke afdeling.

Buitengoed. — Sportterrein. — Zwemmen. — Modern ingerichte kamers voor de groote leerlingen. — De zorg voor de kleine leerlingen is aan Zusters toevertrouwd.

De klassen beginnen op 21 September.

## Institut des SŒURS DE CHARITÉ

14, place St-Jacques, LOUVAIN

**INTERNAT - EXTERNAT**

Sections : primaire, moyenne.  
Cours professionnels.

Langues nationales et étrangères — Sténo-dactylographie — Economie domestique — Coupe et confection — Musique.

## INSTITUUT HEILIG GRAF TURNHOUT

Prospectus op aanvraag.

**NEDERLANDSCHE AFDEELING** voor franschspreekende meisjes :

**Instituut Maria Immaculata**

Graafsche weg, 232, Nijmegen.

**FRANSCH AFDEELING** voor nederlandschspreekende meisjes :

**Institut du Saint-Sépulcre**

Rue Général Bertrand, 14, Liège.

## GENVAL A proximité de BRUXELLES — Ligne Bruxelles-Namur — PENSIONNAT DIRIGÉ PAR LES SŒURS FRANCISCAINES DE N.-D. DES ANGES

Etudes primaires et moyennes.

Programmes officiels : Comptabilité. — Sténo-Dactylo — Coupe — Confection. — Piano. — Violon. — Arts d'agréments.  
Installation moderne : Chauffage central. — Electricité — Bains. — Douches.

Vie de famille. — Soins maternels.  
Nourriture saine, variée et abondante.

*L'établissement situé dans un site pittoresque sur un point culminant de la contrée, fournit de sérieuses garanties de salubrité.*

Communications faciles : Services des Autobus Genval-Ixelles, Place Sainte-Croix (à 3 minutes de l'établissement).

## Institut des Dames de Marie ALOST

**INTERNAT — DEMI-PENSIONNAT — EXTERNAT**

Enseignement primaire et moyen. Section supérieure avec cours d'économie domestique, d'éducation familiale, de commerce, de sténo- et dactylographie, de musique et d'arts décoratifs.  
*Les deux langues nationales sont étudiées avec un soin spécial.*

Humanités gréco-latines (6 années d'études). Langue véhiculaire : flamand.

Ecole professionnelle agréée par l'Etat.

Section de cours généraux — Section commerciale, comptabilité, sténo- et dactylographie — Section coupe : lingerie, confection. — Cours ménagers. Langue véhiculaire : flamand.

Maison de campagne avec plaine de tennis.

## INSTITUT Saint-Thomas d'Aquin

Écoles normales archiépiscopales

Écoles normales primaires française et flamande

Écoles normales moyennes française et flamande

Institut supérieur de pédagogie

DIRIGÉS PAR

**Les Frères des Écoles chrétiennes**

Internat et externat

Rue Terre-Neuve, 198, Bruxelles

LOI DU 10 JUIN 1937

## Extension des Allocations Familiales

### ALLOCATIONS ANNUELLES

payables par semestre, sauf modification par Arrêté Royal

Pour un enfant	Frs	247,20
Pour deux enfants		667,20
Pour trois enfants		1,363,20
Pour quatre enfants		2,431,20
Pour cinq enfants		3,919,20
Pour six enfants		5,407,20, etc.

Minimum de Contrainte

Maximum de Facilités

en vous adressant à



## “LA FAMILLE”

Caisse Mutuelle d'Allocations Familiales

26, rue du Boulet

BRUXELLES

Tél. : 11.81.90 (3 lignes) C. Ch. Post. : 430.14

## Institut St-Nicolas

PENSIONNAT POUR GARÇONS

1421, chaussée de Mons, Anderlecht

## Humanités modernes

SECTIONS SCIENTIFIQUE

ET COMMERCIALE

Préparation aux études universitaires

Propriété de 12 Ha

Plaine de Sports

Enfants admis à partir de 6 ans

Tram Z ou H à Bruxelles-Midi, arrêt devant l'Institut

Quand  
on dit :  
“ERY”

on dit :

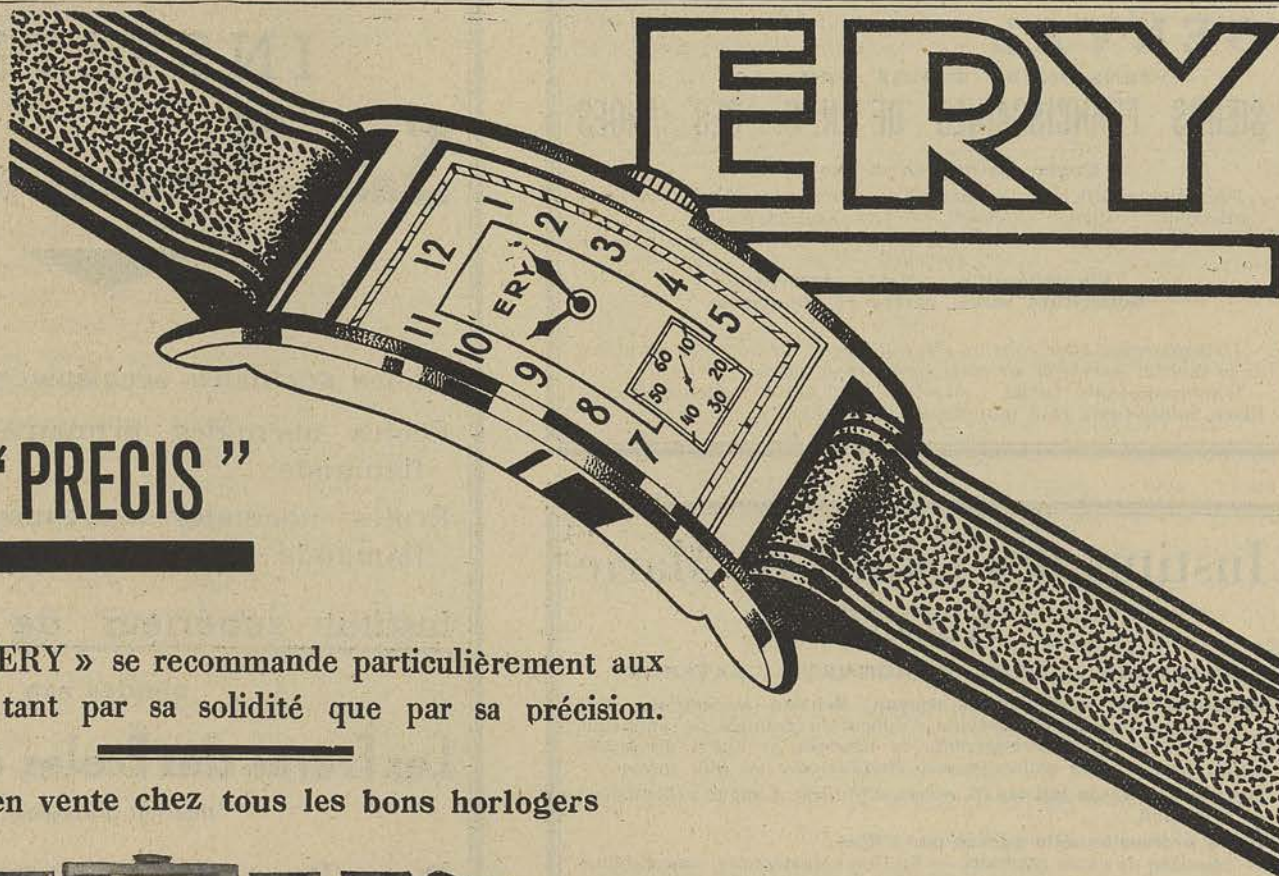
“PRECIS”

La montre « ERY » se recommande particulièrement aux missionnaires tant par sa solidité que par sa précision.

Elle est en vente chez tous les bons horlogers



# ERY



Il était élégant pour tous les membres de la génération qui vient de disparaître, il est encore élégant pour la plupart des hommes d'aujourd'hui, de garder un silence gêné sur ce point essentiel des origines des religions : leur effet final et décisif sur une culture. Autant vaudrait passer sous silence l'action de l'eau et de la chaleur quand on parle de géologie que de taire les origines des anciennes religions lorsqu'on discute des différences qui partagent les nations modernes.

A quoi pouvez-vous juger les profondes différences spirituelles qui séparent deux collectivités opposées ? A leurs conceptions différentes de la dignité, à leurs conceptions différentes de l'ordre, à leurs codes moraux différents, à leurs conceptions différentes de la justice. Sur tous ces sujets, et en particulier sur leurs conceptions profondément différentes de la dignité, le Français et l'Anglais sont séparés par un abîme, ou, pour dire mieux, ils se tournent le dos. Chacun, dans la sincérité de son cœur, raille et attaque l'autre ; c'est presque une preuve de débilité mentale pour un Français ou un Anglais que de le prendre à imaginer que des relations plus étroites augmenteraient le courant de sympathie.

\* \* \*

Les choses étant ainsi — et elles sont ainsi — les deux nations ont en commun, à ce moment précis de l'histoire, un devoir suprême et vital : la sauvegarde de l'Occident.

Le moins nous emploierons le mot « démocratie », le mieux cela vaudra. Ce mot signifie, dans la bouche d'un homme éclairé, « gouvernement par les familles ou les chefs des familles de la communauté ». Formule manifestement inapplicable si ce n'est dans des sociétés minuscules ou dans des fédérations de sociétés minuscules.

Dans le jargon politique moderne, le mot « démocratie » signifie ceci, cela ou même rien du tout. Pour beaucoup de Français, il veut dire égalité, conception que les Anglais ne supportent pas sans agacement. Pour beaucoup d'Anglais (pour lesquels le mot « démocratie » est de fabrication tout à fait récente), il signifie des partis politiques et un Parlement, choses que la classe dirigeante anglaise regarde avec un sourire (quoique le Parlement fasse partie de leur tradition) et choses que le Français méprise de tout son cœur.

Mais il y a un principe, que, dans le fond de leur esprit politique, à la source même de leur être politique, le Français et l'Anglais possèdent en commun ; un principe sur lequel ils vivent l'un et l'autre : la tradition de l'Occident. Les lois, la liberté individuelle, la multiplicité de la critique, toute la diversité et toutes les garanties de la vie libre.

J'ai observé, non sans ironie, que les Français les plus ardents à louer des expériences d'un tout autre ordre, des expériences ayant déclaré la guerre aux vieilles traditions de la chrétienté et du libre arbitre, défendent en fait, de la manière la plus acharnée, leur propre droit à la critique. J'ai remarqué, non sans ironie, que les Anglais les plus vénements à repousser la théorie de leur ascendance romaine sont les plus acharnés à sauvegarder les principes romains que l'Angleterre continue de défendre avec vigueur : l'ordre, la loi stricte poussée jusqu'à ses excès des cheveux coupés en quatre, l'orgueil de porter le titre de citoyen.

Chacun aurait beau en être surpris : c'est ainsi. Par instinct, et par devoir, le Français moyen et l'Anglais moyen ont l'obligation vitale de défendre ces traditions anciennes sur lesquelles leurs pères ont vécu, sur lesquelles ils sont eux-mêmes venus au monde et faute desquelles nous sommes tous condamnés à disparaître.

La tâche est redoutable parce qu'elle ne peut être formulée dans aucun langage intelligible pour ceux à qui cette tâche

incombe précisément. Nous ne pouvons guère compter que sur l'instinct politique et peut-être sur la lente revision de l'Histoire, travail beaucoup plus avancé en France qu'en Angleterre.

Ce devoir paraîtrait non seulement redoutable, mais impossible à ceux qui se bornent à voir des différences profondes entre les deux sociétés, le contraste radical de leurs philosophies conscientes. Mais l'accomplissement d'un tel devoir a en sa faveur la plus profonde, la plus continue, la plus active des forces humaines : l'instinct de conservation. Dans son âme animale, si j'ose dire, dans les régions les plus obscures et les mieux dérobées au langage, l'Occident a décidé de ne pas mourir.

HILAIRE BELLOC.

## En quelques lignes...

### Le combat du siècle

C'est le titre sensationnel que, tous les trois ans au moins, les « promoteurs » du noble art de la boxe donnent à leur tête d'affiche. Si beau mensonge trouve sa récompense : des spectateurs par dizaines de milles, les droits d'entrée par millions.

Or, cette nuit-là, une nuit orageuse d'Amérique moite, le beau Max, Aryen et nazi, rencontrait, sous la clarté crue des projecteurs, un nègre qui venait de se débarrasser, entre les mains des soigneurs, de son pyjama sang de bœuf. Pour suivre, *round par round*, la bataille des deux cogneurs, des envoyés spéciaux avaient traversé l'Océan. Un journaliste allemand officiait... à l'officielle : c'est-à-dire qu'il avait pour consigne de transmettre à tout le Reich aux écoutes, par la voie des ondes et sur le mode pindarique, le bulletin de victoire. Les médisants précisent même qu'un télégramme de félicitations du Führer au champion, pour être arrivé un peu tôt, se trompa fâcheusement d'adresse...

Le résultat ? Nul n'en ignore. Schmeling knock-outé en quelques secondes, tous les noirs de Haarlem s'imaginent déjà que *Father Divine* a battu Jéhovah et que le temps est proche des fritures de poisson, de la crème à gogo et des cigares longs comme ça. Pendant ce temps, les experts d'Allemagne dissertent sur des plaques radiographiques et parlent du méchant « coup bas » qui aurait frustré le racisme d'une couronne de vert laurier.

Leni Riefenstahl ne fera pas un film sur la déconfiture du beau Max. C'est tout juste si le *speaker*, pris de court, a pu donner au vaincu l'assurance que la gauche meurtrière de Joë Louis ne l'enverrait point dans un camp de concentration.

### Les dieux du stade

Mais Leni Riefenstahl, qui est une jolie femme et une remarquable artiste, a tiré, du spectacle mouvant, émouvant des Jeux Olympiques, une bande cinématographique qu'il faut voir.

Nous sommes loin des images romantiques de *Blancheneige*. Le drame du stade est découpé en une suite d'« impressions » violentes qui vont de l'individu à la foule, celle-ci « supportant » celui-là. Car telle est bien la caractéristique de ce film. Le fluide y est capté qui, du public vibrant, du public chauvin, du public injuste souvent, passe dans les muscles de l'athlète et les bande pour l'effort suprême. Hitler en personne, que l'objectif a saisi

plus d'une fois, participe à cette fonction quasi sacrée. Il apparaît comme un étrange et souverain catalyseur. Et voilà l'enseignement qui se dégage des *Dieux du stade*.

Les réalisations d'ordre technique (images comme des bas-reliefs, jeux contrastés de la lumière et de l'ombre, rappels harmonieux de la statuaire antique) ont, certes, leur noblesse. Mais Leni Riefenstahl, cette jeune femme aux cheveux fous, a surtout voulu montrer que l'unanimité est la grande force sentimentale qui, à notre époque de défilés et de parades géantes, soulève un peuple entier jusqu'à la frénésie.

Pourtant, les athlètes du Reich ne gagnaient pas à tout coup. Qu'importe si le stade a fait choix du favori qu'il va jeter en quelque sorte, par ses encouragements passionnés, sur le fil ou par-dessus la latte! Le public demande à être délivré. Et il est curieux de voir, sur les visages, cette sensation de détente qui succède, la course parvenue à son but, aux crispations des maxillaires, aux sourcils tendus, aux mains folles.

### Le tapis vert

Sorte de *no mans' land* symbolique, il a recommencé de séparer l'interrogé de l'interrogateur. Les traditions se perdent. Dans telle université, à laquelle je songe, la table est de bois blanc. Et salé. Des générations de cancre y ont gravé des initiales compliquées et des plaisanteries obscènes. Le professeur est sans prestige. Sur un sous-main douteux il peut tout juste griffonner des bonshommes. A sa droite, à sa gauche, un collègue pareillement dégoûté écoute les confidences du jeune homme qui s'est assis sur l'extrême bord de la chaise. D'autres examinateurs s'enferment avec leur victime dans un cagibi qui évoque la chambre de torture. C'est au mépris de l'article zède du règlement organique, lequel prévoit la publicité des épreuves orales. Mais, à tout prendre, l'étudiant, n'en exige pas tant : le tête-à-tête lui suffit, pourvu que le monsieur d'en face soit d'humeur aimable.

Il faudrait rétablir, pour cette corvée obligatoire des juilletes torrides et des octobres encore plus inquiétants, une certaine pompe. Jadis, m'a-t-on conté, l'hécatombe s'accomplissait selon des rites. Nous plaçons nos procès en veston clair; nous « busons » en col souple : ce n'est pas de jeu. Le tapis vert doit reparaître, et la sonnette présidentielle. J'ai assisté à des proclamations dénuées de tout cérémonial. Un quidam pressé expédiait, *sotto voce*, la liste des élus et des réprouvés. On aura beaucoup fait pour l'amélioration des examens quand on aura remis en honneur, de l'autre côté du tapis vert, la toge.

Et ceci n'est point qu'une boutade.

### Entendu dans les couloirs

— Ce prof, mon vieux, quelle vache! Il ne vous pose que des « colles »...

Et, un peu plus loin :

— Figure-toi que le chameau ne m'a interrogé que sur les choses les plus faciles : ce sont évidemment celles-là que l'on néglige. Me voilà « recalé »!

Ce qui fait que l'interrogateur perd sur les deux tableaux.

J'ai entendu pas mal de questions et réponses. Et je puis affirmer que, neuf fois sur dix, dans les cas réputés « malheureux », la mansuétude du juge n'a d'égale que l'ignorance de l'étudiant. Savez-vous qu'un jeune homme de vingt ans, porteur d'un certificat d'humanités complètes et qui se destine au barreau, peut fort tranquillement vous situer Montesquieu au XVI<sup>e</sup> siècle (« Non, pardon! monsieur le professeur : au XV<sup>e</sup> (sic)... »)? Savez-vous que les *Fables* de La Fontaine sont datées de 1855?

que Cervantès écrivit *Don Quichotte* « vers 1300 »?... C'est pourtant la triste glane d'une seule matinée. On n'exige point d'eux des dates précises, mais qu'ils fassent preuve — tout simplement — de bon sens.

Il y a (on allait dire : heureusement!) les cocasses. Comme celui qui confondait Léon Blum avec Léon Bloy...

### La plus belle histoire d'examen

Il y a — aussi — les malins.

Tel cet étudiant en médecine, Ardennais à duper un Normand, qui présentait la toute dernière épreuve. Il s'agissait d'administrer au malade de la digitaline. (Nous sommes à Liège, mais bien avant le procès Becker.)

L'examineur. — Et comment préparez-vous votre digitaline?

L'examiné. — En infusion.

L'examineur. — Et cette infusion, comment la faites-vous?

Réponse. — Avec de l'eau.

Question (sans aménité). — Chaude ou froide?

Réponse. — Tiède.

L'examineur (qui s'impatiente). — Tiède! tiède!... Enfin, vous allez mettre votre infusion sur le feu, j'imagine?...

L'examiné (qui s'est soulevé sur la pointe des pieds, prudemment). — Oui, monsieur le professeur, à doux feu...

### Cuique suum

Le général Tasnier, qui fit dernièrement à la Société de l'Ordre de Léopold la belle conférence que nous avons publiée dans notre numéro du 13 mai, nous prie de préciser que :

« L'honneur de la réforme salutaire consacrée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1909, dont l'influence sur l'esprit national fut considérable et qui rendit possible l'adoption — malheureusement tardive — du service militaire général en 1913, revient au lieutenant général Hellebaut, ministre de la Guerre, et grand cordon de l'Ordre en 1912. Cet éminent officier, dont l'activité bienfaisante se manifesta dans tous les domaines, triompha, avec l'appui de M. Schollaert, président du Conseil, des résistances obstinées qui s'accusaient au sein des Chambres. Le général Hellebaut a bien mérité de l'Armée et du Pays. »

## Du sens littéral de la Bible<sup>(1)</sup>

Ce n'est qu'un rêve.

C'est l'époque de l'année où professeurs et étudiants se plaignent amèrement des examens. Les professeurs ont tout de même le beau rôle.

Or, un étudiant me mit à l'épreuve. Comme je lui demandais le sens de je ne sais quel passage des Évangiles, il fut comme en extase et se mit à proférer des choses très belles et sans doute très profondes, que je n'ai pas retenues, sur la croix et l'humilité chrétienne.

Un professeur, on le sait, est un homme d'une inénarrable « aridité », qui manque d'*esprit*. L'idéal qu'il poursuit est de ressembler « à ces momies péruviennes scellées dans un pot

(1) A propos de PAUL CLAUDEL, *Introduction au « Livre de Ruth »*. Texte intégral de l'ouvrage de l'abbé Tardif de Moidrey. Paris, Desclée-De Brouwer

PARMI NOS 200 CRUS

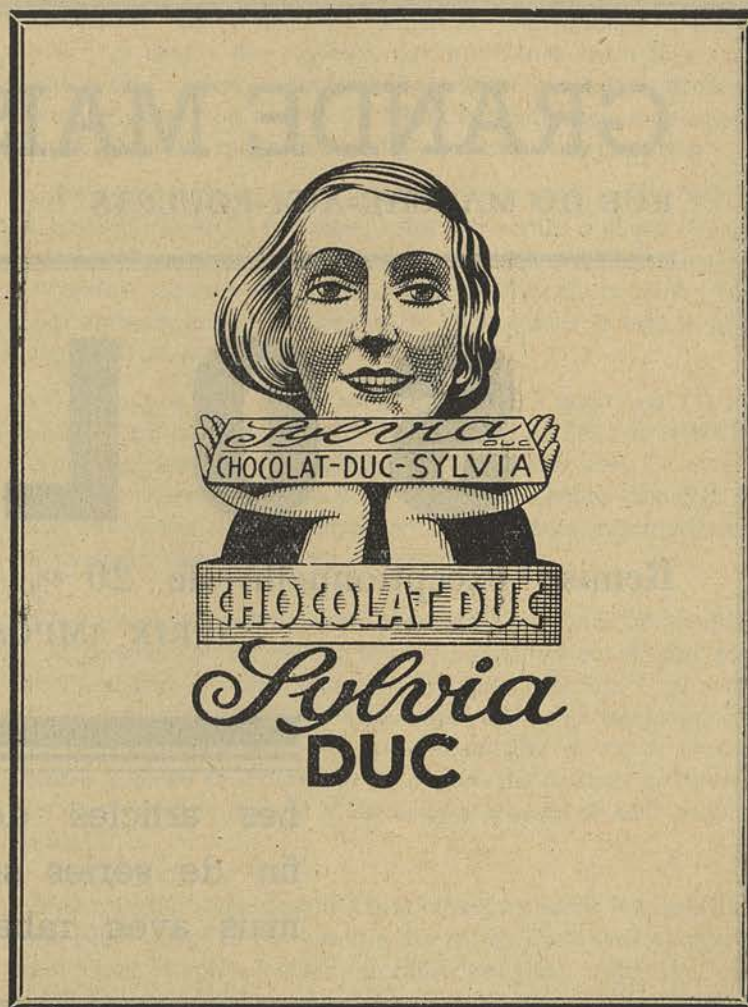
QUELQUES VINS  
PARTICULIÈREMENT  
RECOMMANDABLES

	Par bouteille.	Par 30 bout.	Par 60 bout.	Par 100 bout.
<b>VINS DE TABLE</b>				
Côtes de Saillac . . . . .	4.25	4.—	3.75	3.50
Tordjman, vin d'Algérie . . . . .	5.50	5.25	5.—	4.75
Clos du Manoir, vin rouge ou blanc . . . . .	5.25	5.15	5.—	4.75
<b>BORDEAUX ROUGES</b>				
Château de Barbe, 1931 . . . . .	6.—	—	5.75	5.50
Saint-Emilion, 1929 . . . . .	13.—	12.50	12.—	—
* Saint-Estèphe, 1934 . . . . .	10.—	—	9.50	9.—
* Margaux, 1934 . . . . .	12.—	11.50	11.—	10.—
** Château Marquis de Terme, 1931 . . . . .	12.50	12.—	11.—	10.—
Château Pouget, 1929 . . . . .	17.—	16.50	16.—	15.50
* Etampé. ** Etampé bouchon capsulé.				
<b>BORDEAUX BLANCS</b>				
** Graves Saint-Hilaire . . . . .	8.—	—	7.75	7.50
Barsac, 1923 . . . . .	18.—	17.25	16.50	15.50
Sauternes, 1926 . . . . .	18.—	17.25	16.50	15.50
Ste-Croix du Mont, 1923 . . . . .	18.—	17.25	16.50	15.50
* Château de Rauzan, 1934 . . . . .	7.—	—	6.75	6.50
* Etampé. ** Etampé bouchon capsulé.				
<b>BEAUJOLAIS MACONNAIS</b>				
Beaujolais . . . . .	6.—	—	5.75	5.50
Beaujolais, 1926 . . . . .	9.—	8.50	8.—	7.50
Mâcon supérieur . . . . .	7.50	7.—	6.50	6.—
Moulin-à-vent, 1926 . . . . .	15.—	14.25	13.50	12.50
Moulin-à-vent, 1924 . . . . .	16.—	15.25	14.50	13.75
<b>BOURGOGNES</b>				
Grand vin de Bourgogne Latour, 1929 . . . . .	22.—	20.75	19.50	18.—
Pommard, 1924 . . . . .	22.—	21.—	20.—	19.—
Gevrey Chambertin, 1926 . . . . .	21.—	20.50	19.75	19.—
Mercurey, 1924 . . . . .	21.—	20.—	19.—	18.—
Aloxe Corton, 1924 . . . . .	24.—	23.—	22.—	21.—
Pommard, 1919 . . . . .	25.—	24.—	22.50	21.—
Chablis, 1926 . . . . .	23.—	22.—	21.—	20.—
<b>ORIGINE CONTROLEE ETAMPE RHONE</b>				
Châteauneuf du Pape . . . . .	13.—	12.50	12.—	11.25
<b>MOSELLE RHIN</b>				
Niersteiner . . . . .	15.—	14.50	14.—	13.50
Riesling Auslese . . . . .	9.—	8.25	7.75	7.—
Liebfraumilch . . . . .	26.50	25.—	23.—	21.—
<b>VINS DE LIQUEURS</b>				
Malaga Agulo . . . . .	7.50	7.—	6.50	6.—
Tarragone . . . . .	6.—	5.85	5.70	5.50
Tokay sec . . . . .	15.—	14.25	13.50	12.75
<b>PORTOS</b>				
* Porto Agulo, rouge . . . . .	15.—	14.25	13.50	12.75
* Porto Agulo, blanc . . . . .	19.—	18.25	17.25	16.25
** Porto Tawny, 1917 . . . . .	35.—	33.50	32.—	30.—
* Etampé. ** Etampé bouchon capsulé.				
<b>CHAMPAGNE</b>				
Champagne M. Hemard, extra sec . . . . .	33.—	32.—	31.—	30.—
<b>VIN MOUSSEUX</b>				
Jean d'Harbley, vin mousseux . . . . .	15.—	14.25	13.75	13.—

**AU BON MARCHÉ**

VAXELAIRE-CLAES ♦ BRUXELLES ♦ ANVERS ♦ LIÈGE ♦ BRUGES

EXPEDITION EN PROVINCE FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE DE  
TOUTE COMMANDE D'UN MONTANT DE 200 FRANCS.



**Sylvia  
DUC**

Plus de force  
et santé par

**Stout Léopold**

C'est une bière Léopold

Donc une bière de Qualité

En fûts et en bouteilles

53, rue Vautier, BRUXELLES

# GRANDE MAISON DE BLANC

RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS

BRUXELLES

## SOLDÉS

Remise exceptionnelle de 20 % sur toutes les marchandises en stock  
(PRIX IMPOSÉS EXCEPTÉS)

---

Les articles déclassés, coupons,  
fin de séries seront vendus NET  
mais avec rabais de 50 à 70 %

### GROUPEMENT

POUR LA

## Vente des Sous-Produits en Grès et en Petit Granit

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Carrières dans la vallée de l'Ourthe, dans la vallée du  
Hoyoux et dans la vallée du Bocq.

Le seul groupement de carrières de grès possédant  
la plus grande variété de teintes.

**Spécialité de moellons et parements**  
POUR CONSTRUCTIONS ET SOUBASSEMENTS.

**TOUS CONCASSÉS POUR BÉTON**

**RÉFÉRENCES:** Église Ste-Julienne, à Verviers; Église St-Pholien,  
Liège; Église St-Christophe, à Liège; Nouvelle école des Filles  
de la Croix, à Gointe; Église de Robermont, etc., etc. Fournis-  
seur à l'Exposition de Paris; pour les travaux du canal Albert.

*Documentation et photographies seront fournies sur simple demande*

**8, rue de la Paix, LIÈGE**

Téléphones :

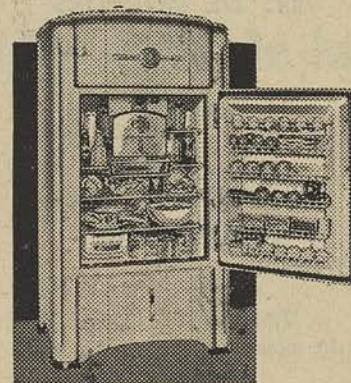
Direction 148.77

Comptabilité et Expéditions 148.76

## Crosley Shelvador

avec

SA PORTE CREUSÉE BREVETÉE



ML 61

**La Distribution Crosley**

30, avenue Louise

BRUXELLES

Téléphone : 12.44.12

(Cf. Zach.) et la tête solidement fixée par une ficelle entre les rotules (1). Donc, je fis redescendre incontinent mon prophète sur la terre : « La Pentecôte est passée ! » Quand ce n'est pas en rêve, la terre, ce sont quelques mots de grec dont l'interrogateur réclame la traduction exacte. Invariablement le contresens y est et... on devine la suite.

Cette fois-ci — toujours dans mon rêve — l'étudiant-prophète le prit de haut :

*L'attention prédominante portée à la lettre, me disait-il, provient de cette attitude vicieuse des hommes du XIX<sup>e</sup> siècle, qui font tout venir d'en bas, d'une activité spontanée de la cause efficiente, qui explique le plus par le moins; ainsi c'est la matière qui crée la forme, c'est l'ouvrier, d'après le marxisme, qui crée la valeur, c'est le besoin qui crée l'organe, c'est le Zeitgeist qui crée le poème, ce sont les circonstances qui créent le héros, c'est l'histoire qui se fait toute seule. Il n'y a rien de plus faux qu'une telle vue. En réalité, c'est la fin qui est première et qui convoque et recrute les moyens. L'être n'est pas une somme. L'analyse, poussée à bout, ne nous mène qu'à des conditions de plus en plus générales et confuses, qui finissent par rejoindre le néant. C'est comme si on voulait expliquer un Titien par la nature chimique des couleurs, par la nature de la toile, par la physique et la mathématique atomique, etc.*

*Si encore nous possédions des informations complètes sur les conditions historiques dans lesquelles la Bible a été écrite! (Il n'est pas sûr d'ailleurs que ces informations, comme le prouvent maints exemples quasi contemporains, feraient autre chose que de troubler notre jugement.) Mais nous n'avons que des repères assez rares, des faits disjoints qui ne fournissent qu'une base étroite à des généralisations ambitieuses et artificielles. Il est parfaitement vain d'essayer de nous mettre dans la peau d'un David ou d'un Ezéchiel. Notre-Seigneur n'a-t-Il pas dit Lui-même : « Quand ils vous conduiront dans les synagogues et devant les magistrats et les autorités (et pourquoi pas les autorités de la critique?), ne vous mettez pas en peine comment vous leur répondrez et de ce que vous leur direz : car l'Esprit-Saint vous enseignera sur l'heure ce qu'il faut dire. »*

« Et c'est pourquoi, conclut victorieusement mon prophète, l'enseignement des professeurs est parfaitement inutile et nocif, travail de souris qui s'amuse à ronger de vénérables archives. »

Toujours dans mon rêve, j'eus le courage de poursuivre : « Ainsi donc, au nom de Claudel, de Léon Bloy, de Tardif de Moidrey, au nom sans doute aussi du « dynamisme » contemporain, seuls champions de la piété, uniques survivants des Pères de l'Eglise, vous condamnez la « manie » de la recherche du sens littéral, qui est le travail ingrat d'abord, puis si illuminant, du philologue théologien? C'est pourtant cette forme d'étude de la Bible que l'Eglise recommande. »

Claudel et mon étudiant n'y contredirent point. Mais ils se hâtèrent d'ajouter : *Il faut reconnaître cependant que pour bien des pages de la Bible le sens littéral est impossible ou insuffisant et conduirait directement à l'erreur ou à l'absurdité. Il en est ainsi par exemple, du « Cantique des cantiques », d'une grande partie des livres prophétiques, et sapientiaux, et, dans le Nouveau Testament, des paraboles des Evangiles, de plusieurs passages cryptiques des Epîtres et, bien entendu, de l'Apocalypse.*

Sans aucun doute, j'avais mis le doigt, au début de mon interrogatoire, sur un de ces passages cryptiques. Il y en a probablement beaucoup de semblables. « Claudel, continuait imperturbablement mon récipiendaire, n'explique pas ce qu'il entend par sens littéral. Je ne le sais pas moi-même très exactement. Le sens littéral, c'est en tout cas celui qu'on trouve en peinant sur les

textes. C'est « une frénésie de l'exploration littéraliste et historique »; ce sont « des cailloux, des problèmes entortillés sans queue ni tête »; c'est « ce qui ne laisse pas au Scripteur le droit de dire autre chose, des raisons à l'infini de grammaire, de vocabulaire et d'histoire qui justifient telle ou telle interprétation ».

« Il me semble, fis-je, que je comprends un peu. Le sens littéral est tout ce qui lie la fantaisie; celui qui scrute d'abord le sens littéral se condamne à ramper, comme le serpent de la Genèse, qui figurait sans nul doute les professeurs d'Ecriture sainte, eux qui traduisent toujours la parole de Dieu « dans le sens le plus insignifiant et le plus plat ».

« C'est un peu cela, avoua mon candidat. Le poète seul (1) est en état de grâce pour pénétrer le sens, tous les sens de la Bible. Car plus un passage a de significations, mieux cela vaut. Le lecteur trouve du charme aux obscurités contre lesquelles l'exégète se débat vainement. Il aime rencontrer des violences grammaticales, des passages embarrassés ou encombrés :

*C'est comme l'accent d'un être chéri qui nous donne la sensation de sa personnalité ou de son terroir, ou comme un homme qui, ayant beaucoup de choses à dire, les dit toutes à la fois. C'est pourquoi le lecteur de l'Ecriture, à l'exemple d'Origène composant ses Hexaples, aimera à se référer du latin au grec et, s'il se peut, à l'hébreu. Chacun de ces idiomes lui apporte des nuances précieuses, dont il ne sacrifie aucune. C'est la lyre décachorde dont parle le psaume. »*

Mon rêve finit, me laissant à mes réflexions sur le sens multiple de la Bible et sur ce psaltérion à dix cordes dont tant de mystiques, avant et après Joachim de Flore, ont joué. L'âge des Pères de l'Eglise pourrait-il revenir? Avons-nous assez le sens chrétien pour que l'Esprit nous invite tout de go au festin de la Parole de Dieu? Pour que nous soyons tous ses échansons et ses panetiers?

L'exemple de Jérôme, nous le connaissons aussi. Le vieux lion de Bethléem savait la valeur, et la saveur, et le prix — il l'avait payé cher — du sens littéral. « Au tabernacle de Dieu chacun accourt avec les présents qu'il peut. Les uns offrent de l'or, de l'argent, des pierres précieuses; les autres, le lin fin, la pourpre, l'écarlate ou la soie; pour nous, qu'on nous laisse venir avec nos peaux et nos saies! »

Il nous arrive de rompre au festin de la Parole de Dieu le pain bis du sens littéral. Des âmes s'en rassasient et y prennent goût. Mais le sens littéral, est-ce tout à fait ce qu'imagine l'étudiant de mon rêve? Si tout de même c'était le sens plénier et réel, le sens savoureux, *vivus et vitalis*, du pain de l'Ecriture? Si les exégètes servaient au moins à briser la coque de l'amande?

LUCIEN CERFAUX,  
Professeur d'exégèse  
à l'Université de Louvain.

(1) « Un poète, en tout cas, l'accueillera (cet exemple de barbarisme) non seulement sans scandale, mais avec un véritable plaisir. » (*Introduction*, p. 28.)

(1) *Introduction au « Livre de Ruth », p. 37.*

# Guillaume I<sup>er</sup>

et

## la transformation économique des provinces belges

(1815-1830)

---

C'est le titre d'une remarquable étude qu'un de nos jeunes historiens, M. Robert Demoulin, vient de présenter — et de défendre avec le plus vif succès — comme thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur, à l'Université de Liège. Il y a quatre ans, M. Demoulin publiait, sur les *Journées de Septembre 1830 à Bruxelles et en province*, un livre qui fait autorité et qui constitue, à n'en pas douter, la contribution la plus solide à l'histoire de nos Glorieuses. Il faut se féliciter du souci de continuité que marquent les initiatives du diligent chercheur. Des nombreux et passionnants chapitres de notre passé, il restait peut-être à écrire celui-là : qui est aux origines mêmes de notre indépendance nationale.

D'ailleurs, — et M. Demoulin ne manque pas de le signaler, — les événements révolutionnaires de 1830 s'expliquent aussi par des causes d'ordre économique. Les griefs politiques, religieux, linguistiques s'aggravaient de divergences financières, industrielles, commerciales entre les provinces du Sud et celles du Nord. Et c'est voir les choses d'une façon très superficielle que de répéter, avec l'opinion traditionnelle, que la réunion d'un pays agricole et industriel à un pays de grand commerce, riche de colonies, était la base la plus solide de la construction de 1814. D'autre part, il ne s'agirait pas d'oublier que la Révolution de 1830 est, par bien des aspects, un soulèvement du prolétariat. Ici encore, une politique de bas salaires et de vie chère, politique qui ressortit à l'économique, suffit à rendre compte de pas mal de sursauts.

\* \* \*

M. Robert Demoulin a divisé son exposé en deux parties. Ainsi que l'indique le titre de son mémoire, il s'occupera, pour commencer, du rôle très actif de Guillaume I<sup>er</sup> en personne. On voudrait, d'entrée de jeu, féliciter le jeune historien belge pour l'impartialité sereine qu'il manifeste d'un bout à l'autre de ce « portrait » fouillé du roi des Pays-Bas. Le style *Brabançonne* n'a point ici sa place. C'est qu'il y a temps pour tout. M. Demoulin est bien de l'école historique d'un Henri Pirenne. Et il faut avouer que, si son livre sur les Journées de Septembre manquait un peu de flamme, une monographie comme celle-ci acquiert une partie de sa valeur par la sécheresse même du document. Il reste (nous ne le disons qu'en passant) que la langue gagnerait à être plus alerte. Ce serait le moment de renvoyer M. Demoulin au Stendhal qui relisait le Code civil.

Guillaume I<sup>er</sup> peut-il encore passer pour un despote éclairé? Ou, plutôt, ne faudrait-il pas voir en lui un mercantiliste?

Ces questions d'étiquettes ne nous doivent pas retenir trop longtemps. Qu'il nous suffise de noter, avec M. Demoulin, que ce souverain par la volonté de l'Europe eut d'excellentes intentions et le souci constant du bonheur matériel de ses deux peuples. Mettons l'accent sur « matériel »; et n'oublions pas que c'est de traits néerlandais que Guillaume voulut marquer son action

personnelle. Le roi ne manque pas d'idées. Elles ne sont pas toutes neuves. Et l'on a pu faire observer que l'économie dirigée d'un Colbert ou d'un John Law inspire plus d'une de ses réformes. Mais il convient de se rappeler que les circonstances historiques ne sont pas les mêmes. Guillaume I<sup>er</sup> se trouve devant un monde en pleine transformation. Il ne s'agit pas seulement de la transformation de l'industrie, mais aussi de la naissance d'un esprit public que passionnent et qu'exaltent les « immortels principes ». De là vient que le rôle personnel du souverain est lié à une foule de contingences. On parlerait, aujourd'hui, de la conjoncture. De là vient aussi, pour le dire tout de suite, que les deux parties du livre de M. Demoulin se compénètrent étroitement. Il fallait les séparer, par souci de clarté, sinon de méthode. Mais nous avons bien affaire aux volets d'un diptyque.

Guillaume I<sup>er</sup> va tout d'abord agir sur les finances de son royaume. Qui dit politique financière dit politique fiscale. C'est sur le terrain de la fiscalité que le monarque fut le moins heureux. L'aventure — la mésaventure — est assez commune. Ici, déjà, se fait jour l'hostilité des provinces du Sud à ces impôts (comme l'impôt sur la mouture) qui sacrifient aux commerçants et aux banquiers de Hollande les manufacturiers et les agriculteurs de chez nous.

S'inspirant du système anglais, Guillaume I<sup>er</sup> avait créé le Syndicat d'amortissement, dont le rôle est de maintenir à de hauts cours la dette nationale et de renforcer la politique de l'argent à bon marché. Il ne s'agit point, en l'occurrence, d'une fantaisie de théoricien. Guillaume I<sup>er</sup> n'a rien du professeur, du savant de cabinet. C'est, au contraire, un positif, un réaliste. Mais, monarque constitutionnel, il n'arrive pas à rallier les représentants de ses deux peuples à ses desseins prématurés. Le climat est détestable. Alors, le roi en est réduit à voiler les déficits budgétaires, à user d'artifices. Nous nous trouvons donc en présence d'un bilan passablement chargé : politique fiscale maladroite, politique financière qui ne se fonde pas sur l'adhésion des gouvernés.

La création et l'action de la Société Générale retiennent longuement l'attention de M. Demoulin. C'est, à dire vrai, un chapitre de la politique financière, mais un chapitre du plus vif intérêt. On pourrait songer à Napoléon contrôleur de la Banque de France. D'un côté comme de l'autre, c'est la même politique de réduction de l'intérêt, le même développement des succursales, la même spéculation sur la dette que la Banque, devenue caissière de l'Etat, devrait administrer. Mais Guillaume I<sup>er</sup> élargit le marché des capitaux, et jamais il n'imposera un taux d'escompte défini. En fait, le roi des Pays-Bas souffre, dans ses rapports avec la Société Générale, des errements de sa politique financière et fiscale. En ce sens qu'il se voit obligé de recourir à l'institution nouvelle pour aveugler les voies d'eau, la détournant ainsi de ses activités essentielles : l'expansion du crédit commercial et le financement de l'industrie. D'autre part, l'absence d'un véritable esprit public explique que les Pays-Bas de 1825 ne puissent accepter, comme l'Angleterre, un système bancaire qui suppose un long usage de la liberté et le culte fervent de la patrie commune.

On le voit par ces deux exemples, la politique financière et bancaire du roi Guillaume, hardie et neuve dans ses conceptions, se heurte surtout à des impondérables d'ordre psychologique. Tout le drame de ces quinze années, il est là. M. Demoulin, qui l'indique fort bien, aurait pu, j'imagine, le dire sur un ton moins confidentiel. Nous sommes un peu rivés à la lettre des rapports, au style des archives dépouillées. C'est la rançon d'un ouvrage qui s'affirme, dès les premières lignes, fidèle à une consigne de discrétion, voire d'effacement. Mais le lecteur, s'il veut être respecté, demande souvent à être mené par la main.



Encore meilleur et  
toujours le meilleur



**A**méliorant sans cesse un produit que les « fines bouches » déclarent incomparable, les Usines du Superchocolat Jacques restent fidèles à la devise « Qualité d'abord ».

Cette application à toujours mieux faire explique le succès triomphal de l'exquise famille de gros bâtons de Superchocolat Jacques. Que ce soit le tendre « Jacqueline », le savoureux « Moka-Rhum », le très fin « Mokaline », le prestigieux « Fourré-Praliné », le célèbre « Noiseline », ou même le classique « Aristo », ou tout autre membre de cette nombreuse famille si délectable, vous les apprécierez davantage et les trouverez encore meilleurs.

La célèbre gamme des gros bâtons de Jacques pourrait constituer le critérium de l'art du chocolatier. Mais Jacques ne s'arrête pas en route, il garde la tête et s'en va vers de nouvelles conquêtes. Ses bâtons seront toujours les meilleurs.

Supérieurs par la qualité, ils sont aussi pour vous les plus avantageux. Le prix de 1 FRANC LE GROS BATON est une véritable occasion.

**S**i vous aimez les images, collectionnez les chromos instructifs « Jacques » ou les « Sports Illustrés » Jacques. De magnifiques albums vous le permettent. Mais avant tout, achetez le Superchocolat Jacques pour sa qualité incomparable.



100% BELGE DEPUIS  
SA FONDATION  
EN 1897

Un cadeau prend toute sa valeur  
s'il est signé

**Neuhaus**  
Confiseur

USINE

25-27-29, rue Van Lint, Bruxelles  
Tél. 12.68.53

Exportation - Emballage spécial pour les pays chauds  
très demandé au Congo Belge

CADEAUX :

23-25-27, Galerie de la Reine, BRUXELLES  
Tél. 12.63.59

Joallerie — Bijouterie — Orfèvrerie

**G. Aurez-Miévis**

125, boulevard Adolphe Max

Téléphone 17.04.67  
Compte Chèques 4067  
Registre Commerce Bruxelles 19685

BRUXELLES



FONDÉE EN 1853

Montres pour religieuses

Montres de précision  
spéciales pour  
missionnaires

Tous genres de montres

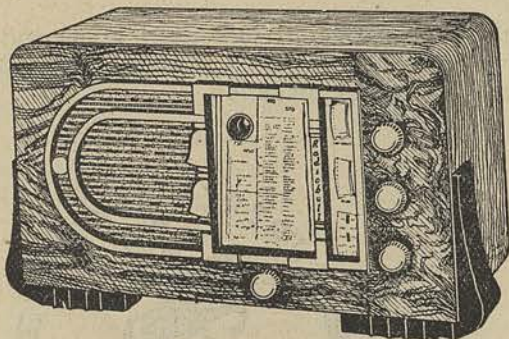
En vente chez tous  
les horlogers concessionnaires

**Radiobell**  
" 538 "

PRIX :

Altern.  
2.490 frs

Universel  
2.565 frs



Toutes ondes : 17-2.200 m.

L'OREILLE MYSTÉRIEUSE  
LE TABLEAU DE BORD  
SYNTONISATION VISUELLE  
" TUNOGRAPH "

C'EST UN PRODUIT DE LA  
**Bell Telephone Mfg. Co**  
rue Boudewyns - ANVERS

CES NOUVEAUX  
**TELEFUNKEN**  
SONT VRAIMENT DES  
« INSTRUMENTS DE MUSIQUE »



**SUPER TA 55 WK**

6 Circuits. 5 Tubes. 3 Gammas d'ondes. Reproduction naturelle. Détection exempte de distorsion par lampe diode. Puissante pentode de sortie AL 4 Telefunken. Préamplification basse-fréquence et liaison capacité résistance. Condensateurs d'accord à profil spécial. Haut-parleur à rendement élevé. Compensation automatique de fading. Contrôle d'accord par orthoscope. Cadran géant soigneusement éclairé. Une ébénisterie de belle ligne en noyer avec encadrement métallique.



**TELEFUNKEN**

BON POUR UNE DOCUMENTATION GRATUITE

— 40, rue Souveraine, 40, Bruxelles —

Guillaume I<sup>er</sup> a financé de grands travaux. Par des expédients, plus d'une fois. Et, ici encore, le divorce est patent entre les intentions et les moyens.

Sa politique douanière et commerciale apparaît, somme toute, satisfaisante. Mais si l'on examine les rapports entre les Provinces Belges et les colonies hollandaises qui semblaient devoir leur être ouvertes, on constate que les capitalistes et les grands marchands d'Amsterdam et de Rotterdam donnent des preuves, vers ces années-là, d'essoufflement, de timidité. Aux Indes la situation est loin d'être sûre. Et tout cela se traduit par une sorte d'engourdissement. Les circonstances n'ont pas joué dans le sens tonique. Au contraire. Et l'on a pu voir les initiatives plus hardies d'armateurs anversois freinées par la prudence excessive des Hollandais. Toujours cette barrière!...

Quant à l'action personnelle du roi sur le développement de l'industrie, nous ne pouvons pas la séparer de l'évolution générale du machinisme. Il reste que Guillaume I<sup>er</sup> conçut la création du Fonds de l'Industrie, dont le financement devait être, hélas! maladroite, et qu'il encouragea des maîtres de forges, Cockerill surtout, des tisserands, des filateurs.

L'agriculture l'attira moins. Elle était cependant la source principale de revenus des Pays-Bas méridionaux. Il serait superflu d'insister encore sur l'esprit « hollandais » dont rend témoignage cet abandon relatif de nos paysans.

Tout compte fait, Guillaume I<sup>er</sup> est surtout un financier aux vues personnelles. Il croit que, pour assurer le bonheur de ses sujets, il suffit à un roi de bien manier la fortune publique. Malheureusement pour lui, ses sujets ne le comprennent pas. Ils ne pouvaient pas le comprendre. La création des Provinces-Unies, très séduisante sur le papier des chancelleries, révèle, à l'expérience, de singulières fissures. En vérité, toute révolution est impossible, même en matière fiscale, même en matière douanière, si le climat moral n'est pas préparé. De nos jours encore, prôner la réforme de l'Etat est un leurre, du moment que la réforme des esprits et des cœurs est reportée aux calendes grecques. Il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs. Guillaume I<sup>er</sup> s'est trompé de la meilleure foi du monde. Mais en politique, plus qu'ailleurs, les erreurs se paient, et elles ne se pardonnent pas.

\* \* \*

Toute la seconde partie de ce savant et copieux mémoire va traiter de la transformation économique des Provinces belges, de 1815 à 1830. C'est surtout affaire de statistiques, de graphiques, de renseignements précis et, presque toujours, inédits. Pareil travail suppose de longues et patientes recherches. L'historien se penche sur les archives publiques et privées. Il copie des chiffres; il interprète la lettre des rapports. Inclignons-nous devant le désintéressement que suppose la mise en œuvre de matériaux qu'il faut dépouiller avec tant de soin, disposer avec tant de scrupule. Encore M. Demoulin insiste-t-il — honnêtement — sur les lacunes de sa documentation.

Quand il s'agit d'apprécier à sa juste valeur le rôle du roi sur le terrain économique, on se trouve en face d'un problème partiellement insoluble. Car enfin, Guillaume I<sup>er</sup> n'agit pas en économie fermée. Le monde est particulièrement instable des métiers et des machines sur lequel il voudrait que portât son action. C'est l'époque des progrès de la grande industrie; le machinisme, importé d'Angleterre sur le Continent, se développe de jour en jour; Anvers renaît : voilà trois facteurs, et non des moindres, qui ne doivent rien à la politique personnelle du souverain. Mais il faut admettre que les vues économiques d'un roi financier s'accordaient avec le rythme même du temps.

Ce qui est curieux, c'est de constater que cette reconstruction de l'économie au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire s'accompagne d'une dépression des prix, qui peut aller jusqu'à l'affaissement brutal. Les échecs de Guillaume I<sup>er</sup> sur le terrain fiscal y trouvent, semble-t-il, une explication qu'il serait injuste de passer sous silence. Et, d'autre part, la crise des bas prix est un élément qui a sûrement joué en faveur de la Révolution de 1830. Tout se tient.

D'un autre côté, l'extension et la facilité du crédit, les encouragements de l'Etat sous forme de subsides avaient provoqué une surproduction. Baisse des prix sur les marchés de l'Europe occidentale, augmentation du coût de la vie, surproduction : c'est le cercle infernal que nous connaissons bien. Les économistes ont trop beau jeu de parler de crises cycliques.

A tout prendre, pourtant, il semble évident que le nœud des difficultés gît dans l'incompréhension qui dresse l'une contre l'autre les deux parties du royaume mal uni. La Hollande avait une dette énorme (500.000.000 florins) : la dette de la Belgique atteignait à peine 30 millions. Le grand commerce hollandais, d'une part, l'industrie et l'agriculture belge, d'autre part, demeurent, l'arme au pied, sur des positions de combat. Et il faut insister sur le fait que les capitalistes d'Amsterdam et de Rotterdam n'ont jamais accueilli de bonne grâce les appels de Guillaume I<sup>er</sup> en faveur de ses institutions de crédit. La Belgique se développant plus vite et plus audacieusement que les provinces du Nord, il vient un moment où le point d'équilibre — équilibre bien instable — est dépassé : et c'est la culbute...

A cette question : « Que serait-il advenu si les volontaires en blouse bleue n'avaient pas chassé les Hollandais du Parc? », il peut sembler oiseux de répondre. L'histoire ne s'écrit pas avec des « si ». Mais on peut admettre, après la lecture du mémoire de M. Robert Demoulin, que les Belges des années 1825-1829 étaient tout simplement en train de « bouffer » (l'expression est plate, mais juste) les Hollandais.

— Nous devons donc regretter la Révolution?...

Point du tout. Car il y a, plus respectables que les statistiques, les valeurs morales. M. Demoulin, historien de la période 1815-1830, rejoint ici l'historien des Journées de Septembre. Et il est bien évident que, si la croissance des forces vives de la Belgique industrielle et paysanne rendit plus insupportable le joug politique, un soulèvement de tout un peuple s'explique quand même, en dernière analyse, par des considérations qui dépassent le *primum vivere*.

\* \* \*

Des textes et documents statistiques, reproduits en annexes, une bibliographie détaillée du sujet, un index onomastique complètent ce volume riche de substance et qui paraît, comme le précédent, dans la Collection de la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.

C'est la rançon de ces publications scientifiques : tirées à un nombre assez restreint d'exemplaires, elle n'atteignent pas les couches larges du public. Or il importe que les Belges cultivés soient au fait des événements qui préparèrent la crise révolutionnaire d'où nous sommes sortis. On souhaite donc que M. Demoulin, lorsqu'il aura achevé d'instruire le procès historique de la période hollandaise et de la Révolution de 1830, réunisse en une synthèse accessible à la masse l'essentiel de ses constats. Nul n'est mieux préparé que lui à cette tâche d'information nécessaire. L'histoire doit être précise; elle peut être, en même temps, « éclairante ». Or il ne faut pas mettre la lumière sous le boisseau. Je prêche ici en faveur d'une vulgarisation qui ne soit point vulgaire. Puisque la leçon du passé ne peut, en somme, nous être

profitable que si elle nous est donnée. Donnée... et non pas infligée.

Mais nous comptons en Robert Demoulin un historien de race. Il aime son métier. Et quand il se livrera plus spontanément, nous retrouverons dans ses publications cette jeunesse qui fait le charme du nouvel agrégé.

FERNAND DESONAY,  
Professeur à l'Université de Liège.

---

## Guillaume I<sup>er</sup> et la transformation économique des Provinces Belges (1815-1830)

### Le Roi et l'Etat<sup>(1)</sup>

Guillaume I<sup>er</sup> avait quarante-deux ans lorsque les puissances alliées lui confièrent la tâche difficile de gouverner les Dix-sept Provinces. Fils de Guillaume V, « le Stadhouders » très discuté, il avait été durement frappé par la Révolution de 1795. D'abord exilé de son pays, il avait perdu ensuite ses domaines héréditaires de Nassau. Une tentative de rapprochement avec Napoléon ne lui avait attiré que la défiance de l'Angleterre. Sans terres et sans pouvoir, il se réfugia à Londres; il y resta jusqu'au jour où la Hollande se souleva contre la domination française. Le 30 novembre 1813 il débarquait à Scheveningue et était proclamé Prince souverain. Il devait prendre le titre de roi des Pays-Bas le 16 mars 1815.

Son enfance s'était passée à La Haye, et son éducation avait été confiée à des précepteurs allemands.

C'est en Allemagne, à Brunswick et à Berlin, qu'il fit ses premiers voyages; bientôt s'imposa à son esprit la prestigieuse figure de Frédéric II dont il lut avidement le « Testament politique ». Son précepteur, M. de Stamford, officier prussien qui avait été le gouverneur des enfants royaux de Prusse, l'initia aux méthodes du despote éclairé. Dès lors se marque déjà sa prédilection pour les questions de finance, de marine et de commerce : il est frappé par les tendances mercantilistes du fondateur de la Prusse moderne. La notion de la richesse de l'Etat est encore simple : le souci d'une balance commerciale favorable domine ce système. Le protectionnisme industriel, l'élargissement du marché intérieur par l'extension de l'agriculture, l'appel à l'étranger pour l'introduction de procédés modernes, le recrutement de travailleurs qualifiés, voilà une série de faits qui frappent très tôt le futur chef d'un Etat où le haut commerce est prédominant et l'industrie languissante. Plus tard il se souviendra de ses lectures, lorsqu'il bâtit son nouveau royaume. Il connut ensuite l'Angleterre du début du siècle, en guerre avec l'Europe française, mais en plein épanouissement économique. Puits de mines, forges et laminoirs, moulins à filer le coton et la laine, machines à vapeur y produisent sur un rythme accéléré houille, fer, toiles et draps. Les produits qu'on ne peut déverser sur le Continent, les Anglais les envoient outre-mer, surtout dans les Colonies. La marine de Sa Majesté en rapporte les épices que les

décrets de l'Empereur ne peuvent éloigner des tables du Continent.

De cette vision de l'Angleterre en pleine transformation il tirera deux notions directrices de sa politique économique : moderniser, angliciser la forgerie wallonne, les houillères du Hainaut et de Liège, introduire les procédés les plus récents du textile, adopter la construction des machines à vapeur les plus modernes.

Faire de son pays une Angleterre continentale, sans doute n'est-il point le premier et le seul à y songer, mais il a vu du moins l'Angleterre au travail, alors que Napoléon, qui rêva lui aussi de transformer la production nationale, n'y fut jamais.

La seconde leçon qu'il tira de ce séjour forcé fut de faire servir le marché colonial aux produits de la métropole : le pacte colonial s'élargit. Aux indigènes qui fournirent le café, le sucre ou l'indigo on vendra des toiles, de ces toiles qui au XVIII<sup>e</sup> siècle venaient du Bengale ou de Java et qui remplissaient les marchés européens.

Le vaincu de Waterloo lui laissait des territoires prêts à recevoir des institutions uniformes. En effet, vingt ans de régime français avaient centralisé les départements belges et fait presque disparaître le souvenir des barrières douanières et politiques qui séparaient la principauté de Liège des Pays-Bas autrichiens. Dans le Nord, l'influence de la Révolution de 1789 et de l'Empire avait brisé le cadre étroit de l'ancien régime.

A son ascendance hollandaise, à son contact continu avec des Hollandais, il devint sa connaissance des finances et du jeu de la Bourse, ainsi que sa sympathie agissante pour le haut commerce. On a dit de lui qu'il était un prix courant qui ne subissait d'influence que par la hausse et la baisse des marchandises. Cet homme, très mal jugé parce qu'il échoua, n'était certes pas un génie, mais, travailleur infatigable, méticuleux et tâtilon, attentif et ordonné, il étudia avec une conscience rare la masse des dossiers que son administration rédigeait soigneusement.

Les multiples annotations qu'il mit de sa main aux rapports de ses ministres témoignent de son labeur acharné et méthodique. Il voulait tout voir par lui-même; c'est là un de ses graves défauts : il est minutieux à l'excès et paperassier. Il corrige dans les rapports ministériels les fautes d'orthographe, les moindres erreurs de chiffres, signes d'une application évidente, mais un peu étroite.

Il est obstiné : « Je suis... du principe qu'il n'y a pas beaucoup de choses impossibles dans le monde, quand on les veut bien, et qu'on cherche à employer les bons moyens », écrivait-il à sa mère alors qu'il avait vingt et un ans.

Il mit sa ténacité au service de ses projets; les diplomates étrangers notent son obstination, notamment lors de la discussion aux Etats Généraux des projets relatifs au Syndicat d'amortissement.

Il faut preuve d'initiative et, si on a pu écrire qu'il fut un roi « pétri de petits sentiments », on ne peut nier, par contre, qu'il fut un roi aux idées économiques précoces et larges. Là encore, l'exemple anglais le guida. Il ne fut point l'adversaire de la monnaie de papier — la Nederlandsche Bank qu'il créa en émit, la Société Générale fit de même — et il n'a pas dépendu de lui que l'exemple des banques provinciales anglaises n'eût été imité chez nous. Il est joueur et financier : c'est ainsi que discuter emprunts et amortissements, budgets et impôts n'est pas pour lui une charge et qu'il conseillera de spéculer aux habitants d'Ostende, venus se plaindre de leur détresse commerciale. Il a devant lui une tâche écrasante, parce que la dette qu'il a voulu reconnaître en 1814 est formidable (dette active 575 millions, dette différée 1.151 millions de florins); mais il recourt à l'expédient du Syndicat d'amortissement pour se libérer du contrôle des Etats Géné-

(1) Ces pages forment le premier chapitre de la Thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur que l'auteur vient de soutenir brillamment à Liège et dont M. Fernand Desonay vient de dire tout le bien qu'il en faut penser. Elle paraît dans la Bibliothèque de l'Université de Liège et chez Droz, à Paris. Prix : 100 francs.

raux et pour pouvoir, à sa guise, mener sa grande politique d'expansion économique.

Ainsi il laissera le pays plus endetté, mais il aura construit des routes, creusé des canaux, ranimé l'industrie et le commerce. Cette curiosité pour tout ce qui regarde la finance et l'économie dépasse aux yeux de certains le strict devoir de chef de l'Etat et on l'a accusé de ne rien négliger de ses intérêts propres. Il est difficile de séparer dans la conduite d'un souverain, sans doute constitutionnel, mais jouissant de pouvoirs étendus qu'il s'efforce d'ailleurs d'élargir sans cesse, le souci de ses intérêts personnels de ceux de la collectivité. Il a appelé à la vie la Société Générale et la Société de Commerce et il y a pris d'énormes participations, de même qu'il a souscrit nombre d'actions dans de nouvelles sociétés d'assurances, de navigation, de construction maritime, de textile. Or, ce ne fut point en vue de ses seuls intérêts, mais parce qu'il avait la volonté de tout tenter pour améliorer l'économie nationale. Aussi bien, certains de ses placements furent-ils faits à fonds perdus et accorda-t-il son soutien à des entreprises qui périssaient comme à des affaires qui prospéraient.

Les tendances directrices de sa politique économique se retrouvent plutôt dans ses créations que dans ses écrits. Il est positif et non pas théoricien.

On a dit déjà de Guillaume I<sup>er</sup> qu'il était un mercantiliste. Sans doute, si on entend le mercantilisme comme un ensemble de mesures économiques visant à l'unité et à la puissance de l'Etat, Guillaume I<sup>er</sup> est un exemple remarquable de mercantiliste attardé ou précoce. Ses visées politiques et économiques se confondaient. L'obligation d'unir dans un régime commun deux parties séparées depuis trois siècles et où les intérêts sont constamment divergents le poussera à pratiquer une politique d'économie nationale que le libéralisme des grands marchands appellera une hérésie. On ne peut parler à son sujet d'économie dirigée; l'intervention de l'Etat sera limitée par l'expansion extraordinaire que les idées de 1789 ont prise dans les esprits. Cependant les manufacturiers et les négociants, s'ils s'insurgent contre toute emprise de l'Etat, se hâtent de recourir à lui dès les premières difficultés. La première intervention répondant aux vœux de la population est le système douanier. Le protectionnisme général en Europe légitime d'ailleurs les revendications de ses sujets. En second lieu, comme l'industrie doit être rénovée, des procédés introduits, des usines créées, mais que les capitalistes manquent d'audace, le Roi constituera le Département de l'Industrie nationale; l'Etat accordera des subventions et c'est ainsi que l'histoire du Fonds d'industrie montrera le rôle important de l'Etat dans le développement de la grande industrie contemporaine.

En ce qui concerne la banque, ce sont des créations « parastatiques », qui mobilisent les capitaux et étendent les bienfaits du crédit. Nous constatons la même ingérence de l'Etat dans le commerce; la Société de Commerce, vigoureusement attaquée par la majorité des négociants, est due à l'initiative du chef de l'Etat et elle suit une voie toute guidée par les intérêts de la communauté nationale.

\* \* \*

L'attribution au roi Guillaume I<sup>er</sup> des bienfaits ou des erreurs d'une gestion de quinze années est très légitime. Il suffit d'avoir dépouillé quelques archives de la Secrétairerie d'Etat pour se convaincre que le Souverain prit une part énorme dans la conduite du gouvernement.

La Loi fondamentale lui réservait de larges pouvoirs. Il était le chef de l'exécutif et son rôle dans le législatif était considérable; seul, il avait l'initiative des lois; enfin, il était le maître des colonies.

Le refus catégorique de reconnaître la responsabilité ministérielle et le fameux message du 11 décembre 1829 éclairent assez les idées du Souverain qui chercha toujours à étendre sa sphère d'action. Les députés de la Seconde Chambre des Etats Généraux se recrutaient à quatre degrés et le Roi avait une large influence sur leur élection; en outre, parmi ces députés, tout de suite partagés en deux blocs, ceux du Nord, par ferveur patriotique, votèrent fréquemment des mesures qui répugnaient à leurs propres idées. Quant aux membres de la Première Chambre, choisis par le Roi, ils étaient à sa dévotion. Guillaume I<sup>er</sup> limita au minimum l'influence du corps législatif; ses arrêtés royaux, secrets ou non, et ses ordres de cabinet caractérisent mieux que les lois les réelles intentions du Souverain. « L'action du Gouvernement et l'autorité administrative appartiennent au Roi » est un de ses principes essentiels. Le rôle des Etats Généraux restait toujours essentiel sur un point capital, le vote du budget. Les critiques acerbes et intelligentes du grand homme politique hollandais Van Hogendorp l'avertirent vite de l'obligation où il se trouvait de masquer à la législature les déficits chroniques; la création du Syndicat d'amortissement recula la date de reddition des comptes. Aussi bien, ses intentions sont claires : si les Etats Généraux repoussent le budget décennal, il passera outre, déclare-t-il à Röell, le 20 novembre 1829. « Le Roi décide seul », écrit-il à son fils en 1820, « moi, j'existe avant la Constitution; les Etats Généraux n'existent que par elle. S'ils la détruisent, alors ils n'existent plus, et je reste le seul. »

Si le Souverain décide en dernier ressort, soit qu'il modifie le cours de la politique générale, soit qu'il crée de nouveaux organismes, il ne le fait jamais qu'après s'être soigneusement informé. Il ne néglige jamais les « considérations et avis » de ses ministres et de ses fonctionnaires et maints arrêtés royaux ne sont rien d'autre que des projets d'arrêtés, sur lesquels il a tracé au crayon le mot *conform*. Ce souci d'être éclairé est bien d'un disciple de Frédéric II et de Joseph II. Le grand danger de cette autocratie réside dans la servilité des conseillers; la farouche obstination et une certaine étroitesse du caractère royal rendent dangereuse la complaisance des administrateurs. Choissant lui-même ses ministres et les révoquant, il aime à s'entourer de personnalités assez ternes et il préfère un bon commis à un brillant homme d'Etat. Parmi ses ministres et ses hauts fonctionnaires, il recourt aux avis d'un petit groupe d'hommes sûrs et dévoués : son secrétaire d'Etat de Mey, son ministre de la Justice Van Maanen, Appellius, d'abord directeur des Accises, puis ministre des Finances, le directeur de son Cabinet, Hofmann. Il garda à Röell, esprit remarquable, une grande confiance même après leurs brouilles et consulta maintes fois Gogel, financier capable, mais pauvre politique. Le secrétaire de son Cabinet, Van Gobbelschroy, grâce à sa souplesse, obtint le portefeuille de l'Intérieur qu'il conserva pendant cinq ans. D'autres encore furent parmi ses intimes : le conseiller Noël Simons, du Syndicat d'amortissement; Schimmelpenninck, le directeur de la Société de Commerce; le secrétaire de la Société Générale Beerenbroek et le directeur Morel, auxquels il marqua une particulière estime. Un Belge de Tournai, Charles Lecoq, secrétaire de la Régence de la ville et économiste, gagna également la confiance du Souverain et vit apprécier ses avis. Ce furent là les principaux conseillers du Roi en matière de finance, d'industrie et de commerce. Il est regrettable qu'il ait sacrifié Falck, le meilleur agent de liaison entre l'industrie wallonne et le commerce hollandais; il est plus regrettable encore qu'il n'ait pas écouté, dans sa gestion financière, les conseils de sagesse de Van Hogendorp. Il recourut quelquefois à des commissions, telles que celle de 1828, pour les mines, d'autres pour la canalisation des rivières.

En outre, il ne négligea pas les opinions de collaborateurs

modestes; il écouta la voix populaire, quand elle lui paraissait dépourvue d'esprit partisan et surtout quand elle répondait à ses secrets désirs. Le Roi reçut beaucoup de monde en audiences privées et il s'efforça de donner satisfaction à des requêtes individuelles; il profita surtout de ces entretiens pour mieux s'instruire.

Sa volonté de réaliser le bonheur matériel de ses sujets a été reconnue même par ses adversaires et l'excellence de ses intentions n'est pas contestée. La Tour du Pin, le ministre français, qui le juge sévèrement, lui reprochant d'être absorbé dans les « détails du major, du préfet, du directeur des droits réunis », de ne s'élever jamais à la hauteur d'un souverain, ridiculisant sa manie de « faire par lui-même toute chose, toute espèce de choses », critique la tournure de son esprit, mais reconnaît qu'il veut foncièrement le bien et que son cœur est pur.

Ce souci du bonheur matériel est un de ses traits essentiels. Un diplomate autrichien l'appelle le « Souverain selon le siècle, en ce sens qu'il semble voir le but principal de la société dans ses intérêts matériels et sa civilisation dans la culture des facultés de l'intelligence pour les appliquer à ces mêmes intérêts ». Il aime le progrès et la science qui jouissent déjà d'un grand prestige dans les milieux d'hommes nouveaux, industriels et financiers. Son application acharnée à résoudre les problèmes financiers, ses multiples entretiens avec les techniciens, ses visites de ports, de fabriques, d'entrepôts lui firent acquérir une sérieuse compétence; aussi les spécialistes ne dédaignèrent-ils pas ses avis.

Ils admiraient chez lui la connaissance étendue des procédés de fabrication comme des principes du commerce.

La création des universités témoigne de son culte de la science; il écoutait les professeurs, les statisticiens Tydeman, Quetelet, le géologue Dandelin, l'inventeur Roentgen et il acquit ainsi, dans certains milieux, une réelle popularité.

Son but dernier, c'était l'amalgame de deux économies divergentes qui traversaient une crise profonde au moment même où les destinées politiques les mettaient en contact.

\* \* \*

La puissance grandissante de l'Angleterre, la limitation du commerce pendant les guerres, les habitudes prises par de nombreux peuples qui avaient appris à se passer de l'intermédiaire hollandais et à se fournir eux-mêmes aux lieux de production, précipitèrent la décadence d'Amsterdam qui, vers 1815, dans l'échelle des valeurs mondiales, n'occupait plus la place prestigieuse de jadis. Ce port dut s'adapter à un monde nouveau et il s'en suivit des heurts, des protestations d'intérêts particuliers gravement lésés; l'ouverture de l'Escaut et la résurrection d'Anvers suffirent à bouleverser les habitudes hollandaises.

La Belgique industrielle était aussi à la croisée des chemins. Dans l'union avec la France, elle avait trouvé un superbe marché, et la production avait atteint des sommets: malheureusement, cette prospérité aisée devait cesser et l'industriel qui avait trouvé dans les barrières douanières une aide efficace, mais dangereuse, contre la concurrence de l'Angleterre où les progrès techniques étaient constants fut durement arraché à sa quiétude lorsque l'édifice impérial s'effondra. Une industrie s'éteindra peu à peu, de 1815 à 1840, victime de sa lenteur à se mettre au niveau de la technique moderne; elle réclamera sans cesse des tarifs douaniers draconiens, jalouse de la sécurité trompeuse des voisins français, c'est celle des maîtres de forges aux vieilles méthodes, représentants caractéristiques de ce monde qui disparaissait.

Le Roi comprit assez vite la profondeur des bouleversements apportés, par vingt années de guerre, aux formes de production

et d'échange. Les premières années de tâtonnements passées, il trouva des solutions intelligentes. A l'industrie belge il fit connaître les découvertes du concurrent anglais; des voyages de techniciens et de savants, des subsides aux industriels, le recrutement d'ingénieurs anglais servirent utilement à la modernisation des installations. Le Souverain conduisit dans des directions nouvelles le haut commerce hollandais, trop soucieux de conserver des coutumes archaïques, aveuglé par la splendeur d'autrefois et désireux de maintenir son commerce d'étape contre l'évidence des faits et la volonté des peuples. Le trafic avec les colonies se fit alors par une grande société qui rappelait peut-être la Compagnie des Indes, mais qui devait servir autant à l'exportation des produits de la métropole qu'à la satisfaction des intérêts du commerce.

Dans ses efforts en vue du rajeunissement de l'économie, le Roi fut guidé par l'idée directrice de son règne: l'union intime de ses deux peuples. Pour faciliter l'adaptation des procédés nouveaux, il assura à la sidérurgie wallonne l'armement hollandais et, par la Société de Commerce, ouvrit des débouchés aux cotonnades gantoises. Il aurait voulu confondre les capitaux du Nord et ceux du Sud, mais, en cela, il échoua.

En 1815, si le capitaliste hollandais n'éprouve guère de crainte à prêter ses énormes ressources aux gouvernements étrangers, il est beaucoup plus timide lorsqu'il s'agit d'investir ses fonds dans le commerce et surtout dans l'industrie.

Tout en reconnaissant que, parmi les raisons de la supériorité écrasante de l'industrie anglaise, l'habileté des ouvriers qualifiés et l'amélioration continue des mécaniques furent importantes, chacun admet cependant que la puissance des capitaux permet seule de vaincre sur tous les marchés mondiaux.

Or, malgré les mesures législatives qui interdisent les emprunts étrangers, malgré l'exemple personnel, le Roi ne réussit qu'à demi dans ses efforts. Le négoce retrouva quelques faveurs: la Société de Commerce reçut des souscriptions dépassant 37 millions à Amsterdam. Toutefois les capitalistes du Nord n'accordèrent que peu d'attention à l'industrie belge.

Le Roi comprit vite l'échec de cette fusion intime: en 1815 il songeait à étendre au Midi la Nederlandsche Bank; en 1822 il se résolvait à créer la « Société Générale des Pays-Bas pour faciliter le Développement de l'Industrie nationale ». Si les premières années de cet établissement ne virent que l'ébauche du financement de l'industrie et du développement du crédit, ce n'est pas au Roi qu'il faut reprocher cette extrême prudence.

Cette politique de rénovation et de fusion voulait la grandeur matérielle de l'Etat; elle devait servir à l'unité du Royaume et à son indépendance vis-à-vis de l'étranger.

\* \* \*

Ce Souverain, par la volonté de l'Europe, suivant la forte expression de Henri Pirenne, voulut marquer son action de traits néerlandais et affirmer la force et le prestige de son Royaume. Il ne put toutefois y songer dès le début de son règne: la tutelle britannique était sérieuse, mais, toute gênante qu'elle fût, elle était nécessaire.

Au fil des années, le Roi s'efforça de s'en libérer. Il n'est pas besoin de dire que les erreurs de sa politique générale l'obligèrent à recourir à l'aide extérieure: c'est ainsi qu'au jour de la Révolution, il alla implorer les secours des puissances garantes, avouant ainsi l'échec de tout un règne.

Mais sur le seul plan qui nous préoccupe ici on découvre des manifestations nombreuses de cette volonté d'indépendance. Qu'il prit l'attitude la plus intransigeante vis-à-vis de la France,

cela n'a rien qui surprenne; pour réaliser l'œuvre de sa vie, il lui fallait réduire l'énorme influence du grand voisin du Sud dans toutes les sphères de la vie politique et économique belge et c'était d'ailleurs contre ce pays que son royaume avait été dressé. Aussi son décret du 20 août 1823, qui frappe de droits énormes et de prohibition une série de produits aussi importants que les draps et les glaces venant de France, n'étonne pas. Sans doute les industriels ainsi favorisés applaudirent-ils à cet arrêté, mais il ne réussit pas néanmoins à ralentir les échanges naturels de la Flandre et de la Wallonie avec la France, et moins encore à réduire, par ses manœuvres douanières, le prestige de ce pays.

Son action, lors de la reconnaissance des colonies d'Espagne, témoigne de cette liberté d'allure. Il envoie des agents officieux et des consuls, se fait adresser des rapports, laisse négocier des emprunts et n'entend nullement être dépassé par la Grande-Bretagne.

Il la précédera d'ailleurs par ses projets de percement de l'isthme de Panama. L'action que le général Verweer mena secrètement de 1827 à 1830 à Mexico et au Guatemala illustre cette politique d'expansion.

Tout se tient dans ce règne, ainsi que l'explique la volonté de réaliser « l'amalgame ». Pour atteindre ce but, l'interventionnisme de l'Etat et un mercantilisme tempéré étaient indispensables. Ce Roi, « libéral par ostentation, despote par caractère », savait très bien qu'il ne pouvait réaliser son œuvre économique sans bousculer les libertés. Quant à la grandeur du Royaume, il pensait qu'elle devait être affirmée avec éclat à des citoyens qui doutaient de la solidité de ses assises.

ROBERT DEMOULIN,  
Agréé de l'Enseignement supérieur.

### ABONNEMENTS A L'ÉTRANGER

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit :

- I. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg . . . . . 17 belgas
- II. — Pour le Congo belge . . . . . 25 belgas
- III. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Esthonie, Lettonie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Ethiopie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger-Oubangi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes, Brésil, Egypte, Mexique et Equateur . . . . . 25 belgas
- IV. — Pour tous les autres pays . . . . . 28 belgas

## Jean GUILMAIN

Maison fondée  
en 1865

31, Rue d'Ecosse SAINT-GILLES-Bruxelles

Téléphone : 11.48.16

Fabrique de Matériel Avicole

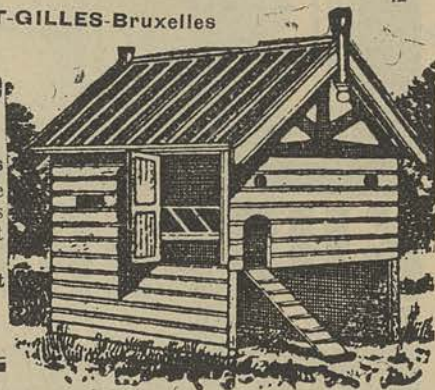
Spécialiste

Garages et pavillons  
en bois démontables

Manufacture d'articles en fil de fer — Grillages en tous genres  
Clôtures de parc, de chasse et de tennis

Spécialité de poulaillers et chenils.

Exposition permanente.





## GUILLOTINE GRIGNET

**FENÊTRES - RÉVERSIBLES  
HERMÉTIQUES**

Brevetées en Belgique et à l'étranger  
**72, rue Vinave, 72**  
**GRIVEGNÉE-lez-LIÈGE**  
Téléphone : 506.33 Liège

**Du remords et du regret  
à qui n'a pas de  
"Fenêtre Grignet,,**

## Les Menuiseries G. MYLLE

En tête du progrès

### SPÉCIALITÉS BREVETÉES



- Portes unies indéformables U N I M A S
- Portes de garage « Éclips »
- Châssis guillotine
- Châssis coulissants
- Châssis standard

Catalogues, références  
et devis sans engagement  
**189, avenue de la Reine**  
**Bruxelles Tél. 15.23.33**

## Bols du Nord & d'Amérique

Entrepôt et Magasin à Anvers.

LES ÉTABLISSEMENTS

# Aug. DERMINE

Société Anonyme.

**NAMUR, 21, Boulevard de Merckem**  
**BRUXELLES, 13, rue Albert de Latour**

Téléphones : Namur 483 — Bruxelles : 15.14.53.  
Compte chèques postaux : 279.852 — Reg. Com. : Namur, n° 88.

BOIS DU PAYS Par wagon franco-gare  
dans toute la Belgique

CONTREPLAQUÉS

BOIS DU NORD & D'AMÉRIQUE

# A. VAN ROMPAEY

215, RUE PANNENHUIS  
Jette-St-Pierre-Bruxelles

Tél. : 26.06.61

Le journal qui monte...

# LE VINGTIÈME SIÈCLE

- Ses suppléments
- Ses grands reportages
- Sa publicité qui rend

Abonnement 1 an 95 fr.  
3 mois 25 fr.  
Ch. post. 266

11, boulevard Bischoffsheim, Bruxelles

## OSTENDE CASINO - KURSAAL

### PROGRAMME DU 4 AU 10 JUILLET

Chefs d'orchestre : MM. Em. De Vlieger et A. Mouqué.

Tous les jours. — 3 h., séance d'orgue par **M. L. VILAIN** ;  
3 h. 30 à 4 h. 30, concert symphonique; 4 h. 30 à 6 h. 30, thé dansant;  
9 h., grand concert symphonique. Après le concert, soirée dansante.

Lundi 4 juillet, 9 h. : **GERMAINE BERMONT**, cantatrice.

Mardi 5 juillet, 9 h. : **JULES DAEMS**, ténor.

Mercredi 6 juillet, 9 h. : **MARCELLE VERNAY**, cantatrice.

Jeudi 7 juillet, 9 h. : **FRANS ANDRIEN**, de la Monnaie.

Vendredi 8 juillet, 9 h. : **YVONNE EMMY**, cantatrice.

Samedi 9 juillet, 9 h. : **GERMAINE MARTINELLI**, de l'Opéra.

Dimanche 10 juillet, 9 h. : **M. DE GROOTE**, basse du Théâtre royal de la Monnaie.

A partir du 2 juillet, tous les jours aux :

« **NOUVEAUX AMBASSADEURS** »  
en matinée et en soirée :

**UN PROGRAMME SENSATIONNEL DE MUSIC-HALL**

**SALONS PRIVÉS OUVERTS TOUS LES JOURS**

**KUPPERSBUSCH**  
Cuisinières  
de la plus petite de ménage  
à l'installation la plus importante.

POUR  
PENSIONNATS,  
INSTITUTS,  
CONVENTS,  
ÉCOLES  
MÉNAGÈRES  
CASERNES,  
etc.

**KUPPERSBUSCH**  
SALLES D'EXPOSITION  
35, rue de la Blanchisserie, Bruxelles

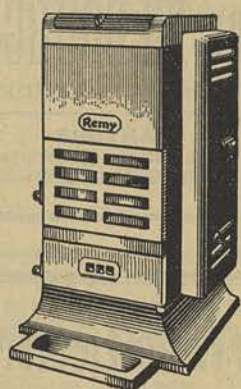




# Le "REMY"

**FOYERS ET CALORIFERES**

BREVETÉ DÉPOSÉ



Rendement unique, garanti  
par des essais officiels aux  
Laboratoires des Arts et Mé-  
tiers à Paris

**89 %**  
de rendement moyen

**UNIQUE**

Prix sans concurrence pour  
leur capacité de chauffe

S. A. des Fonderies de l'Eau-Noire

**COUVIN (Belgique)**

CUISINIÈRES — CRAPAUDS — TRIANGULAIRES

FOURNEAUX DE CUISINE

Poêles pour grands halls

POUR LE CHAUFFAGE RATIONNEL DES  
ÉGLISES, ÉCOLES, PENSIONNATS, etc.,

rien ne surpasse les poêles

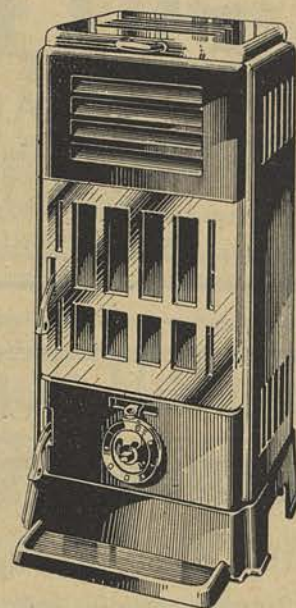
« L. F. B. 236-3 »

et

« GRANUM »



L. F. B. 236-3



Granum 1668

Grande capacité de chauffe - Consommation réduite au minimum

**Les Fonderies Bruxelloises**

Société anonyme

HAREN-lez-BRUXELLES

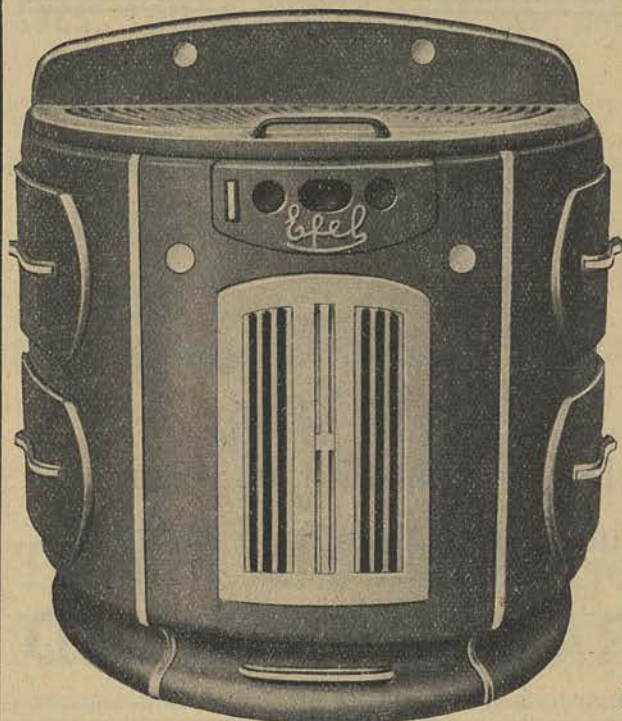
Une réalisation  
merveilleuse des

# FONDERIES DU LION

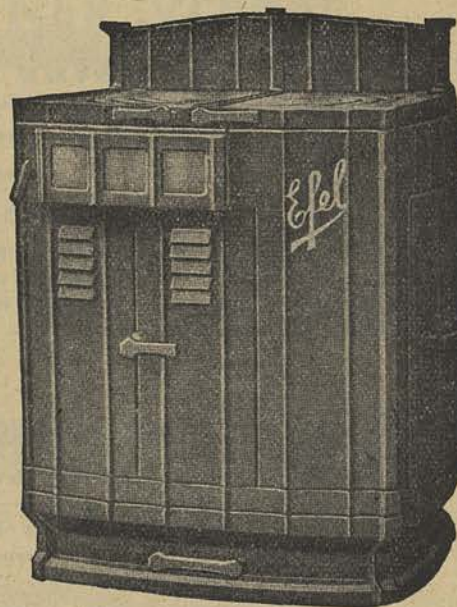
FRASNES-LEZ-COUVIN

**Cuisiner — Rôtir — Chauffer** avec 30 % d'économie garantie

Tous ces poêles peuvent brûler à feu continu



Poêles Parisiens  
Poêles Flamands  
Poêles Crapauds  
Poêles Triangulaires  
Cuisinières  
Poêles Buffet  
Foyers  
Dressoirs



Brûlent n'importe quel charbon gras ou maigre

# POÈLES GODIN

R. RABAUX & C<sup>ie</sup>  
158, Quai des Usines, BRUXELLES  
et à Guise (Aisne) France  
EXPOSITIONS A BRUXELLES, 144, BOUL. AD. MAX  
ET A AMSTERDAM, 60, DAMRAK

## JACQUES DRIESSEN

Anolens Etablissements

### I. Brixhe-Deblon

Maison fondée en 1860

SPÉCIALITÉS :

## GROUPEMENTS RAPIDES sur TILBOURG

GELDROP-HELMOND-EINDHOVEN et toute LA HOLLANDE

VERVIERS  
49 à 53, rue Tranchée  
Téléph. 156 20 (2 lignes)

ANVERS  
18, rue des Récollets  
Téléph. 202.23

POUR VOS TRICOTS n'employez que les  
laines de marque

LES LAINES ANGLAISES **LADYSHIP** vous donneront entière satisfaction

Pour vos bas, chaussettes, sous-vêtements,  
la laine **VIGOGNE** s'impose; souple, solide, irrétrécissable

En vente dans tous les bons magasins de laines

Concessionnaires pour le gros :

**FLAMENT & VERMAST**, 4, rue d'Artois, BRUXELLES

## Établissements Textiles De Witte-Lietaer

SOCIÉTÉ ANONYME

à LAUWE-LEZ-COURTRAI

Télegr. : DEWITTELIT      Téléph. COURTRAI 1382

### FILATURE — TISSAGE

SPÉCIALITÉS : Linge de table tous genres — Incolis nappes pour autels — Purificatoires — Oorporaux — Lingerie, draps, essuies, toilettes, nappes serviettes pour couvents et institutions

OUVRE-LITS — TISSUS D'AMEUBLEMENT — TISSUS ÉPONGE — TISSUS MATELAS — ESSUIES

## La Textile de Pepinster

Soc. Anon.

PEPINSTER (près Verviers)

Téléphone Verviers :  
602.39 — 602.41

Adresse télégraphique  
Textile-Pepinster.

### Filature de Laine peignée

Fils pour tissage et bonneterie, simples et retors, moulinés et jaspés. Fils gazés.

### Filature de Laine cardée

Fils écrus et teints, simples et retors pour tissage et bonneterie. Fil normal pour sous-vêtements. Bourrettes de soie. Fils fantaisies. Qualité pure laine, laine et coton, laine et soie.

### Manufacture de Tissus et Étoffes de Laine

Tissus unis et fantaisies — Hautes nouveautés en peigné et cardé — Serges — Beaver — Draps de cérémonie — Velours de laine — Flanelle — Genre tropicaux — Draps d'administration — Draps militaires — Draps pour ecclésiastiques — Loden — Gabardines

SOCIÉTÉ ANONYME

## IWAN SIMONIS

VERVIERS

Maison fondée en 1680



Laines

Fils de Laine

Draps et Etoffes de Laine

Laines pour tricoter à la main

**DRAPS DE BILLARD**

Filature de Laine Cardée  
**Hauzeur-Gerard Fils**  
 VERVIERS

---

Tous fils cardés pour draperie, nouveautés,  
 flanelles et sous-vêtements, en pure laine  
 et en mélange laine et coton  
 Fils fantaisies pour la robe

807

**USINES TEXTILES D'EUPEN**  
 Société Anonyme

---

**Filature - - Tissage**  
**Apprêt & Teinturerie**

FINE DRAPERIE POUR HOMMES ET DAMES  
 VELOURS DE LAINE — DRAPS D'ADMINISTRATION  
 ET ECOLESIASTIQUES

**APPRÊTS TIQUET-WÉRY**  
 Fondés en 1868 DISON-VERVIERS

---

Teinture - Achèvement - Presse - Décatissage  
 Imperméabilisation  
 DE TOUS TISSUS LAINE ET MI-LAINE

---

Nolre lavables et Inverdisables sur Tissus  
 pour Communautés

**S. A. Neiryck-Holvoet**  
 LENDELEDE  
 Téléphones : 963 et 972 Courtrai et 12 Iseghem

---

Filature et Tissage de Jute  
 Tous genres sacs et toiles d'emballage  
 Paper lined bags


Spécialité : « TEXROOF », toile de jute bitumée. — Assure  
 l'étanchéité des terrasses, plates-formes, fondations,  
 isolations, etc.

FILATURE et TISSAGE de JUTE  
 PAPER-LINED BAGS  
**GOOSSENS Frères**  
 BELGIAN JUTE and LINEN MILLS  
 ZELE (Belgique)

Téléphones : Zele 22-24 et 193      Télégr. : Goossens-Zel

SACS, TOILES D'EMBALLAGE, bâches, tissus filtrants  
 SACS neufs pour tous usages  
 Spécialité de SACS pour SCORIES, CEMENTS, etc.

**LAINES** QUAND IL GÈLE



et surtout quand il pleut, notre  
 climat exige des vêtements chauds.  
 La chaleur de la laine est la plus  
 saine.

**GANTS, ÉCHARPES, CHANDAILS**

résisteront à l'usage, si tricotés en

**LAINES VESDRE**

**LES VICHYS**

pour Tabliers, les Tennis,  
 les Coutils, les Kakis, etc.,  
 GARANTIS GRAND TEINT,  
 SONT LES SPÉCIALITÉS DU

**Tissage de Maldegem**

---

Soc. Anon.

à Maldegem      Tél. : Maldegem N° 8

**LAINES A TRICOTER**  
 Laines pour Bonneteries et Tissages

• • •

**Les Laines de Ste-Gudule**  
 Chaussée de Menin      MOUSCRON

---

Prix spéciaux aux communautés se recommandant de la Revue

*Vos jolies robes resteront fraîches,  
si vous les faites  
en Tobralco.*

*Un tissu garanti (\*) par Tootal.*



**C**HOISISSEZ dans la collection Tobralco, parmi les imprimés, les écossais, les larges pastilles, les semés de fleurettes et les unis de tous tons, le tissu que vous préférez. Ce sera pour vous une garantie que vos robes resteront toujours fraîches et élégantes et que ni le soleil, ni le lavage n'auront de prise sur elles.

Sur simple demande (Dépt. R nous vous enverrons une sélection d'échantillons, sans aucun frais.

*Nouveau prix :*

**fr. 19<sup>50</sup>**  
LE METRE  
Largeur 91/92 cm

**(\*) LA GARANTIE TOOTAL :**

*Tous les tissus portant la marque Tootal sont garantis devant donner satisfaction. Pour toute faute imputable à leurs tissus, les fabricants s'engagent au remplacement ou au remboursement. Exigez et vérifiez la marque sur la lisère.*

# TOBRALCO

MARQUE DÉPOSÉE

*C'est un tissu TOOTAL. En vente dans les meilleurs magasins.*

TOOTAL (Dépt. R) 18, AVENUE DE LA TOISON D'OR — BRUXELLES.

Le Bon Pain produit par la meilleure farine provenant des  
**MOULINS « CONCORDIA », à AUVELAIS-GROGNEAUX**

**LE PLUS ANCIEN MOULIN DE BELGIQUE**  
(Le premier moulin de Grogneaux fut construit par les religieux de l'Abbaye de Floreffe en 1138)

Complètement transformé et modernisé en 1931  
**PRODUCTION JOURNALIÈRE : 55.000 KILOS BLÉ**

Farines supérieures pour boulangerie et pâtisserie

**OOO - Extra - Gruau**

Franco toutes gares par wagon ou domicile par auto

Téléph. : Tamines 22

**Moulins " Métropole "**

Société anonyme

**Schooten-lez-Anvers**



**Farines de haute qualité**

Spécialité de farines supérieures

OOO — EXTRA — GRUAU

Nos sons, rebulets et remoulaiges se recommandent

Livraisons franco toute gare

Tél. Anvers 586.70 - 583.47

**Établissements Charles SIX**

**Moulins à cylindres**

TOURNAI

**INSTALLATION MODERNE PRODUISANT  
DES FARINES DE TOUT PREMIER ORDRE**

Prix modique comparé à la qualité

Franco toute gare belge et par axe

Reg. du Commerce  
Courtrai 48  
C. G. P. 5229

Téléphone 10245  
Adresse télégr.  
Charsix, Tournai

**IMPORTATION DIRECTE**  
des Grands Vins de Bordeaux, de Bourgogne, d'Oporto,  
de Champagnes et de Liqueurs de marques

**Em. De Ridder-Laenen & Fils**

27, Grand'Place

**MALINES**

Maison fondée en 1854  
Chèques postaux 365.80

Reg. du Com. n° 269  
— Téléphone 158 —

Entrepôts particuliers :

Tuileries (Dyle), 10

Longue rue des Bateaux, 61

**VIN DE MESSE**

**Établissements**

**Leroi-Jonau & C°**

Société Anonyme au capital de 2.200.000 francs

**TEINTURE - NETTOYAGE**

SIÈGE SOCIAL

Usine et Bureaux : 117, rue Saint-Denis, Forest. Tél. 44.00.23

Correspondances, Expéditions

Prix spéciaux pour communautés

**VINS des COTEAUX de l'HARRACH**

des RR. PP. Missionnaires d'Afrique

(Pères Blancs)

Spécialité de vins de messe et de dessert

Dépositaire :

**Edw. Moortgat-Meeus**

33, rue d'Hanswyck, 33, MALINES

Tél. 381

O. Chèq. 173.03

Maison connue pour ses vins vieux de toute origine

**CHOCOLAT  
JOVENEAU**

TOURNAI Téléphones :  
10414-11076

Le chocolat à la tasse.

Le chocolat en bâtons.

PRALINES et BONBONS FINS en vrac  
et en boîtes de tous poids.

**COMPTOIR VINICOLE BOURGUIGNON - GIRONDIN**

Société Anonyme

Bureaux et Caves : 22, rue de Venise, BRUXELLES

**VINS FINS**

Grande réserve de Vins de BORDEAUX, BOURGOGNE

PORTO en bouteilles et en cercles

**Vins Mousseux et Champagnes**

# BIARO CAFÉS

STANDARD

Exploitations Agricoles & Industrielles

DE LA

# BIARO

SOCIÉTÉ CONGOLAISE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DÉPARTEMENT : VENTE CAFÉS

USINES ET DÉPÔTS :

28 à 31, quai de Willebroeck, Bruxelles-Maritime

BUREAUX :

42, rue Royale, BRUXELLES. — Tél. 12.66.40

Banque : Société Générale de Belgique

Compte chèques postaux : 136.840

Reg. de Comm. de Bruxelles : 8546 — Adr. télégr. : Biaro-Bruxelles

**BELGES, utilisez les Cafés du Congo!**

A tous points de vue excellents!

# CHICORÉES BOSSUT

Successeur M. CLAEYSSENS

(Fondée en 1892)

PONT-A-CHIN près Tournai

Qualité, pureté garantie sur facture

Prix sans concurrence à qualité égale

Demandez prix en **FIXANT QUANTITÉS**

# Fabrique de Chicorée

QUALITÉ SUPÉRIEURE

# Reine Astrid

M. QUARTIER

Rue d'Espagne, 15-19, ROULERS (Fl. Occ.)

Tél. 339 — C. Ch. P. N° 115.792 — Reg. Comm. : Courtrai N° 3869

# LA CROIX BLANCHE

ANTIDOULEUR  
UNE SYNERGIE ANALGESIQUE · FEBRIFUGE · TONIQUE

**MAUX DE TÊTE ET DE DENTS · NEURALGIES · DOULEURS PÉRIODIQUES · SURMENAGE · GRIPPE · DOULEURS RHUMATISMALES**

L'efficacité toute spéciale de l'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", trouve sa source dans la "synergie des composants", c'est-à-dire l'exaltation des propriétés particulières de chacun des ingrédients par leur association mutuelle. Grâce à elle chacun d'eux apporte à l'ensemble son efficacité propre et pleine tout en n'y figurant qu'en dose très réduite d'où toxicité nulle, tolérance parfaite, absence de toute réaction secondaire désagréable. Les calmants exercent souvent un effet dépressif sur le système nerveux et circulatoire, et provoquent de la fatigue ou de la som-

nolence. Cela n'est pas le cas pour l'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", qui compte aussi parmi ses ingrédients un élément tonifiant, dont la présence a pour effet d'annihiler l'influence déprimante des éléments calmants de l'ensemble.

L'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", a maintenant plus de 35 ans d'existence. Grâce à ses qualités réelles il a su conquérir la confiance des malades et s'imposer dans la majeure partie du monde civilisé. Quiconque en a fait l'essai, continue à en faire sont calmant favori.



C'EST UN PRODUIT BELGE  
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES TUYSENS ST NICOLAS-WAES  
DANS TOUTES PHARMACIES

# LE LAIT "VITALY"

Sauve les nourrissons,

Favorise la croissance des enfants,

Prépare une jeunesse vigoureuse,

Soutient les vieillards.

Entretien l'énergie des adultes,  
Amplifie l'endurance des sportifs.

Revitalise les malades,

**LAIT CRU, PUR ET SAIN**

établi indemne de tuberculose  
Certificat du Ministère de l'Agriculture

176, rue Royale, BRUXELLES

Tél. 17.50.07

# VOUS DÉSIREZ ACHETER DU SIROP!

Demandez échantillons et prix  
à l'adresse suivante :

**Siroperie MEURENS, à Aubel**

**Sirop mélangé, marque POMONA**

3 QUALITÉS : Sirop purs fruits, poires et pommes,  
gelées de poires (Spécialité)

Téléph. Aubel N° 9

Reg. du Comm. Verviers 12153

**KOFFIE**  
**Branderij**

**Alphonse HUBAUT**

Noordstraat, 207 - 209  
**ROUSSELARE**

CHICORÉE —  
MARGARINE —

Telefoon 196  
Postcheck 102640

Peperkoekfabriek • Fabrique de Pains d'Épice

**R. VEESAERT**

COUQUE ROYALE Parijsberg, 3, Montagne de Paris  
COUQUE DE NICE **GENT** Tel. 11813 **GAND**

HOLLANDSCHE —  
— ONTBIJTKOEK

PÉCIALITÉ :

— BREVETS — Couque à la Succade

**UNION CHARBONNIERE**  
**du Brabant, S.N.C.**

Bureaux et Chantiers :  
**100, avenue du Port, 100**  
Téléphone 26.96.66

**Charbonnière Forestoise**  
**E. OLIVIER**

71, rue de la Station, Forest-Bruxelles

Téléphones : 44.78.51-44.94.36  
Chèques Postaux : 34.477  
Reg. du Commerce : 71765

- VENTE DIRECTE -

de la mine aux consommateurs

Dépôt général du « SYNTHRANOIX »  
ANTHRACITE SYNTHÉTIQUE

**L'Ecole Berlitz**

*n'enseigne que les*

**LANGUES VIVANTES**

*mais les enseigne BIEN*

Leçons particulières et cours collectifs

20, Place Sainte-Gudule, Bruxelles

Fabrication et Négoce de Tissus en tous genres

**Etienne Van Oost**

précédemment Étienne et Jean VAN OOST  
Maison fondée en 1865

**Béverlaai, 18 COURTRAI**

Chèq. Post. 372543 — Téléphone 63

Serges, volles, camelots, draps, cotons divers,  
tolles, laines à tricoter, etc. — Tissus pour  
processions. — Spécialité d'articles pour com-  
munautés religieuses et pour confections

Registre du Commerce  
Charleroi : 8851

Compte Chèques Postaux  
122.177

**CHARBONS BELGES ET ÉTRANGERS**

**Jacques GODEFROID**

**CHARLEROI**

BUREAUX : rue d'Assaut, 23

Télégr. JAGODEFROID, Charleroi Téléphones : Direction 12322  
Expédition 12323

SPÉCIALITÉS :

Fournitures pour Couvents et Grands Magasins

Fournisseur des principales Usines Métallurgiques  
— Centrales électriques, Chemins de Fer, etc. —

**Sté A<sup>me</sup> FOURS A COKE**

de et à QUIEVRAIN

**SPÉCIALITÉ DE COKE LAVÉ DE FONDERIE**

Coke spécialement concassé pour chauffage central  
et feux continus

20/40 — 40/60 & 60/80

Remise par camion de 3 tonnes dans un rayon de  
50 kilomètres

# Raffinerie Tirlemontoise Tirlemont



Exigez le Sucre  
scié-rangé  
en boîtes de 1 kilo

**Couvents!  
Pensionnats!  
Hôpitaux, etc.!**



NOS PRODUITS DE LAVAGE RECONNUS

**MÉRINOL**

Savon en Poudre  
pour la LAINE

**COMPLETTA**

Savon en Poudre  
pour la grosse lessive

**PÉROL**

Savon en Poudre  
**BLANCHISSANT**

**OSO**

Poudre à tremper  
et laver le Linge

fournis en vrac aux grands consommateurs  
aux prix les plus bas,  
sont les Standards des Produits de Lavage

*Demandez renseignements et échantillons*

**PRODUITS AMINÉS, S. A., HAREN-NORD**

## LUXECO

PARQUETS LUXUEUX - ÉCONOMIQUE

21, rue des Tanneurs Téléphone : 250.75  
ANVERS

**VOUS GENRES DE PARQUETS**  
A prix égal — Qualité supérieure  
Qualité égale — Prix inférieurs

Demandez notre parquet 7 =/ et notre parquet pliant  
amovible

Spécialement pour revêtement de planchers anciens



**LIEGE**

EXPOSITION  
INTERNATIONALE  
DE L'EAU  
LIEGE  
1939

**1939**

**EXPOSITION**  
Internationale de l'Eau

MAI - NOV.